

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du jeudi 23 mars 2017 à 19h00
Openbare zitting van donderdag 23 maart 2017 te 19u00

M. le président :

La séance est ouverte. De zitting wordt geopend.

Dhr. de voorzitter :

Mijnheer Berckmans u heeft het woord gevraagd.

Dhr. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

In de bijkomende agenda is onder punt 67 een interpellatie opgenomen van mijnheer Achaoui in verband met een petitie die ik gehouden heb. Dus ik vraag dat die interpellatie wordt verwezen naar de besloten zitting omdat daarin wordt gesproken over privé personen, ten eerste Mijnheer Alami en ten tweede ikzelf. Ik handel daar niet als gemeenteraadslid maar ten privé-titel.

Donc je demande que l'interpellation sous le point 67, l'interpellation déposée par Monsieur Achaoui, soit renvoyée au huis clos. Comme on parle là de personnes, premièrement de Monsieur Alami et deuxièmement de moi-même où je ne travaille pas et n'agis pas en tant que conseiller communal mais à titre privé.

Et deuxièmement, je me demande si le conseil communal est compétent pour ce dossier parce que c'est une action privée.

Dhr. de voorzitter :

Ik heb uw positie begrepen mijnheer Berckmans, ik vraag de gemeenteraad : est-ce que vous êtes d'accord pour que ce point soit mis en huis clos puisqu'il s'agit de personnes ? C'est ce qui généralement se fait.

Est-ce qu'on peut... Oui, mais on ne commence pas un débat Monsieur Achaoui, vous pouvez donner votre opinion par rapport à ça mais ne commencez pas le débat sur l'interpellation. Je vous donne la parole.

M. Achaoui :

On fait le débat tout à l'heure ?

M. le président :

Oui tout à fait, je prends mes précautions.

M. Achaoui :

Ok, je vais prendre aussi les miennes.

Monsieur Berckmans fait allusion à un nom. Je rappelle simplement que c'est un élément qui était sorti dans la presse, donc c'est un caractère public bien évidemment, il a été évoqué et en détail et donc dans cet article ont été cités non seulement Monsieur Alami qu'il cite mais ce n'est pas personnellement Alami mais parce qu'il a touché justement, il a mis en exergue la situation communale à savoir certains dirigeants, certains échevins qui ont pris part dans la bonne contribution de ce dossier. Et donc ce n'est pas Monsieur Alami que je vise moi dans mon interpellation exclusivement mais que du contraire, je mets en exergue tout le travail qui a été fait en sous-marin en collaboration étroite avec tous les clubs et je pense que le dossier football est un dossier public qui doit faire l'objet d'une discussion publique. Discuter ça en huis clos n'arrange rien à rien puisqu'il faut apporter l'information à un stade public. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis un peu embêté par la demande de Monsieur Berckmans. J'ai entendu, moi personnellement je veux bien à titre de courtoisie écouter ce que demande Monsieur Berckmans mais le problème c'est qu'ici c'est une affaire qui s'est étalée effectivement dans la presse et que je veux dire que la pétition qui a été lancée elle n'était pas anonyme, elle n'était pas secrète, elle était publique, elle a même été médiatisée. Parce que si je vous entends, si j'entends le raisonnement, cela veut dire que la dernière fois quand on a parlé de Mandela ici, on aurait dû faire un huis clos parce qu'on a parlé d'une personne, Nelson Mandela, alors à chaque fois qu'on parle, non mais ici la loi communale dit, et le secrétaire pourra vérifier, quand il s'agit de personnes qui sont visées par rapport à une promotion, une nomination alors évidemment ça va dans le huis clos mais des désignations, des trucs de ce style-là, ici je suis désolé, ici c'est un dossier qui est public. Maintenant, si ça pose vraiment problème et que le conseil veut éviter évidemment des éventuelles difficultés, ce que vous pouvez faire, on peut très bien continuer à parler du dossier, parce que le dossier football, j'imagine que vous ne voulez pas le faire à huis clos ? On peut le discuter publiquement ? Donc on peut discuter de ce dossier football sans citer votre nom et sans citer le nom du Monsieur qui a été cité, il n'y a pas de problème. Mais le dossier football il est tellement monstrueux, il est tellement problématique dans cette commune, qu'il y a tellement de choses à dire que je pense qu'on pourra avoir un débat là-dessus.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Mijnheer Berckmans ?

M. Berckmans :

Je demande l'avis de Monsieur le secrétaire communal sur ce dossier.

M. le président :

Pas sur le dossier, sur le fait de le mettre à huis clos ou en séance publique.

Je donne la parole à Monsieur le secrétaire.

M. le secrétaire :

Il est vrai que les choses publiques peuvent être discutées en séance publique. Quand ce sont des faits portés à la connaissance du public, ils peuvent être abordés en public. Maintenant, si vous abordez d'autres points autour de ce sujet, qui n'ont pas été publics, il faudra les traiter en huis clos. Donc le fil est très, c'est très étroite la limite, à un moment donné vous allez vous retrouver en huis clos et à un autre moment en public, donc là...

M. le président :

Merci Monsieur le secrétaire.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi je vous ai dit, par courtoisie on veut bien écouter tout, mais quand j'entends votre remarque Monsieur Lakhroufi et que je vois que la demande vient de vous, du groupe GIC, donc ce sont des membres de la majorité qui nous demandent de parler d'un dossier incroyablement important et polémique dans cette commune, à huis clos. Je ne vais pas vous dire à quoi cela ressemble mais vous avez deviné.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Nous discutons pour des futilités mais simplement, ce n'est pas une action qui émane du GIC. Je rappelle que Monsieur Berckmans, en dehors de sa casquette de conseiller communal est également parent d'un enfant dans un club de football. Il a agi dans ce cadre-là, voilà, donc...

M. le président :

Monsieur Lakhroufi, attention, vous rentrez dans le débat.

M. Lakhroufi :

Parlons-en à huis clos si vous le souhaitez et les débats n'en seront que plus vrais et plus sincères.

M. le président :

Je propose que l'on passe au vote. Non ? Pas de vote pour ça ? OK, alors on maintient le point, le collège préfère garder le point en séance publique.

**Question d'actualité posée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative au bâtiment Boulevard Léopold II où vivaient des sans-papiers.
Actualiteitsvraag gesteld door Mijneer Van Damme, gemeenteraadslid SP.A, betreffende het gebouw Leopold II laan waar zonder papieren leefden.**

Dhr. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u wel mijnheer de voorzitter.

Mijn actualiteitsvraag betreft het pand op de Leopold II Laan. Je vais peut-être faire l'interpellation en français comme ça tout le monde sait suivre. Ah oui, il y a la traduction, mais dans la salle aussi, bon je vais faire les deux alors.

Nous nous rappelons tous ici les grands débats autour des interventions des policiers style Robocop pour l'évacuation et le fait de vider la maison sur le boulevard Léopold II dans lequel des sans-abris et d'autres personnes s'étaient installés pendant des mois voire des années jusque fin de l'année passée. Nous nous rappelons aussi les grands débats concernant la nécessité de vider ce bâtiment et la nécessité d'évacuer les gens. Certains disaient, la commune prétendait qu'il y avait des problèmes de sécurité. C'était contredit par les associations qui accompagnaient les gens qui résidaient dans ce bâtiment. En même temps il y avait la problématique du relogement de ces gens-là. Nous avons demandé avec instance à ce moment-là aussi que les gens qui devaient quitter les lieux soient relogés autre-part, ailleurs, avec un accompagnement de la commune, ce qui n'a jamais été fait. Donc certains d'entre eux ont disparu on ne sait pas trop où mais peut-être que très probablement ils ont atterri ...

Dhr. de voorzitter :

Mijnheer Van Damme, mag ik u vragen om uw actualiteitsvraag te...

Dhr. Van Damme :

Ik heb vijf minuten mijnheer, ik moet de inleiding efkes geven, ik moet het kader leggen.

Certains se sont même, voilà maintenant j'ai perdu le fil de mon exposé, donc il y avait un débat sur l'endroit où ces gens devaient aller. On peut craindre que certains étaient plus mal après qu'avant parce que tout le monde était quand-même d'accord sur le fait que ce bâtiment et l'occupation étaient assez bien réglés et que c'était bien organisé et qu'il y avait très peu d'effets négatifs sur les alentours et sur les voisins qui d'ailleurs, la plupart d'entre eux, étaient très positifs par rapport à la façon dont se déroulait l'occupation de ce bâtiment.

Voilà, tout ça pour esquisser que nous en avons discuté, c'est un point qui nous a occupés pendant un certain temps et dont les avis étaient fort partagés ici au conseil communal.

Alors, malgré tout, le bâtiment a été évacué et de façon on peut dire assez agressive ou du moins inappropriée parce que finalement je crois, si je me rappelle bien, il y avait dix personnes qui avaient été évacuées avec au moins cinquante policiers qui descendaient en hélicoptère etc...

Tout ça pour vous dire qu'aujourd'hui, ce bâtiment est vide mais il n'est pas vide comme ça, il est vraiment dans un état d'abandon beaucoup plus grave qu'il ne l'était au moment où il y avait des gens qui résidaient là. Le bâtiment maintenant est un bâtiment qui devient un chancre dans le sens où les fenêtres sont ouvertes, grand ouvertes, depuis pas mal de temps et qu'on a même essayé d'y mettre le feu, à la porte principale, à la porte d'entrée. Et donc plusieurs riverains se plaignent de cette situation qui est, de nombreuses perspectives, pire que la situation avant, qui est mauvaise tandis qu'elle ne l'était pas auparavant.

Et donc, même si le bâtiment n'est pas un bâtiment communal, il est quand-même clair que la commune a une obligation dans ce dossier, obligation ou au moins une vocation qu'elle n'a pas accomplie dans le sens où d'une part, on pourrait dire que moralement, en mettant des gens dehors parce que c'était un bâtiment soi-disant délabré, la commune avait quand-même l'obligation de faire le suivi de ce dossier, de faire en sorte que la gestion de ce bâtiment se déroule de façon correcte. Et deuxièmement, s'il y a un bâtiment vide, d'office la commune doit interpellier le propriétaire dès le moment où il pose un problème et même pour y mettre la taxe pour les immeubles à l'abandon. Et donc je constate qu'aujourd'hui la situation est pire qu'il y a six mois et donc je demande à la bourgmestre et au collège de nous expliquer comment cela se fait, quelles démarches elle a fait et quelles démarches elle va faire pour y mettre fin.

Dhr. de voorzitter :

Dank u mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Monsieur le conseiller, d'abord je tiens à rappeler que l'état de l'immeuble ne me permettant plus de garantir la sécurité des occupants, la décision de faire procéder à son évacuation s'était avérée indispensable et cette décision avait été prise après plusieurs rapports mettant en évidence tant l'insalubrité que la dangerosité des lieux.

Je rappelle aussi que durant toute l'occupation, tant le CPAS que les services communaux concernés ont prodigué aide et conseil dans les limites de leurs compétences. Il y eu des conseils sur l'hygiène, la sécurité et sur l'aide médicale urgente et je ne peux pas vous laisser dire qu'aucune alternative n'a été trouvée. En effet, avant de procéder à l'évacuation, plusieurs réunions ont eu lieu avec des représentants des habitants ainsi que des associations pour trouver des solutions alternatives. Ce qui fait qu'au moment de l'évacuation, il n'y avait plus que treize personnes présentes sur les cent-cinquante qui occupaient le bâtiment.

Depuis lors, c'est vrai, le bâtiment est inoccupé. Et vu la complexité juridique relative à la propriété du bien j'ai évidemment demandé que les services communaux prennent toutes les mesures conservatoires nécessaires à savoir, la coupure du gaz, de l'eau, la condamnation de la porte d'entrée en attendant que la situation s'éclaircisse. C'est un véritable micmac juridique que la situation de cet immeuble puisque le propriétaire est une société qui est elle-même domiciliée dans l'immeuble et administrée par une autre société et un administrateur qui est décédé. Il y a un enfant mineur qui rentre dans la succession qui doit être acceptée sous bénéfice d'inventaire et un notaire a été désigné à cette fin. Nous avons évidemment demandé à plusieurs reprises à ce notaire de nous tenir informés de la situation. A ce jour nous n'avons pas reçu de réponse. Nous sommes donc en train de désigner un avocat afin de voir quelles dispositions la Commune peut prendre et vis-à-vis de qui. Je précise également qu'évidemment les taxes pour bâtiment à l'abandon ont été

également prises et je peux vous assurer que nous restons attentifs à la situation de cet immeuble qui n'appartient pas à la commune, qui appartient à une personne privée et tous les frais, tous les frais que la commune entreprend pour assurer justement la conservation de cet immeuble seront portés à la charge du propriétaire.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Madame la bourgmestre merci pour vos réponses.

On ne sera pas d'accord, on ne sera à mon avis jamais d'accord sur la façon dont l'évacuation a été faite il y a six mois et le suivi qui a été fait pour les gens qui vivaient dedans.

Par contre, j'espère que le problème du chancre actuel lui ne perdurera pas parce que c'est à mon avis une chose objective que tout le monde peut constater que la situation aujourd'hui pour le quartier est pire que la situation antérieure. Donc on peut discuter et différencier par rapport au sort des cent-cinquante personnes qui vivaient dedans mais à mon avis on ne peut pas avoir une différente opinion par rapport à la situation pour le quartier qui est objectivement pire aujourd'hui qu'il y a six mois et j'espère que la commune va faire tout pour prendre ses responsabilités pour y mettre fin. Parce que pour le moment ce bâtiment qui est un beau bâtiment, qui a du potentiel, qui a du potentiel urbanistique mais peut-être aussi social, avec une vocation sociale, ce bâtiment est pour le moment plus un problème pour le quartier qu'un bâtiment dont on peut être fier ou content et donc c'est quelque chose à mon avis dont la commune n'a pas seulement l'obligation juridique de veiller à la sécurité et à la bonne tenue des lieux mais en même temps, vu le passé, une obligation morale.

Dhr. de voorzitter :

Dank u mijnheer Van Damme.

L'incident est clos, nous commençons le conseil communal.

**1. Secrétariat communal - ASBL IRISteam - Election d'un administrateur au sein du Conseil d'Administration - Désignation du candidat.
Gemeentelijk secretariaat - IRISteam VZW - Verkiezing voor de Raad van Bestuur - Aanduiding van kandidaat.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le président.

Mon collègue et moi nous nous étonnons en fait que nous n'ayons pas respecté une minute de silence en début de ce conseil communal à l'instar d'autres communes qui l'ont fait et je trouve que c'est dommage qu'on n'ait pas respecté... Le conseil a été déplacé,

justement, mais je posais simplement la question, en tout cas nous trouvions ça dommage, simple remarque. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je voudrais dire simplement que, hier, il y a eu des cérémonies qui ont été organisées sur la place communale et que je pense que Molenbeek a montré à diverses reprises toute sa solidarité avec les victimes des attentats et que nous savons bien qu'ici tous les conseillers communaux sont concernés. Et donc, il ne faut pas encore aujourd'hui faire une minute de silence pour montrer sa solidarité par rapport aux victimes de ces attentats. Je pense que nous avons été suffisamment, je veux dire que le message que nous avons envoyé était suffisamment clair et fort concernant les victimes.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Une fois n'est pas coutume, je ne vais pas faire l'avocat du diable, mais je n'étais pas aux cérémonies hier pour des raisons personnelles, mais j'ai trouvé, de ce que j'ai vu à l'extérieur et dans les médias, que c'était extrêmement positif pour la commune. Donc moi, je suis dans l'opposition et j'assume ce que je dis, j'ai vu une superbe cérémonie aux Beaux-Arts avec des reportages où on a vu beaucoup de Molenbeekois et je pense que Molenbeek a assez ramassé dans la figure, si je peux m'exprimer ainsi. Donc, je n'aimerais pas que cette remarque donne l'impression que Molenbeek snobe la commémoration des attentats. Bien, bien, bien au contraire et malheureusement, comme je le disais en off, on pourrait faire des minutes de silence presque tous les jours. Donc évitons les petites polémiques de ce type-là. Je donne le conseil parce qu'il y a parfois des gens qui viennent à nos conseils et qui nous écoutent, je ne voudrais pas donner cette impression et je suis à l'aise pour en parler, je suis membre de l'opposition.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je reprends le cours du conseil. Je donne la parole à Monsieur Olivier Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je laisse la parole à la candidate qui va siéger à IRISteam. C'est une émanation du CIRB si vous voulez. C'est le CIRB quoi.

Mme l'échevine Vande Maele :

Le Centre d'Informatique de la Région Bruxelloise.

M. l'échevin Mahy :

C'est une des branches du CIRB.

M. le président :

S'il vous plaît, laissez Madame Vande Maele parler.

Mme l'échevine Vande Maele :

En fait, c'est le CIRB et ils ont une équipe IRISteam qui développe certaines applications utiles à toutes les communes. Et donc voilà, c'est un peu comme pour Irisbox, ils allaient développer une application pour les plaines de vacances, je l'attends encore, donc j'aimerais bien pouvoir le suivre, c'est pour ça que je suis candidate. Maintenant, je suis candidate, chaque commune va en désigner « une », parce qu'en fait il faut une femme, une candidate et chaque CPAS va désigner une candidate et il y aura un poste d'administrateur. Il y a un seul poste, pour toutes les communes.

M. le président :

Et il y aura trente-six candidats.

Est-ce qu'on peut valider ?

Pardon Monsieur Ikazban, vous souhaitez parler sur ce sujet-là également ?

M. Ikazban :

Non, simplement, je ne comprends très bien la pudeur de gazelle de mon collègue du PTB, mais tu pouvais le demander directement. Est-ce que c'est rémunéré ou pas ? Voilà, ça c'est une question qu'on a envie de savoir. Mais sinon, blague à part, nous, on est prêt à soutenir ce point, si on nous fournit enfin du wifi convenable, on approche quand-même bientôt des élections. Si on envoie des gens dans l'organe régional qui s'occupe de tout ce qui est connections internet, intranet, infranet tout ce que vous voulez, qu'on obtienne pour les conseillers communaux du wifi convenable et quand je dis ça, j'ai les conseillers de la majorité qui me regardent bizarrement, ça veut dire que vous, vous en avez du wifi convenable hein, c'est ça ? Vous avez tous des PC, vous faites quoi alors avec vos PC. Je ne vous crois pas.

M. le président :

Moi je n'ai qu'un écran.

M. Ikazban :

Monsieur le président, j'ai l'impression que beaucoup de conseillers sont d'accord avec ma dernière remarque.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Votre remarque a été enregistrée. On peut approuver ? Il n'est pas rémunéré, si c'était ça la question, il y a un jeton de présence, oui ?

Allez-y Monsieur De Block.

M. De Block :

Le CIRB passe par une période de malaise, on peut dire malaise, donc c'est une boîte importante pour la fonction publique pour garantir l'informatique aux Communes et la Région. Ça se passe mal là-bas. Puis, je vois en fait qu'ils se permettent de créer des sous-projets pour certains trucs où je dis, ok, il y a pas mal d'expertise qui a été drainée de la CIRB, des équipes de la CIRB, dans cette nouvelle structure et je peux vous dire que je ne suis pas d'accord avec le comment cela s'est passé, bon juste ça, vous pouvez donner l'avis d'un des conseillers de Molenbeek et je crains justement que c'est une façon en fait de créer des boîtes semi-publiques, semi-privées et finalement drainer même l'expertise publique vers le privé. Je pense qu'on devra bientôt s'orienter vers le privé, parce que dans le public il n'y aura plus les expertises. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

2. Affaires juridiques - Ordonnance de police - Confirmation de l'ordonnance de police du 15 mars 2017.

Juridische zaken - Politieverordening - Bevestiging van de politieverordening van 15 maart 2017.

M. le président :

Madame la bourgmestre, vous voulez intervenir avant les questions ? Non ?

Je donne la parole à Monsieur De Block :

M. De Block :

Je voudrais commencer en disant que Beekkant est un problème dont on a parlé déjà quelques fois au conseil communal. Je pense que l'importance d'investir dans la jeunesse dans ce quartier, je pense qu'on l'a évoqué au moins plusieurs fois et je vois en face de moi Youssef qui l'a évoqué aussi déjà quelques fois. Je me rappelle qu'il y a quelques années on est venu, moi avec une délégation de locataires du bloc Machtens, au siège du Logement Molenbeekoïse et dont la sécurité faisait déjà partie à cette époque-là d'une des doléances des locataires. J'ai encore aujourd'hui, non pas aujourd'hui mais cette semaine, la semaine passée, eu des locataires de De Roovere qui se plaignent effectivement des portes, des portes d'entrée cassées qui ne sont pas réparées, de gens qui entrent dans leur immeuble, des gens qui dorment dans les mansardes, des gens qui squattent les caves, c'étaient les mêmes doléances au niveau de Machtens. Et donc De Roovere c'est effectivement des gens de, excusez-moi, Machtens n°2 jusqu'aux immeubles à De Roovere. Est-ce qu'il y a un sérieux problème depuis quelques années ? Oui. Est-ce que le problème est rendu plus aigu depuis quelques semaines, mois, je le pense. On m'a dit, suite à des fermetures de cafés, d'ASBL dans la région autour et donc cela provoque que certaines personnes se sont retrouvées dans la rue et donc pour le dire cash qu'une partie du deal ne se fait plus en

cache dans les ASBL/cafés mais se fait de nouveau comme il y a quelques temps dans la rue et l'espace public. Alors j'entends que maintenant on dit qu'on va faire une interdiction de rassemblement. Quand on a décidé ça ici pour Ribaucourt, j'ai demandé qu'on fasse une évaluation, on dit que c'est trop tôt, je peux vous dire que chaque jour, chaque jour, je passe devant la station De Ribaucourt et je vois des gens qui utilisent de l'héroïne, chaque jour dans la station de métro. Donc en haut on interdit, en bas on utilise. J'entends déjà des gens maintenant qui disent à Osseghem que les jeunes se sont déplacés, j'entends à la Gare de l'Ouest que les gens se sont déplacés, j'entends des gens derrière dans le petit parc des Muses que les gens se sont déplacés. Donc, ce qu'on a défendu à l'époque avec Ribaucourt s'est passé réellement à Ribaucourt et se passe réellement à Beekant. Je ne dis pas qu'il ne faut pas réagir, je dis qu'il faut réagir à temps et en amont. Alors là, j'ai une critique à faire parce que je trouve que l'interdiction de rassemblement c'est un one-shot et pas quelque chose de structurel et je vais vous lire quelque chose qui m'a interpellé un petit peu en cherchant, je vais prendre mon temps, je suis désolé mais cela vaut la peine.

M. le président :

Il vous reste une minute.

M. De Block :

Oui, c'est ça.

Ce qu'il faut c'est une présence de terrain. Investir vraiment dans la prévention mais aussi une police de proximité. Et là je voudrais vous lire le comité P, son rapport de 2014. Je vous cite, dans le quartier Maritime/Marie-José, on en parle de ces quartiers-là. « L'ensemble des policiers de la zone manque de sensibilisation en matière d'environnement et vis-à-vis de différents comportements inciviques qu'ils constatent et pour lesquels ils ne réagissent pas. Et puis, dans le quartier Maritime et Marie-José, force est de constater au travers des actes d'enquêtes posés que la vision en matière de community policy tout comme au sujet de la notion de proximité tend à manquer. L'approche choisie vise principalement l'obtention de résultats à court terme - et on est de nouveau à court terme – une approche basée sur les principes de community policy produit des résultats qui sont moins vite perceptibles et qui peuvent se faire attendre sur le long terme. L'organisation policière etc... ». En tout cas c'est une critique virulente de la politique que j'ai critiquée ici, que c'est de l'interventionnisme, qu'on ne fait pas une politique de proximité réelle c'est le constat que les gens disent, on ne voit pas de flics, on ne voit pas d'agents.

M. le président :

Merci de conclure.

M. De Block :

Et puis ça explose, et puis avec une petite mesurette parce que pendant trois mois on va faire quoi, c'est quoi les mesures de profondeur...

M. le président :

Monsieur De Block, veuillez conclure s'il vous plait.

M. De Block :

Je vais juste, je vais conclure...

M. le président :

Eh bien concluez !

M. De Block :

Donc je voudrais demander c'est quoi le diagnostic qui a été fait par les services de la LES au préalable de s'investir dans ce quartier ? Je voudrais savoir du Logement Molenbeekois, vous êtes concerné président par le Logement Molenbeekois, qu'est ce qui a été fait jusqu'ici pour répondre aux besoins qui sont formulés depuis des années par les locataires ? Et je voudrais savoir, est-ce que oui ou non vous allez investir des services, des moyens pour que des policiers soient sur place et en relation avec la population...

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Ait Jeddig, vous avez la parole.

M. De Block :

Et pas juste pour l'intervention ?

M. Ait Jeddig :

Je serai beaucoup plus court.

Un petit mot, je voudrais rendre hommage à toutes les victimes, bon voilà puisqu'il est question d'une minute de silence, donc toutes les victimes et toutes les victimes du 22 mars de l'année dernière mais aussi à toutes les victimes à travers le monde, de ces actes barbares.

Alors, c'est vrai qu'au sujet des difficultés avec cette ordonnance de police qui interdit les rassemblements de plus de trois personnes entre 21h et 05h du matin, je doute de l'efficacité de cette mesure. D'ailleurs Johan Debecker, le chef de corps émet également des réserves. Il dit lui-même que c'est une mesure qui doit être accompagnée. La situation peut se reproduire et se déplacer. Donc c'est une mesure temporelle qui peut se reproduire, inefficace et elle n'est pas sélective, elle vise tous les rassemblements de plus de trois personnes. On peut très bien faire des deals à deux personnes, on peut sonner chez les voisins dans l'immeuble, une seule personne peut sonner, donc voilà. C'est pour moi une mesure tout simplement spectaculaire, c'est un coup de pub répressive sans plus. On vient de le dire, il y aura des déplacements et peut-être déplacements vers le parc Marie-José, peut-être déplacements vers le parc des Muses, des trafiquants. Et puis j'entends dire évidemment que « oui depuis l'annonce éventuelle de la prise de cette mesure on voit déjà des petits résultats » mais en réalité, non, ce n'est pas la mesure qui fait peur, non, c'est parce qu'avec cette mesure, ceux qui sont là et font des petits larcins craignent la présence de la police, la présence renforcée de la police. Donc en fait pour assurer la sécurité, c'est une présence qu'il faut. Et bien sûr il y a des problèmes plus profonds, il faut traiter plus profondément, les jeunes il faut leur donner des activités, il faut investir dans l'enseignement, il faut investir dans le sport, on voit le problème du White Star d'ailleurs, on s'en fout des jeunes. Et donc, résultat, voilà, ils traînent dans les rues. Moi je connais tous les jeunes qui sont maintenant au White Star, enfin je sors le White Star comme ça parce que c'est un exemple, ils n'ont plus d'entraînements, plus de coach, qu'est-ce qu'ils vont faire, ils vont traîner, ils vont aller, ils vont effectivement passer par Beekkant mais sans avoir aucune mauvaise intention, par trois ou par quatre, et puis ils vont se faire sanctionner entre 21h et

05h du matin. Donc c'est une mesure non sélective. Et des jeunes qui n'ont rien à voir avec ça également témoignent, ils disent que depuis les événements, depuis ce qui se passe, notre commune prend des mesures dures, dures envers eux. Vous voyez l'impression qu'ils ont ces jeunes, cette perception qu'ils ont de la police alors qu'on parle de police de proximité, on parle d'essayer d'entamer des dialogues. Oui effectivement, il faut assurer la sécurité de personnes qui habitent cet immeuble et des passants. Mais ce n'est pas en prenant des mesurette je dirais, c'est en traitant le problème plus profondément. Le trafic de drogue, les vols etc..., c'est notre politique de sécurité qui doit être renforcée et pas laisser et puis prendre des petites mesurette et d'ailleurs qu'est-ce que la mesure prise à Ribaucourt a déjà donné comme résultats ? Est-ce qu'on a fait une évaluation ? Oui j'ai vu qu'il y a pas mal de sanctions, évidemment ça rapporte un petit peu de sous mais est-ce que réellement cela permet d'éliminer la criminalité, le trafic de drogue dans ce coin, dans cet espace, dans ce quartier ? Non, je ne pense pas. Donc il faut des mesures beaucoup plus profondes, plus efficaces. Dans la zone de police on a des capacités, il y a des possibilités de prendre des mesures pour plus d'efficacité. Donc voilà je doute un peu de l'efficacité de cette mesure d'autant plus qu'on déplace le problème et ce n'est qu'une mesure temporaire.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le président, tout d'abord, des habitants du quartier concerné m'ont demandé de transmettre des remerciements à Madame la bourgmestre et à toutes les personnes, et notamment le corps de police, le responsable en matière de prévention, d'avoir pris cette mesure. Enfin depuis trois semaines, ces gens arrivent à dormir, à dormir, simplement dormir sans être embêtés, depuis trois semaines ces gens arrivent à rentrer chez eux sans y trouver des personnes étrangères à leur immeuble se droguer, consommer de l'alcool, uriner dans leurs cages d'escaliers, enfin ces gens aujourd'hui peuvent inviter des membres de leurs familles sans avoir honte de l'endroit où ils vivent. Est-ce qu'on peut comprendre ça ? Ça m'étonne d'entendre certaines remarques ici, est-ce que ces gens n'ont pas droit au respect, est-ce qu'ils n'ont pas droit à un minimum d'ordre dans leur quartier ? Eh bien on sait très bien que c'est une mesure qui est temporaire et c'est vrai il y a des petits déplacements, j'ai un ami qui habite pas loin du parc des Muses et il voit des jeunes dans un parc, quoi de plus normal que des jeunes dans un parc, le parc c'est fait pour se rassembler, c'est fait pour passer du temps, pour y discuter. Si ces jeunes n'y font rien de répréhensible pourquoi alors parler de déplacements, ces jeunes ont le droit de se déplacer. Aujourd'hui ces gens eh bien ils tiennent à vous remercier et ils me l'ont fait savoir et donc je transmets le message. Alors j'ai entendu "qu'est-ce qu'a fait le Logement Molenbeekois", eh bien, le Logement Molenbeekois il a essayé d'obtenir certaines choses, il a obtenu par exemple auprès de la SLRB un projet de cohésion sociale qui chaque année débloquera 68.000 €, qui aujourd'hui a permis d'engager une assistante sociale dans le quartier pour pouvoir travailler avec la population des logements sociaux et monter ensemble avec eux des projets parce que ce quartier c'est vrai depuis des décennies a été délaissé et qu'aujourd'hui c'est un véritable désert social, c'est une réalité, c'est une réalité. Cette mesure c'est une mesure effectivement qui est là pour apporter une solution temporaire mais nous, en tant que groupe d'intérêt communal, nous appelons à un plan Marchal, un véritable plan pour Molenbeek-Saint-Jean pour certains indicateurs aujourd'hui qui sont au rouge au niveau social dans ce quartier-là avec un taux de chômage explosif, on est véritablement sur une bombe sociale dans ce quartier-là, et dans d'autres quartiers, mais en particulier dans le quartier Beekkant. Oui, il faut des investissements, on les attend, interpellez vos députés respectifs pour qu'ils débloquent des moyens, là où vous siégez. Puis, on en a déjà discuté une dernière fois, on a

besoin de plus de policiers dans cette commune, plus de policiers dans cette zone de police et, oui, on a effectivement également besoin, je réponds à ce que j'ai entendu d'un conseiller communal qui demande plus de policiers également, oui on en a besoin et pour ça on a voté plusieurs motions. Vous avez demandé plus de policiers mais je ne vais pas faire un débat avec vous, voilà, donc arrêtez la démagogie, arrêtez de chercher le diable dans les détails. On nous demande d'agir, on agit, voilà, eh bien ces gens ils vous remercieraient si aujourd'hui vous les soutenez en prenant acte de cette ordonnance. Voilà ce que j'avais à dire, merci.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le président, alors bien que cette mesure, cette prise d'ordonnance émane notamment de plusieurs plaintes des habitants, et nous sommes bien sûr soucieux de l'intérêt de la sérénité des habitants, ce n'est pas quelque chose qui est à l'exclusivité de la majorité, nous sommes nous tous soucieux de la tranquillité dans tous les quartiers. Et parce qu'elle émane des habitants, parce que nous sommes également attentifs et à leur écoute, eh bien nous nous interrogeons aujourd'hui simplement sur l'efficacité de cette mesure, non pas sur l'ordonnance en tant que telle puisque l'ordonnance en tant que telle elle fait suite justement à plusieurs interpellations. Et Monsieur Lakhroufi, vous venez de dire dans votre intervention que vous aviez été en contact avec des habitants qui vous ont remercié, sachez que moi qui habite le quartier, qui passe tous les jours devant Beekant, j'ai aussi été en contact avec d'autres habitants qui remettaient également en cause l'efficacité de cette mesure. Pourquoi ? Parce qu'encore une fois ici vous nous proposez en fait une ordonnance, et là aussi je vais faire un petit clin d'œil par rapport à ce que vous venez de dire Monsieur Lakhroufi, vous dites que cela fait trois semaines que les gens dorment tranquillement mais je vais juste vous rappeler que cette ordonnance date depuis le 15 mars. Attendez, Monsieur, mais je vais juste rappeler s'il vous plaît que cette ordonnance date, est entrée en vigueur le 15 mars soit une semaine exactement. Alors je vais poursuivre si vous le permettez. Je vais poursuivre si vous le permettez...

M. le président :

S'il vous plaît, Monsieur Lakhroufi

Mme Tahar :

Alors, c'est une ordonnance encore une fois dont on peut comprendre qu'elle ait été prise. Simplement, nous avons aujourd'hui la légitimité de nous interroger sur son efficacité. Pourquoi ? Parce que c'est une ordonnance qui est limitée dans le temps, c'est une ordonnance qui est valable pendant trois mois simplement. Et qu'est-ce qui va se passer finalement après les trois mois, est-ce qu'on aura résolu le problème, est-ce que finalement il ne s'agit pas plutôt d'une mesure ponctuelle pour un problème ponctuel et qui malheureusement, malheureusement, ne fait pas intervenir une réflexion de fond pour pouvoir réellement, réellement s'intéresser au phénomène, de trouver des solutions structurelles ? C'est vous qui êtes aux commandes de la commune je vous signale, on veut bien vous aider à réfléchir si vous avez besoin de têtes pensantes mais je suis désolée moi je pense qu'une mesure efficace...

M. le président :

Monsieur Lakhloufi, s'il vous plait. Arrêtez, laissez parler Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je pense qu'une mesure efficace doit être accompagnée si on veut son efficacité parce qu'encore une fois, on est tous soucieux de la tranquillité des habitants. Si on veut qu'une mesure soit efficace, je suis désolée, il faut vraiment pouvoir penser aussi des mesures d'accompagnement qui sont des mesures préventives, des mesures éducatives. Vous avez parlé de désert social, je dis oui c'est un désert social mais plutôt que de l'abreuver de petites gouttes d'eau il faudrait y planter des oasis parce qu'effectivement c'est un secteur où il n'y a pas du tout d'intervention, pas du tout d'offre associative. Alors moi j'ai envie de dire, donnons-nous le pari vraiment au-delà de petites mesurette de réfléchir vraiment à un plan préventif, à un plan de jeunesse, à un plan vraiment qui va pouvoir réellement..... - je vous ai écoutée sans vous couper Monsieur – et de nouveau, comme je l'avais dit précédemment dans un conseil communal, j'ai peur, je crains qu'on ne déplace le problème. J'habite pas très loin du parc des Muses et je vous assure que les jeunes, ils sont très gentils ce n'est pas cela, qui se réunissent, malheureusement ils ne se réunissent pas uniquement pour écouter de la musique, il y a des choses qui se passent dans ce parc et j'invite alors nos forces de l'ordre à être dans une police de proximité.

Et je terminerai, je terminerai pour ne pas être plus longue, uniquement par demander qu'on puisse aussi à un moment donné nous arrêter s'il vous plait pour pouvoir évaluer toutes ces ordonnances, il y a des précédentes ordonnances, je ne sais pas si on peut avoir un moment, prendre un moment, pour pouvoir réellement évaluer l'efficacité, pas uniquement au niveau des chiffres, Madame la bourgmestre, mais nous dire réellement est-ce que cette ordonnance qui a été prise au niveau des trafics de drogue à Ribaucourt, qu'est-ce qu'elle a donné cette ordonnance. Moi je serais sincèrement demandeuse de voir finalement si, voilà, si le phénomène s'est un peu atténué, je n'y crois pas de trop parce que je passe par ce quartier aussi et je sais qu'il y a pas mal de problèmes. Donc voilà, je voudrais vraiment qu'on consacre aussi dans ces conseils communaux des moments pour évaluer réellement ces mesures et pas uniquement des ordonnances qu'on doit approuver comme ça tête baissée.

Donc, nous, pour résumer simplement, nous allons nous abstenir. Pourquoi ? Parce qu'encore une fois, nous sommes soucieux de la demande des habitants et vu la demande de la population, on peut comprendre qu'une ordonnance soit prise, c'est pour ça que nous n'allons pas voter contre – on n'a pas besoin d'un ambassadeur Monsieur Lakhloufi, vous n'êtes pas le seul conseiller communal, nous discutons également avec les habitants, il n'y a pas besoin d'avoir un facteur ou un.... bon, voilà – et alors donc, nous allons nous abstenir, le groupe PS va s'abstenir pour cette ordonnance et donc on attend impatiemment les évaluations, s'il vous plait, des précédentes ordonnances, merci.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

J'ai les oreilles qui sifflent quand j'entends ici certains s'exprimer sur ce qui se passe, d'éléments qui nous concernent tous parce que j'ai vraiment l'impression que certains sont complètement déconnectés de la réalité du terrain.

La stratégie d'interdiction de rassemblement fut appliquée, je vous le rappelle, dans les années 1990 et 2000 dans de nombreuses banlieues françaises, rappelez-vous La Courneuve, Saint-Denis et Marseille et les résultats vous les connaissez, augmentation de la criminalité, du grand banditisme, les interdictions de rassemblement favorisent le confinement de la criminalité et sa propagation au sein des immeubles et des foyers. Nous recevons chaque semaine des mamans en pleurs, désespérées de voir leurs enfants impliqués dans des faits de recel, de redistribution de stupéfiants, de distribution de drogues de synthèse. Le boulevard Edmond Machtens jusqu'au boulevard Mettewie constitue un des principaux pôles d'approvisionnement en substances stupéfiantes. Alors, aujourd'hui, vous devez aussi le savoir, les caves, les caves de certains de ces immeubles constituent des réserves d'approvisionnement importantes. Alors, le jour où on se permettra de s'intéresser au triangle Gare de l'Ouest, Etangs Noirs, Beekkant avec une approche préventive, éducative, curative, psychoéducative, ce jour-là on fera un grand bond en avant. Vous pouvez disperser tous les gamins qui traînent et faire autant d'effets d'annonce que vous le souhaitez, le problème ne sera pas réglé. Bien entendu ici nous, nous condamnons toute forme d'incivilité ou de nuisance dans ce secteur mais, et là on est bien entendu dans une approche de zéro tolérance, les gens ont le droit de vivre sereinement dans un cadre sain et paisible. Nous comprenons le ras-le-bol des riverains qui en ont assez de ces nuisances mais les riverains en ont surtout assez de mesures stériles et de coups de communication qui ne nous ramènent rien et qui font que le pire reste devant nous. Alors, nous vous sommons d'agir sans délai, oui Monsieur Majoros, oui Madame Turine, nous vous sommons d'agir sans délai à la racine du problème et on reviendra dans ce conseil pour vous demander des comptes, pour voir ce qu'il en est, qu'est-ce que vous avez fait concrètement pour éradiquer le poison blanc qui empoisonne le sang de nos enfants, pour éradiquer tous les faits de criminalité dans cette zone. J'ai dit.

M. le président :

Merci Monsieur Rekik.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Heel kort. Ik denk dat de tussenkomst van mijn twee collega's die uitgesproken hebben, mevrouw Tahar en mijnheer Rekik, heel terecht is. Wij zijn natuurlijk ook voor veiligheid rond de site van Beekkant. Wij denken dat daar inderdaad een reël probleem is. Alle indicatoren, alle getuigenissen wijzen erop dat er een structureel probleem is dat niet beperkt is in de tijd maar dat al lang sluimert. De enige vraag die men moet stellen in dit verhaal is natuurlijk 'is deze oplossing de juiste en vooral is dit de enige maatregel die wij moeten nemen, is het voldoende om het probleem op te lossen'. En daarvoor is, denk ik, het meest aangewezen dat er eerst een deftige evaluatie komt van wat er bijvoorbeeld op Ribaucourt is gebeurd en dat wij op basis daarvan dan heel concreet gaan zien of dit soort maatregelen een meerwaarde heeft en/of en hoe, welke andere regels en maatregelen gecombineerd moeten worden om efficiënt te zijn want natuurlijk is het voor een burgemeester heel makkelijk om dit aan te kondigen, om te zeggen 'kijk we doen iets', u geeft de indruk van iets te doen, maar fundamenteel is het risico dat je niets oplost en dat je binnen een maand, twee maand, drie maand, als dit eindigt en het zal moeten eindigen, je dan opnieuw met een probleem zit en opnieuw van nul moet beginnen. Dus dit is een tijdelijke maatregel, dit is een maatregel die moet samengaan met allemaal andere maatregelen maar het is ook vooral een maatregel die moet geëvalueerd worden en tot nu toe hebben wij die evaluatie jammer genoeg nog niet gezien, ook niet van andere locaties zoals bijvoorbeeld rond het metrostation Ribaucourt en wij zouden heel graag die evaluatie hebben alvorens hier een beslissing te nemen.

M. le président :

Dank u mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Par rapport d'abord à l'ordonnance, je voudrais dire une chose. Je voudrais juste rappeler, je reviens souvent à l'histoire de ce périmètre qui est Ribeaupôle, Ribaucourt, Léopold, où il y a du trafic de drogue et également....

M. le président :

Madame El Belghiti, nous sommes sur Beekant.

Mme El Belghiti :

Oui, sur Beekant, mais bon il y a une histoire, on parle d'ordonnance, il y a un déplacement, d'accord. Je voulais tout simplement dire qu'il y a eu énormément d'ordonnances pareilles qui ont eu lieu en fait lors des précédentes législatures, même au temps où le PS était dans la majorité parce que malheureusement la population est parfois en demande de solutions concrètes qui ne sont peut-être pas des solutions de moyen et long terme, je suis tout-à-fait d'accord ce ne sont pas des solutions. Je pense qu'il faut des projets de fond, c'est-à-dire qu'il faut avoir de réels projets de prévention qu'il faut mettre en place réellement, de vraies politiques pas seulement au niveau sécuritaire mais des projets surtout sociaux, d'encadrement. Et donc moi évidemment c'est une matière qui me parle parce que cela fait depuis 2007 qu'on essaie de travailler sur cette matière, ce n'est pas toujours malheureusement évident parce qu'il y a des décisions au niveau politique qu'il faut prendre. Je dois dire que lors de la précédente législature, même au niveau de la gauche, les décisions n'ont pas été prises dans ce sens-là. Donc je dirais que cela concerne un peu tout le monde et on ne va pas dire, 'voilà maintenant s'il y a une droite', non je suis désolée, c'est comme ça, à un moment, à un moment il faut prendre des décisions, il ne faut pas toujours se dire c'est l'autre, c'est la droite, c'est la gauche, au moment où la gauche était au pouvoir les problèmes Ribaucourt, Léopold existaient depuis plus de 25 ans, d'accord ? Ils existaient depuis plus de 25 ans et c'est un problème qu'on doit prendre à un moment à bras le corps.

(Protestations dans la salle - Protesten in de zaal)

Mme El Belghiti :

Est-ce que je peux parler ?

M. le président :

S'il vous plait, laissez terminer Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

A un moment, si nous voulons être efficaces, je pense à un moment qu'il faut être responsable, il faut prendre ses responsabilités en main et même en tant que mandataire il y a des responsabilités inhérentes à chaque mandataire, certains ont la prévention, d'autres ont une gestion globale et à un moment je pense qu'il faut se mettre à table, avoir une commission de travail, être dans le pragmatisme et se mettre l'œuvre parce que c'est vrai, il

y a des projets qui ne sont toujours pas réglés depuis 25 ans et c'est inadmissible, je dois le dire, voilà.

M. le président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais très rapidement, rejoindre la dernière remarque que vient de faire Madame El Belghiti. Donc simplement je pense qu'on discute pour rien maintenant et qu'on doit, des sujets aussi importants et délicats, on doit vraiment pouvoir en parler de manière assez sérieuse parce que cela touche à beaucoup de pans de notre organisation mais pas seulement au niveau communal. J'ai remarqué que Monsieur Lakhroufi interrompait ma collègue Farida Tahar mais en fait il interrompt également Madame El Belghiti donc je ne vais pas lui en faire la remarque puisqu'il est comme ça avec tout le monde apparemment. Je dirais simplement, non je dirais simplement pour ne pas aller plus loin, je pense que c'est François Mitterrand qui disait « la jeunesse n'a pas toujours raison, mais la société qui la frappe à toujours tort ». Je vous invite vraiment tous et toutes à méditer là-dessus. Aujourd'hui, on est dans des solutions qui ne sont pas des solutions à long terme, dans du bric et broc et je voudrais remercier mes collègues Farida Tahar et Nader Rekik d'être intervenus parce que Farida Tahar a remarqué quelque chose que je n'avais remarqué, évidemment je n'ai pas tout lu cette fois-ci, mais l'ordonnance qui date du 15 mars, Monsieur Lakhroufi qui se réjouit que depuis trois semaines les habitants dorment depuis trois semaines, donc ce n'est pas pour la boutade mais ça veut dire simplement que vous racontez n'importe quoi sur un dossier pareil, vous racontez n'importe quoi, vous faites juste... je peux terminer ?

M. le président :

S'il vous plait, Monsieur Lakhroufi

M. Ikazban :

Vous faites du show et de la com, ou alors vous êtes en train de gagner des places sur la future liste du bourgmestre de Madame Schepmans donc soyons un peu sérieux, soyons un peu sérieux, écoutez Monsieur Youssef Lakhroufi, vous êtes ridicule après cette remarque, vous êtes ridicule, vous êtes inaudible, c'est du n'importe quoi.

M. le président :

S'il vous plait, Monsieur Lakhroufi s'il vous plait, laissez terminer Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai cité Mitterrand mais je terminerai avec deux remarques.

Monsieur Lakhroufi, tous les membres de ce conseil communal, je pense que ce que je vais dire là concerne tout le monde, tous les membres du conseil communal veulent la paix et la sérénité pour tous les habitants et ce dans n'importe quel quartier, alors cessez de croire que vous êtes là avec vos beaux muscles à l'approche des élections, vous savez, quand vous permettez avec une ordonnance pareille à un quartier de dormir, c'est aux dépens d'un autre quartier, c'est aux dépens d'autres habitants, c'est aux dépens d'autres

bâtiments. Dans toutes les interventions, tout le monde l'a dit, tout le monde a dit « ah moi j'habite là, j'ai vu ceci, cela ». Donc soyons un peu sérieux, ce genre de solution ne règle et ne résout rien et je conclurai sur une remarque, je conclurai – c'est vraiment difficile...

M. le président :

Monsieur Lakhroufi arrêtez, vous avez eu la parole, s'il vous plaît

M. Ikazban :

Non moi, je ne suis pas démagogue, c'est vous qui êtes démagogue et Farida Tahar vous a démasqué.

M. le président :

Monsieur Lakhroufi. Monsieur Ikazban, un instant. Monsieur Lakhroufi je voudrais que vous arrêtiez d'interrompre, on vous a laissé parler, vous avez eu la possibilité de la faire, vous aurez la possibilité de répliquer tout de suite si vous le souhaitez après que le collègue ait répondu. Merci.

Monsieur Ikazban vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci, je sais que cela fait mal, vous êtes ridicule mais voilà c'est un moment difficile à passer.

Monsieur le président, je voudrais juste faire une remarque, j'ai cité Mitterrand tout à l'heure, je vous invite vraiment à méditer là-dessus mais je citerai aussi, et je pense que c'est un de mes collègues ici dans l'opposition qui en a parlé, le patron de la police, de la zone de police ici, qui n'est pas un éducateur, qui n'est pas un travailleur social, qu'est-ce qu'il dit ? Il a dit énormément de choses et il dit notamment « donnez du boulot à nos jeunes et vous réglez toute la moitié de nos problèmes ». C'est un policier qui le dit, et je trouve que c'est dommage que c'est policier, et alors on n'est pas ni dans la gauche ni dans la droite Madame El Belghiti, c'est dommage que c'est un policier qui doit venir faire la leçon ici à une majorité qui est incapable de mener une politique de prévention et éventuellement pour enrayer des problèmes de sécurité, seulement par coups d'ordonnances et je parierais qu'avant la fin de la législature vous allez revenir avec une troisième, une quatrième et ainsi de suite.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je rappelle, cela a été dit ce soir, que c'est à la demande des habitants eux-mêmes que cette ordonnance d'interdiction de rassemblement a été prise. Des dealers, dont beaucoup viennent de communes voisines, empoisonnent la vie des habitants. Alors on parle quand-même de faits très graves, on parle de harcèlement des enfants et particulièrement des filles, d'intimidation des adultes, d'agressions verbales et même de violences physiques. Et évidemment, nous ne pouvons pas tolérer que des habitants qui vivent souvent dans des conditions modestes dans ces quartiers se fassent agresser tous

les jours par une bande de voyous qui veulent finalement s'approprier le terrain pour se livrer à la vente des drogues.

Donc, c'est une problématique qui existe depuis un certain nombre de mois et fin février tous les acteurs locaux concernés par Beekkant se sont réunis avec la ferme volonté de trouver des solutions au problème. Et quand je parle de tous les acteurs, il s'agit évidemment de la police, de l'administration communale, des gardiens de la paix, de la prévention, de la LES, de la STIB, du Logement Molenbeekois et donc ils se sont tous réunis pour développer un programme pour répondre aux difficultés de ce quartier. Et la première disposition est cette ordonnance d'interdiction de rassemblement de plus de trois personnes dans un périmètre déterminé et ce, pour une durée de trois mois. Elle a été limitée la nuit entre 21h et 05h du matin car les problèmes se posent essentiellement la nuit. Et cette mesure, en fait, elle permet surtout à la police d'interpeller directement les individus qui perturbent l'ordre public et de faire en sorte qu'ils n'ont pas un sentiment d'impunité. Et c'est vrai que cette ordonnance a été diffusée depuis un certain nombre de semaines par les gardiens de la paix, par les acteurs du quartier pour justement préparer la population et pour leur dire "rassurez-vous, vous dans votre quotidien, vous ne serez évidemment pas perturbés par cette ordonnance" parce que cette ordonnance vise à interpeller les voyous, des voyous qui sont bien connus de la police et cette ordonnance permet justement à la police de pouvoir prendre des mesures plus facilement sans justement qu'il puisse y avoir des conséquences indirectes pour les habitants.

Je voudrais également rappeler qu'à côté de cet aspect plus sécuritaire il y a également des mesures qui ont été prises comme je l'ai dit avec les autres acteurs, avec notamment les gardiens du Logement dont la présence a été renforcée depuis plusieurs semaines jusqu'à 22h30 et en se concentrant particulièrement sur certains points névralgiques. Il y a évidemment Beekkant mais il y a également le site du Cheval Noir. Il y a également les gardiens de la paix dont la présence a été renforcée et ces gardiens de la paix sont donc présents dans la zone qui couvre la rue De Roovere jusqu'à la Gare de l'Ouest afin justement de pouvoir détecter des déplacements possibles de la problématique et donc aussi en accord avec la STIB il y a des contrôles plus fréquents qui se font. Moi j'entends qu'il y a des problèmes dans d'autres stations de métro, vous avez évoqué notamment Beekkant, Ribaucourt, Osseghem mais moi je vous dis, oui, s'il y a des difficultés eh bien c'est vrai que la STIB doit aussi être interpellée pour résoudre ces difficultés et il y a un certain nombre de mandataires ici présents qui ont des relais importants auprès d'autres niveaux de pouvoir, auprès d'autres acteurs régionaux et donc les interventions qu'ils font ici ce soir je les invite également à les répercuter à qui de droit.

Voilà, il y a des mesures qui sont également prises par le Logement Molenbeekois. Il y a des travailleurs qui vont être engagés pour assurer une plus grande propreté dans les environs du parc immobilier sur Beekkant et sur d'autres lieux. Il y a également des mesures qui seront prises pour renforcer la sécurité, il y a également des activités qui sont menées par les travailleurs sociaux de rue et par les acteurs de la LES mais moi je voudrais surtout insister sur, et je peux vous rejoindre, sur la nécessité, la nécessité qu'il n'y ait pas qu'un aspect communal, qu'il faut nécessairement que pour résoudre les problèmes de Molenbeek, il y ait également la Région qui intervienne, les communautés qui interviennent pour soutenir cette commune qui en a tant besoin, pour sa jeunesse, soyons un minimum réalistes ici, et vous le savez pertinemment bien, ce n'est pas uniquement la commune qui a la main pour résoudre les difficultés que rencontre cette jeunesse molenbeekoise qui est si nombreuse, il faut nécessairement que les autres acteurs soient sensibilisés, il faut qu'il y ait une insertion socioprofessionnelle, il faut qu'il y ait de la formation, il faut qu'il y ait des écoles de qualité qui soient soutenues par la communauté française. Et donc, faites-vous le relais, je vous demande de faire le relais vous qui siégez dans d'autres assemblées, qu'attendez-vous ? Je ne vous entends pas et quand j'entends aujourd'hui que la région bruxelloise, eh bien que la région bruxelloise ne soutient pas Molenbeek, elle n'a pas accepté un nouveau contrat de

quartier qui justement concernait cet espace-là, elle n'accepte pas, elle ne veut pas de nouveaux contrats de quartier pour Molenbeek. Moi je suis profondément déçue par la région parce que j'ai le sentiment que Molenbeek on la laisse bien seule et que les autres niveaux de pouvoir font peu, que ce soit dans le domaine de la prévention, que ce soit dans le domaine de l'aide à la jeunesse, que ce soit dans le domaine de la formation, de l'insertion professionnelle. Mais que fait-on de la rénovation urbaine? Voilà, on n'a pas de contrat de quartier, je trouve vraiment que la région, la région où vous avez des responsabilités dans justement dans les compétences que vous gérez à la région, elle passe à côté, elle passe tout-à-fait à côté des priorités et donc j'espère que vous transmettrai ce message de la part du conseil communal à qui de droit. Voilà, c'était essentiellement ce que je voulais vous répondre.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi. Vous avez un droit de réponse dans les répliques Monsieur Ikazban.

M. Lakhroufi :

Moi je rappelle une chose, le Groupe d'Intérêt Communal est un groupe communaliste, nous, on n'a pas d'instance régionale ni fédérale. Donc interpellez vos députés, vos partis politiques respectifs, le show que vous nous faites ici, s'il vous plaît, faites-le à Monsieur Rudy Vervoort, faites-le à Fadila, faites-le à d'autres qu'ici, arrêtez de nous raconter n'importe quoi ici. Et quand Molenbeek demande des moyens, vous coupez les robinets parce que la couleur politique de la majorité ici ne vous convient pas. Alors moi, je crois que six ans d'opposition, je crois que cela ne sera pas encore assez pour vous, il y a des choses que vous n'avez pas encore comprises, vous êtes à la hauteur de votre réputation laxiste qui vous colle à la peau, vous en êtes à la hauteur. Ce que j'entends aujourd'hui est simplement scandaleux, scandaleux...

M. le président :

S'il vous plaît, Monsieur Azaoum.

M. Lakhroufi :

Vous n'avez absolument rien compris, après tout ce que Molenbeek a connu, après tout ce que Molenbeek a dû endurer, vous n'avez absolument tiré aucune leçon de ça et ça, c'est bien triste et malheureux, vraiment, je suis vraiment déçu, déçu à ce niveau-là. Vous auriez dû un peu grandir, prenez vos responsabilités...

M. le président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On en apprend aujourd'hui. Franchement, Monsieur Lakhroufi, je ne sais pas si vous avez entendu mais j'ai critiqué avant tout le trop peu de travail en amont et j'ai dit à la fin de mon intervention quelque chose que vous confirmez. Vous dites, je dis, 'c'est quoi votre solution structurelle?', on n'en a pas les moyens, voilà. Pourquoi les années précédentes,

pourquoi maintenant on n'investit pas ne fusse que pour un gardien qui dépasse les 22h? Vous pensez réellement que les quelques jeunes qui veulent vraiment pourrir le quartier, je dis pourrir parce qu'il y en a d'autres qui veulent y vivre, vont s'arrêter à 22h, ah oups désolé, time, on doit bouger. Les gardiens de la paix qui sont attachés au Logement Molenbeekois, combien ils sont ? Et sur combien d'immeubles ils doivent partager leur temps ? Je pose la question, est-ce que la commune, j'ai l'impression qu'on doit voter une ordonnance pour quelque part donner une excuse à nos agents d'intervenir et d'aborder des jeunes sur leur comportement, quelque chose qui est écrit dans le comité P, le rapport de 2014, qu'ils n'interviennent pas en tant que policiers là où il faut intervenir. Ça, c'est la réalité. Quand on est dans une approche interventionniste on intervient quand on a les deux voitures derrière mais se balader dans la rue, parler aux gens, intervenir quand il faut, ça j'aimerais bien voir plus et donc moi je n'entends pas que la commune dit, et j'aimerais bien voter une résolution et franchement je vais le faire je vais alerter mes collègues de l'opposition de la faire avec moi, je vous lance le défi de voter une motion où la commune s'engage pour les prochains deux, trois mois d'avoir des policiers sur le terrain, des agents de quartier réellement sur le terrain. Je vous défie de faire un travail de prévention réelle, commençons avec le diagnostic réel du quartier. Vous demandez l'avis des habitants, des jeunes aussi les jeunes qui peut-être traînent là, je vous lance le défi et j'aimerais bien savoir le projet qui cote, qui vise les multirécidivistes, une dizaine, est-ce qu'on est en train, parce qu'on les connaît, apparemment on les connaît et malheureusement c'est ce petit nombre de multirécidivistes qui pourrit la vie à beaucoup, est-ce qu'on les accompagne, est-ce qu'on

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

M. De Block :

Est-ce qu'on a des projets positifs pour eux aussi ? Ca j'aimerais bien savoir....

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

M. De Block :

Sinon dans trois mois votre arrêté et ordonnance....

M. le président :

La parole est à Madame Tahar.

M. De Block :

Et on revient comme à Ribaucourt, rien n'a changé, rien, voilà,

M. le président :

Coupez le micro de Monsieur De Block, merci.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le président, pour moi, deux éléments. Le premier concerne ma demande, Madame la bourgmestre, de pouvoir à un moment donné évaluer les précédentes ordonnances. Je n'ai pas obtenu de réponse concernant cet élément.

Et le second, vous dites, Madame la bourgmestre, que vous regrettez le refus de subvention de contrat de quartier. Je le déplore aussi mais dois-je vous rappeler, d'ailleurs ça fait l'objet des points à l'ordre du jour de ce soir, que plus de la moitié des points concerne des subventions régionales, des conventions tripartites, dois-je vous rappeler que VIA est un projet qui a été soutenu notamment par la région, dois-je vous rappeler que des points ici notamment, le point 17 et le 18, ce sont des contrats de quartier durables qui sont également financés par la région, dois-je vous rappeler que le point 20 concerne un soutien de Bruxelles-Environnement aux communes et au CPAS ? Je pense sincèrement qu'il faut sortir de ces considérations qui ne sont que des considérations politiciennes, il ne s'agit pas de se lancer la balle. Effectivement, nous avons besoin d'aide de la région et je pense, Madame la bourgmestre, que nous n'avons pas besoin que vous nous rappeliez de faire notre travail, nous le faisons. Chacun à son niveau de pouvoir interpelle, le fait de toute façon et le résultat c'est qu'aujourd'hui, s'il n'y avait pas les régions, je pense que la commune de Molenbeek serait vraiment dans un gouffre et au plus profond. La commune est sous tutelle, elle a un accompagnement privilégié de la région fort heureusement parce que tout ce qui intéresse c'est que la commune soit redressée, c'est que les projets soient soutenus. Et oui, moi je suis aussi parfois déçue ou je déplore que certains projets ne soient pas soutenus mais en même temps je pense qu'il serait intéressant de nous dire aussi quels ont été les motifs de refus, quelles ont été aussi les raisons qui ont fait qu'on n'a pas pu soutenir ce contrat de quartier. De grâce s'il vous plait, quand vous relayez une information, soyez vraiment juste et correcte vis-à-vis aussi des personnes qui sont présentes aujourd'hui pour dire que plus de la moitié des points concerne des soutiens régionaux. Merci.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit, ce qu'a excellemment dit Fadida Tahar, je pense que ce débat est en train de tomber dans de la politique politicienne et c'est bien dommage parce qu'en tout cas, ce qui est certain, c'est que ce soir on n'a pas avancé d'un iota pour trouver des solutions pour la quiétude des habitants de cette commune.

Je dirais simplement à Monsieur Youssef Lakhroufi qu'il donne des leçons aux autres, lui il a tellement bien compris les choses qu'il a reproché à sa majorité de ne pas faire une minute de silence en début de séance, mais soit.

Madame la bourgmestre, vous nous avez demandé d'être votre relais. Je suis d'accord, je vais essayer d'être votre relais, j'entends vos doléances. Donc la dotation générale aux communes, elle a augmenté, vous semblez l'oublier, Farida Tahar a rappelé toute une série d'exemples, quasi tous les points à l'ordre du jour sont des subventions et puis j'entends surtout votre impuissance, vous pleurnichez parce que vous n'avez pas eu un contrat de quartier eh bien nous allons être votre porte-parole, nous allons dire aux habitants de cette commune qu'avant vous, il y avait un bourgmestre socialiste qui en a obtenu treize.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

(Protestations dans la salle - Protesten in de zaal)

S'il vous plait, laissez Monsieur Van Damme s'exprimer.

Dhr. Van Damme :

Dank u wel, Madame la bourgmestre, je m'étonne dans ce débat qu'à l'entame nous avons tous posé des questions, plein de questions et vous n'avez pas du tout répondu, vous n'avez fait qu'attaquer la région. C'est grave, c'est dommage parce qu'aujourd'hui, le point qui nous concerne, c'est : est-ce que oui ou non on doit approuver le point de couvre-feu autour de Beekant ? C'est ça la question. Et vous n'avez pas avancé des arguments de fond pour dire que ceci est la solution à un problème réel posé par les habitants, et c'est ça finalement la question. Et donc, au lieu de contourner la question, au lieu de contre-attaquer, au lieu de faire de la politique politicienne, cela aurait été préférable si vous aviez annoncé des arguments réels pour faire approuver ce point, malheureusement vous ne l'avez pas fait.

M. le président :

Merci Monsieur Van Damme.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 25 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 25 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

**3. Cultures - MCCS - Approbation de la convention de partenariat avec la Communauté française de Belgique - Occupation et intendance du logement 'Cheval Noir'.
Culturen - HCCS - Goedkeuring van de partnerschapsovereenkomst tussen de Franstalige Gemeenschap van België - Bezetting en beheer van de woning "Zwarte paard".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**4. Prévention - ASBL VIA - Convention de collaboration 2016-2024.
Preventie - VIA VZW - Samenwerking overeenkomst 2016-2024.**

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

5. Relation Internationales - Adhésion au réseau des autorités locales belges pour la Palestine.

Internationale Betrekkingen - Toetreding tot het netwerk van de Belgische plaatselijke overheden voor Palestina.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Juste peut-être rappeler que l'initiateur du projet relatif à la Palestine est Béma Diallo et le saluer pour ce travail en tout cas, merci.

M. le président :

Merci, je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais simplement savoir quels sont les projets de ce réseau parce que je vois qu'il n'y a pas de financement, qu'il n'y a rien. Donc j'ai un peu quelques doutes sur les projets réels. Et ensuite, je voudrais connaître l'avis de notre exécutif sur le problème palestinien, est-ce qu'il peut le donner ou pas ?

Donc, moi, en tant que parti Islam, vous savez que notre position est la justice, la justice et la paix dans ce coin du monde qui nous touche tous et qui a des conséquences sur nos politiques, nos politiques sécuritaires, nos moyens de financement parce que tout l'argent passe, une partie de notre argent malheureusement passe quelque part par là. Donc j'aimerais bien connaître la position, j'aimerais bien que notre commune plaide pour abattre ce mur et ce blocus qui entoure Gaza, et la fin des colonies, J'aimerais bien que notre commune plaide pour ça et qu'elle ait une position. Je ne sais pas, on vient de dire qu'il y a pas mal de nos membres ici ou qui ont des représentants ou qui sont même eux-mêmes à des niveaux de pouvoir supérieurs, infléchir un peu la politique de notre pays et ne pas simplement prendre des initiatives comme celles-ci qui pour moi sont parfois un peu du domaine, je dirais, de la poudre de perlimpinpin, merci.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Le PTB soutient avec beaucoup de joie cette proposition, je pense que c'est important de se lier avec des organisations concrètes sur le terrain. On a développé depuis quelques temps un échange avec un centre médical à Gaza et en Cisjordanie. Je pense que ça rapproche vraiment les deux populations, je trouve que ça montre aussi à beaucoup de gens qui ont le cœur, qui sont liés, qui sont attachés à cette cause, qu'il y a moyen d'agir ici aussi et je trouve ça important parce qu'on doit, en tant qu'autorité communale, soutenir les gens qui veulent ici s'engager pour là-bas, Je pense que c'est une des voies, pas la seule, mais une des voies pour couper l'herbe sous le pied des recruteurs de Daesh et des autres. Donc je voudrais juste rajouter à la petite phrase sur la réalité économique, sociale, culturelle, environnementale, je voudrais rajouter aussi de santé, pas pour parler de ma

branche mais la situation de santé est réellement dramatique sur certains plans, santé mentale, santé physique pour beaucoup de jeunes et d'enfants même. On passe une année symbolique avec les cinquante ans de la guerre de 67 et donc l'occupation de toute une série de territoires.

Je voudrais, je vous invite et j'espère vraiment, le groupe de travail qui a travaillé sur la clause dans les marchés publics, à pouvoir exclure les entreprises qui ne respectent pas les droits internationaux et les droits humains, qu'ils puissent être exclus effectivement des marchés publics molenbeekois comme la législation internationale pourrait le permettre. J'espère vraiment qu'on aboutisse bientôt et que si tout va bien, en avril, on voudrait soumettre le travail du groupe de travail pour quelque part donner un espoir et concrétiser aussi que Molenbeek s'engage aussi d'une façon éthique et conséquente, pas juste au niveau des partenariats mais rend conséquents ses actes et ses choix aussi au niveau des marchés publics. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président.

Evidemment on votera favorablement pour ce point. Néanmoins je pense que le conseil communal de Molenbeek n'a pas à rougir des décisions qu'il a déjà prises dans le cadre de ce dossier, quasi à l'unanimité.

Ma question est la suivante: il fut une période, un temps pas si éloigné que cela où la commune accueillait des enfants palestiniens pendant les vacances. J'aimerais bien savoir pourquoi cela ne se fait plus et si la majorité compte éventuellement relancer cette opération qui je pense était une opération intéressante puisqu'elle permettait justement de sortir de l'isolement des enfants, sortir de l'horreur et puis sortir surtout de l'isolement un pays en mal, une nation, un état et un peuple en mal de reconnaissance.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, nous saluons également ce jumelage et donc nous aimerions également si possible savoir s'il y a déjà des précisions quant aux projets qui seront concrètement menés sur le terrain. Est-ce qu'il y aura des projets qui font en sorte effectivement de mettre en liaison par exemple les jeunes de notre commune et les habitants sur place, que ce soit de la coopération au développement ou des projets peut-être culturels ou autres? Donc j'aimerais savoir si c'est déjà décidé ou si c'est encore en cours d'élaboration. Merci.

M. le président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le président, tout d'abord merci à toutes et à tous d'avoir réagi à ce point qui comme cela été rappelé est très important. Je ne vais pas rappeler la tradition qui est la nôtre ici à Molenbeek d'ouvrir des fenêtres sur le monde. Et donc une possibilité nous était donnée de pouvoir adhérer à ce réseau des communes belges qui lient des liens avec des municipalités en Palestine. Alors ici nous sommes vraiment tout au début du processus, nous marquons, avec votre accord ici évidemment, notre adhésion à cette participation. Et qu'on ajoute éventuellement la demande de Monsieur De Block de pouvoir travailler sur des thématiques comme celles de la santé. Evidemment pour nous c'est une évidence parce qu'ici c'est une synthèse, un résumé de ce que nous avons développé comme activités et il est vrai que, et mon collègue Jamel Azaoum s'est empressé de rappeler, que l'initiateur de ce projet est mon collègue Béa Diallo de la commune de Schaerbeek, d'Ixelles, pardon, mea culpa, voilà Ixelles et donc la structure de fonctionnement de ce partenariat est en fait une transposition de ce qui existe déjà entre plusieurs villes et plusieurs communes belges et dans d'autres pays avec lesquels nous sommes en partenariat, le Maroc et toute une série de pays africains d'ailleurs qui sont définis par la DGCD. Et ici nous sommes vraiment tout au début du processus, il y a des réunions qui sont programmées avec une série de propositions de municipalités palestiniennes et il est évident que nous allons revenir avec ces propositions. En tout cas, en mon nom personnel mais c'est partagé je pense par tous mes collègues, les villes avec lesquelles nous souhaitons pouvoir collaborer sont celles qui incarnent je crois cette union qu'on peut retrouver dans toute une série de villes entre la communauté chrétienne, musulmane et juive qui œuvrent tous les jours pour pouvoir installer la paix.

Alors, Monsieur Ait Jeddig, on n'a pas la prétention d'instaurer la paix en Palestine, vous savez très bien, c'est un problème très complexe et ce n'est pas au niveau d'une commune que la solution va venir mais néanmoins moi je suis convaincu que la mer est faite de gouttes d'eau et que si notre contribution est positive et qu'elle va dans le sens de rassembler les gens pour pouvoir je dirais répondre à des besoins et pouvoir finalement avancer vers ce rêve que nous partageons tous, qu'il y ait enfin la paix dans cette région et je suis convaincu, et Monsieur De Block l'a dit, que si nous pouvions atteindre cet objectif de pacifier cette région je suis sûr et certain que toutes les actions positives seront des arguments en moins pour ceux qui veulent créer des fossés entre les communautés. Et on sait très bien que la cause palestinienne est une des causes qui cristallisent le plus et qui poussent, je dirais au plus entre guillemets, la radicalisation de certains jeunes parce que c'est utilisé comme argument et nous évidemment toutes les actions qu'on pourrait faire iraient dans le sens de pouvoir détricoter toutes ces théories qui sont portées par certains. Ici voilà, nous sommes à l'étape, la toute première étape, et donc nous allons revenir très prochainement avec un projet plus élaboré qui indiquera clairement quels seront les domaines dans lesquels nous allons intervenir et en fonction évidemment des moyens que nous allons pouvoir avoir à ce moment-là. Merci de votre écoute.

M. le président :

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste dire que contrairement à ce qu'on pourrait penser, les échanges que j'ai eus avec des jeunes d'ici et là-bas permettent de démystifier énormément le conflit

de là-bas. Démystifier que c'est une question religieuse par exemple, une question de terre et de droit et je pense que bon, les jeunes d'ici ont ouvert grand les yeux en allant là-bas et en échangeant et donc je soutiens absolument ce genre d'échanges, je veux bien y contribuer, on a de petits contacts, on a fait un échange entre l'AJ ici, et des jeunes d'ici avec l'AJ là-bas, il y a un centre qui s'appelait l'AJ center.

J'ai deux questions encore. Quelques petites réflexions. Donc on veut mettre en contact avec un réseau de travailleurs de la santé, de centres de santé si ça vous intéresse mais :

1 : est-ce que vous avez l'intention de collaborer aussi dans le cadre d'un réseau de villes européennes qui existe aussi sur la Palestine ? Ou il y en a, je pense en Andalousie, qui ont fait une charte, où les villes s'engagent, entre autres, avec une démarche juste au niveau des droits internationaux, des droits humains pour ne pas stimuler des activités inégales ou des entreprises qui sont occupées ou impliquées dans des activités inégales jugées selon la cour de justice européenne. Voilà, je pense que ça c'est ma petite question spécifique si vous voulez élargir cela.

2 : ça c'est mon deuxième point, est-ce que vous élargissez les collaborations aussi avec les communautés réfugiées palestiniennes à l'extérieur de la Palestine ? C'est un petit peu particulier mais donc il y a autant de palestiniens en dehors de la Palestine qu'à l'intérieur de la Palestine, c'est une question clé pour les gens là-bas. L'AJ center c'est en fait, c'est un centre de jeunes, l'AJ cela veut dire la clé et le retour, le droit de retour, les gens qui gardent encore la clé de leurs grands-parents, de la maison de leurs grands-parents et ils la passent de générations en générations. Il y en a plein, il y aussi des centres, il y a des camps de réfugiés internes. Donc peut-être si c'est une des façons pour pouvoir aborder cela, il y a aussi des organisations qui sont actives dans les territoires israéliens, ce qu'ils appellent le territoire 48 et donc ils sont aussi des réfugiés de l'époque mais qui sont restés chez eux et donc je trouve qu'il y a plusieurs approches encore possibles à connecter.

Voilà, je trouve que c'est bien à soutenir, mais peut-être à élargir sur certaines réflexions et impliquer la question des réfugiés aussi d'une certaine façon. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai pas eu de réponse à ma question, peut-être qu'il n'y en a pas.

M. le président :

Il vous a oublié.

M. Ikazban :

J'avais juste précisé que...

M. le président :

Attendez Monsieur Ikazban, il va peut-être d'abord vous répondre alors.

M. Ikazban :

Ah, je parlerai plus tard, non pas de problème.

M. le président :

Monsieur l'échevin.

M. l'échevin El Khannouss :

J'ai oublié effectivement. Je voudrais rappeler qu'effectivement il y avait cette initiative très positive qui avait été initiée il y a quelques années mais qui était en fait portée par la LES à l'époque et qui se faisait en partenariat avec l'ABP, l'association belgo-palestinienne, et ces jeunes qui venaient séjourner pendant quelques jours à Molenbeek. Cette opération s'est arrêtée à ma connaissance dans les environs de 2010-2011 bien avant, sous l'ancienne législature, parce que quand nous avons débuté – non tout-à-fait, depuis 2010 - et donc il y avait une activité qui avait été initiée effectivement par la LES mais en partenariat avec l'association belgo-palestinienne mais nous n'avons plus eu de contact depuis cette époque-là.

M. le président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ma question n'est pas du tout polémique. Je pense que tous les partis démocratiques ont participé, dans les majorités qui ont initié cet accueil, je pense que c'était même avant 2006, il y avait aussi un réseau de communes, une centaine de communes, on avait fait une – oui au départ – et puis la commune s'en est occupée, on avait lancé des souscriptions et je pense que là tous les partis politiques, en tout cas des mandataires, avaient même contribué. Personnellement je trouve ça un petit peu dommage que ça s'est arrêté, le seul souvenir, moi j'ai deux souvenirs d'années où il a été impossible aux enfants de venir, ils ont été un jour bloqués par l'état d'Israël à l'aéroport et une fois je pense que la personne qui s'en occupait était très malade, je ne vais pas le citer parce qu'on est en séance publique. Mais sinon je trouvais que c'était vraiment une initiative très positive parce qu'ils ne venaient pas qu'à Molenbeek, ils passaient un séjour à Cornimont avec des enfants de Molenbeek. Donc s'ils étaient trente, il y avait trente jeunes de Molenbeek qui passaient trois semaines, presque un mois, c'est ultra positif comme l'a dit Dirk Berghmans, ça permet aussi de démystifier, il y avait des musulmans, il y avait des chrétiens, c'était un mélange et je trouverais ça intéressant, maintenant, je trouverais ça bien de reprendre cette initiative.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Monsieur El Khannouss, je pense qu'à n'importe quel niveau on peut arriver à proposer des solutions, les idées avancent, elles se transmettent, donc on est capable

d'arriver en proposant des solutions à une paix, même au niveau communal on est capable de transmettre des idées au compte-gouttes.

Et ceci dit, bien sûr tous les partenariats, toutes les initiatives sont très bonnes, très bonnes à prendre, les jeunes, les enfants palestiniens ont besoin d'aide, ont besoin d'équipement dans les hôpitaux, ils ont besoin de tout, parce que voyez-vous tout le traitement qui leur est réservé, les pauvres, on voit très bien, ils sont, il y a des milliers de prisonniers dans les prisons israéliennes, sans jugement, sans rien, de nombreux jeunes, un tiers sont des jeunes, donc voilà, pourquoi ne pas faire des jumelages avec une ville en Cisjordanie, je ne sais pas, Hébron, ou, je ne dirais pas Gaza parce qu'on va tout de suite, pourquoi pas. Donc il faut des initiatives, je pense que c'est à partir des initiatives et des propositions d'idées qu'on avance.

Et effectivement, il faut aussi tenir compte des possibilités de faire des projets aussi avec les réfugiés qui se trouvent au Liban, en Jordanie, des réfugiés palestiniens, donc tout ça c'est une problématique complexe. Evidemment, à notre niveau communal comme vous dites, toutes les initiatives sont bonnes, donc je vote favorablement évidemment à ces petites initiatives, merci.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

On peut approuver ? Il fallait demander la parole, il fallait intervenir avant l'intervention du collègue, oui, c'est le règlement, il y a un règlement, on respecte le règlement s'il vous plaît.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**6. GRH - Statut administratif du personnel communal - Modification des conditions particulières de recrutement - Création d'un poste A9, Conseiller financier.
HRM - Administratief statuut van het Gemeentepersoneel - Wijziging van de bijzondere aanwervingsvoorwaarden - Creatie van een A9-functie, financieel Adviseur.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le président, la création d'un poste de conseiller financier me réjouit totalement puisque ça sous-entend, à la lecture des différentes missions qui lui seront confiées : consacrer la gestion de contrôle, répondre aux questions, définir les reportings nécessaires. Ça sous-entend quelque part qu'il y a eu un manquement préalable. Et donc, il y a une nécessité d'engager un conseiller financier, c'est de bonne augure parce que depuis des années, dans l'analyse budgétaire et dans les sections réunies, nous avons mis en exergue un certain nombre d'incohérences, peut-être manque de clarté, et donc je présume que le rôle du conseiller financier sera, à la lecture encore une fois des considérants, qu'il sera un atout, voir nécessaire dans la gestion financière de la commune.

Cependant il y a deux, trois questions qui m'interpellent dans le sens où l'engagement de ce conseiller financier aura un grade A9 et donc la question du degré d'indépendance se

pose. Et également à qui ce conseiller financier devra-t-il rapporter ? Parce que comme vous le savez, un contrôleur de gestion, un contrôleur financier n'a de sens que lorsque son autonomie est garantie, qu'il rapporte directement à la hiérarchie générale, ce qui se fait généralement dans le secteur public, rapportant directement à la direction générale ou alors au secrétaire général ou à la bourgmestre. Mais en aucun cas, il ne doit dépendre d'une administration financière puisque là, il est juge et partie. Et donc pour assurer justement cette autonomie et cette transparence absolue et le principe de gouvernance, il se doit de rapporter encore une fois au secrétaire général. Mais alors la question du receveur se pose. Est-ce qu'il sera au-dessus du receveur, en-dessous du receveur ? Et donc pour toutes ces petites questions de clarté, encore une fois, nous sommes bien évidemment pour la mise en place d'un conseiller financier pour les raisons que j'ai évoquées. Ceci étant, il manque cependant quelques questions et des réponses quant à, justement, la dépendance hiérarchique et son rôle en termes de pouvoir décisionnel.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

En voyant ce point à l'ordre du jour, il y a plusieurs questions qui me sont venues à l'esprit. D'abord je voudrais voir, je voudrais savoir, comment cela se fait maintenant, comment la gestion financière actuelle est prise en main, par quel cadre, et pourquoi un A9 est nécessaire ? Un A9, je vois que les syndicats signent pour non-accord ou en tout cas signent avec la réflexion « purée quoi, tous les autres niveaux sont bloqués, on dirait, mais les A9, les A7, on y va ». Et donc, je voudrais savoir pourquoi un A9 est nécessaire ? Et surtout la description, et je vais le lire en français parce que je suis en train de le lire en néerlandais, mais je vais essayer d'aller vite.

La description est qu'il « est nécessaire de mettre en place une gestion financière pointue », je me demande qu'est-ce qu'on fait maintenant ? « Qu'un bon conseiller financier devra faire preuve d'un excellent jugement et d'une bonne capacité à gérer les risques », je vous demande qu'est-ce qu'on fait maintenant ? « Le conseiller financier devra faire preuve en plus d'un fort esprit critique et stratégique », excusez-moi stratégique, « ainsi qu'une intégrité sans faille » et je vous pose la question, qu'est-ce qu'on a maintenant ?

Finalement il y a quelque chose qui me met la puce à l'oreille, je vois qu'en même temps, ce conseiller financier devra apporter des conseils pour toute décision stratégique, être compétent dans le « change management ». OK ? Donc change management, c'est quoi, c'est la gestion des changements dans le cadre de la gestion du personnel, en cas de restructuration, pour faire partir des gens et réorganiser les choses. Donc ça m'interpelle et je pense que le super poste de DRH, c'est aussi un niveau important, A 11 je pense, non on me dit A7, et donc je me demande pourquoi cette nouvelle compétence, pourquoi on n'en a besoin maintenant et surtout comment nous avons travaillé jusque-là sans cette fonction ? Ça veut dire implicitement que le bilan de la gestion financière, que l'excellent suivi et que peut-être l'échevin des Finances actuel n'a pas des compétences financières pointues, ni une intégrité infaillible ou pas de compétences en matière de change management, expliquez-nous s'il vous plaît ?

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, ik heb de volgende concrete vragen: zijn er binnen de ambtenaren van de gemeente mensen die in aanmerking komen om deel te nemen aan deze proef voor de post van financiële adviseur? Ten tweede de conversatieproef, de derde proef conversatie houdt noodzakelijk een mondelinge proef in, ik zou graag weten hoe de samenstelling van de jury bij dergelijke examens gebeurt en ten derde is mijn vraag dus die man moet o.a. of heeft als belangrijkste opdracht o.a. het beheren van de interne controle van het gemeentebestuur, ik onderstel op financieel vlak. Hij zal moeten tussenkomen in alle diensten. Mijn vraag is zal die man of vrouw een voldoende onafhankelijk statuut hebben om die taken uit te voeren. Dank U.

Dhr. de voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, je vois simplement que dans le protocole d'accord, deux représentants syndicaux marquent leurs désaccords. Ils demandent justement pourquoi un niveau A9, avec des compétences aussi pointues. Pourquoi pas un niveau A7, issu du personnel communal ? Pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour créer ce poste ? Je rejoins un peu les questions de Monsieur De Block qui m'a précédé, qu'est-ce qui s'est passé jusqu'à présent, pourquoi a-t-on attendu si longtemps pour créer ce poste ?

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le président, je voulais juste savoir si ce poste A9 est considéré comme un A9 technique, auquel cas il serait en remplacement de quelqu'un qui part ? Je voudrais aussi qu'on me précise si c'est un engagement qui se fait au niveau interne ou qui se fait au niveau interne et externe ?

M. le président :

Merci Madame Piquard

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Mes collègues sont déjà intervenus, donc je voudrais très brièvement revenir sur le protocole d'accord. Deux syndicats s'y opposent, le troisième marque un accord conditionné. Une flèche indique qu'il y aurait d'autres informations sur la page arrière du protocole, mais nous ne les voyons pas. Donc serait-il possible la prochaine fois de nous indiquer toutes les informations, parce que là, vous nous avez envoyé le protocole d'accord, mais il nous

manque la page arrière. Donc je suis quand même curieuse de savoir la suite de la remarque de ce syndicat.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'échevine Vande Maele :

Merci pour votre intérêt, je pense aussi que c'est très important de créer ce poste de directeur conseiller financier de haut niveau. Cette création s'inscrit dans le plan d'assainissement des finances communales à long terme. En fait, nous préparons l'avenir.

Au niveau du coût financier de ce poste, il est prévu au budget et il sera couvert par le départ à la pension, à la fin de ce mois, vous avez raison, d'un conseiller technique A9, qui lui, ne sera pas remplacé dans sa fonction. De plus, il y a un autre poste de direction de niveau un peu inférieur au niveau des finances qui se libérera dans un futur proche ou moyen, et il ne sera pas remplacé non plus. Donc à moyen terme, nous ferons encore des économies ainsi.

Nous n'attendons pas et nous désirons engager le plus vite possible ce directeur financier, capable, expérimenté. Vous avez reçu le profil et les conditions de recrutement dans les documents joints. C'est vrai que nous recherchons un profil très pointu, nous en avons besoin, nous avons vu avec l'aide de la Région que nous avons vraiment besoin d'avoir un suivi pointu dans tous les domaines, dans le contrôle interne et autres. Ce sera une des missions principales de ce directeur, en toute transparence et en toute indépendance. Il remettra un rapport au collègue et il dépendra du secrétaire communal et du secrétaire adjoint.

Au niveau du jury, la sélection se fera, comme le prévoit le statut, par un jury composé par le secrétaire communal et deux secrétaires d'autres communes. Nous y ajouterons des techniciens experts en finance externe. L'engagement sera externe parce que nous pensons que nous n'avons pas les profils en interne.

Je pense que j'ai répondu à vos questions, à oui encore une chose, au niveau du protocole, il y a eu des négociations syndicales qui ont eu lieu. Le protocole est joint et signé, il y a deux syndicats qui sont en désaccord par principe, c'est ce qu'ils ont dit. Le troisième a signé l'accord. J'ai fait la remarque au service GRH qu'il manquait la suite, je l'ai écrit ici à la main: « demande aussi une garantie de l'emploi, pas de restructuration, ni de licenciements secs ». Voilà ce que la personne a écrit au dos du document. Mais c'est vrai que j'avais demandé au service GRH de bien faire attention et je suis vraiment désolée qu'ils ne l'aient pas fait. Merci de voter favorablement ce point, pour l'avenir de notre commune.

M. le président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Madame l'échevine, juste une petite précision, j'avais évoqué la question du receveur, quel est le rapport par rapport au receveur ? On entend parler d'indépendance,

mais en termes de contrôle de gestion et de management, ce n'est souvent pas très clair. L'indépendance, c'est bien évidemment ne pas faire partie du département financier en tant que tel, c'est vraiment une entité à part, rapportant directement au secrétaire communal. Mais alors un grade d'A7 aurait très bien pu faire l'affaire ! Un grade A9 dans la situation financière de Molenbeek, c'est vraiment coûteux. Je comprends que ça se fait dans le cadre du remplacement d'un fonctionnaire A9 qui part à la pension, c'est une opération blanche en tant que telle, mais on aurait quand même pu trouver quelqu'un qui réponde aux profils sans devoir offrir un tel niveau de salaire. Dans l'intercommunale où je siège, nous avons fait le même travail, nous avons des profils assez intéressants qui peuvent remplir toutes ses missions avec des grades inférieurs, je voudrais juste préciser encore que la notion de grade dans le service public est importante dans l'évolution de la carrière.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le président, j'aurais bien voulu connaître le grade du receveur communal actuel et aussi, vous demandé ce qui motive le syndicat à écrire qu'il demande une garantie qu'il n'y ait pas de licenciements secs ?

M. le président :

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'échevine Vande Maele :

Le receveur communal est A11, c'est vrai que c'est difficile, le directeur financier sera plus bas, avec un niveau A9. Mais bon, nous demanderons d'avoir une indépendance et un rapport direct au collègue et au secrétaire communal. Pourquoi A9, c'est vrai que la directrice actuelle est A7 et plusieurs autres directeurs sont également A7 et donc la personne que nous désirons engager va quand même se trouver au-dessus de ces directeurs actuels.

Les syndicats ont simplement dit qu'ils ont peur d'avoir un nouveau directeur financier qui voudrait tout restructurer et à ce moment-là faire des économies en licenciant le personnel. Mais je vous rassure, ce n'est absolument pas notre but.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'insiste sur la notion de grade. Lorsque nous avons en interne des grades A7 qui ont des responsabilités importantes de direction, voir venir quelqu'un de l'extérieur avec un grade supérieur, souvent ça crée d'emblée un mécontentement. Parce que ce sont souvent des gens qui ont 5 ans, 10 ans ou toute une carrière complète au sein de l'administration et puis engager du jour au lendemain un directeur qui aura un grade supérieur, et pas des moindres, ça suscite, je parle d'expérience, les interrogations et du mécontentement et parfois des tensions gratuites, inutiles qu'on aurait pu éviter en prenant quelqu'un en interne.

M. le président :

Je donne la parole au secrétaire communal.

M. le Secrétaire communal :

Ce que vous dites est très vrai. Mais c'est peut-être un électrochoc dont on a actuellement vraiment besoin. Et c'est peut-être un élément qui devra inciter certains à mieux fonctionner.

M. le président :

Merci Monsieur le secrétaire.

Peut-on approuver le point où faut-il passer au vote électronique ? OK, on passe au vote électronique.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 22 votes positifs, 1 vote négatif, 15 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 22 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 15 onthoudingen.

7. Recette communale - Gestion des flux financiers entre la Commune et la Région - Conclusion d'une convention bipartite.

Gemeenteontvagerij - Beheer van de financiële stromen tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente - Sluiting van een tweepartijovereenkomst.

Dhr. de voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Gaat het over een nieuwe dienst ? Zijn er eventueel kosten voor de gemeente? In de consideraties staat er : "gelet op de informatie sessies die zullen doorgaan op 17 maart". Donc il est indiqué : « vu la séance d'information prévue le 17 mars », à ma connaissance, nous n'avons pas reçu d'invitation pour une séance d'information.

M. le président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

La séance d'information concernait les fonctionnaires directement concernés. C'était le receveur qui en principe devait partir, il était en congé et donc, c'est la personne qui la remplace qui est partie à la formation. Il y a eu des documents très techniques qui ont été envoyés par la Région, si ça vous intéresse, je peux vous les transmettre.

M. le président :

Merci Monsieur l'échevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**8. Taxes communales - Règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs - Modification.
Gemeentebelastingen - Retributiereglement op de afgifte van administratieve documenten - Wijziging.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le président, on soutient cette réforme du règlement-redevance et de délivrance des documents administratifs, d'autant plus que nous avons déposé il y a quelques mois une motion en ce sens et on se félicite que ça ait été entendu.

Une deuxième question, en ce qui concerne la délivrance immédiate de certains documents administratifs, notamment l'extrait de casier judiciaire, je pense que c'est le modèle 1 qui ne nécessite pas une enquête particulière, est-ce qu'aujourd'hui on arrive à délivrer ce document immédiatement pour les personnes qui en font la demande ? On me répond par l'affirmative et donc je vous remercie d'avoir fait cette modification au règlement.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le président, nous saluons également cette décision, cette décision raisonnable et sage que nous attendons depuis très longtemps parce que nous plaidons depuis un certain temps pour la gratuité, notamment ici la délivrance de tous les extraits, des attestations de toute nature. On irait même plus loin, parce que vu que vous êtes bien lancés, on se disait qu'il serait peut-être aussi intéressant de poursuivre et d'ouvrir aussi la gratuité aux écoles. Je sais que ce n'est pas le sujet, mais peut-être que vous pourriez y réfléchir et on reviendra certainement là-dessus.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je soutiens toutes les diminutions de prix. Mais j'ai quand même une petite question technique, j'ai entendu de la part de quelques ressortissants italiens que lors d'un mariage, on demande à des gens qui se marient par exemple aux personnes qui se marient entre

Italiens et belges, qu'il remet un document qui faut aller chercher au consulat et qui coûte très cher. Je n'ai pas eu des informations précises sur les conditions exactes. Certaines communes demandent ce document, d'autres pas. A la limite, vous pouvez me répondre par écrit, c'est une petite question annexe. C'est quelque chose qui coûte 90 €, ce n'est pas obligatoire, autant l'abolir.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme l'échevine Goris :

Tout le monde est très heureux de la gratuité, on peut donc tous se réjouir. Néanmoins, je compte sur Monsieur Ikazban pour voter contre.

En fonction de chaque pays d'origine, vous avez une demande différente au niveau de l'État civil pour les mariages. En ce qui concerne l'Italie, on demande une reconnaissance de coutume, mais le prix n'est pas demandé par la commune, c'est demandé par le consulat. On a toujours demandé ça à Molenbeek. Je ne sais pas comment ça se passe dans les autres communes, je n'ai pas encore été échevine de l'État civil dans d'autres communes jusqu'à présent. Mais je peux me renseigner.

En ce qui concerne les crèches, ce sera pour une autre fois. Merci Madame Tahar, bonne soirée.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**9. Economat - Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Échevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**10. Economat - Exhumation de dépouilles mortelles - Approbation des conditions et du mode de passation.
Economaat - Opgraving van stoffelijke overschotten - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig

M. Ait Jeddig :

Quand on exhume un corps, qu'est-ce qu'on en fait après ?

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le président, je voulais aussi interroger l'échevin en charge de cette matière sur la manière dont la commune fonctionnait avant. Il nous semble que c'était des ouvriers communaux qui remplissaient ces missions. Ces ouvriers avaient droit à une prime en fonction de la pénibilité du travail. On est consterné que vous proposiez d'externaliser ce type de fonction et on a également un souci sur la procédure qui a été choisie en vue de l'attribution du marché. C'est pourquoi, à priori, on s'abstiendra sauf si vous arrivez à nous convaincre dans vos explications.

M. le président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme l'échevine Goris :

Les exhumations sont un travail extrêmement pénible. Il faut savoir qu'actuellement, les matériaux employés pour tout ce qui est des cercueils etc., deviennent de plus en plus biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se défont de plus en plus vite. Donc, quand on demande à un ouvrier communal de faire une exhumation parce que des gens ont d'abord pris un emplacement gratuit et qu'ensuite qu'ils demandent de prolonger en déplaçant la dépouille dans une autre parcelle, vous imaginez ce que ça donne quand un corps est resté cinq ans, 10 ans ou 15 ans dans la terre. Ce sont les ouvriers eux-mêmes qui le faisaient, il y a un tarif légal, ce tarif est lié au grade de la personne. Si vous êtes niveau E, que vous faites une exhumation avec quelqu'un qui est de niveau B, vous n'êtes pas payés de la même manière. Or le travail est aussi pénible pour l'un que pour l'autre. Si on s'ajuste sur la législation telle qu'elle existe, ce que nous payions aux ouvriers étaient supérieur à ce qu'ils pouvaient recevoir dans le cadre de la législation. Les ouvriers eux-mêmes, vu la pénibilité du travail ont demandé à ce qu'ils n'aient plus à le faire, parce que certains ouvriers ne pouvaient plus le faire. Par respect pour eux, et par respect pour cette pénibilité, nous avons décidé de demander à une firme externe de faire ce travail.

M. le président :

Merci Madame Goris.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**11. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Échevins.
Gemeentelijke Eigendommen - Artikel 234 alinea 3 Nieuwe Gemeentewet - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Simple petite question, je crains qu'on ne va pas avoir de réponse soir, j'espère que ce qui est prévu là-dedans a déjà été fait parce que je suis inquiet par le dernier point, donc stabilisation du mur et de la dalle de fondation du mur de la buanderie du bâtiment situé au domaine de Bergendal, c'est quand même un domaine où beaucoup d'enfants se rendent, ça veut dire qu'il y a vraiment un danger puisqu'on parle de stabilisation d'un mur et donc je suppose qu'ils sont hors de danger aujourd'hui à l'heure où nous parlons ?

Dhr. de voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, ik heb een vraag met betrekking tot de eerste punt, namelijk de levering van straatmeubilair voor de voorziene he aanleg van de Toekomststraat. Mijn vraag is : betekent het dat de Toekomststraat wel binnenkort zal aangelegd worden en zo ja, wanneer?

Dhr. de voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci pour votre intérêt, pour répondre à Monsieur Ikazban, la réponse est oui pour la stabilisation, c'est fait. Pour ce qui est de la rue de l'Avenir, il s'agit d'un point qui ne peut pas être mis en œuvre avant que la Région ait accordé le permis. Je ne peux pas vous dire qu'en la Région le fera, mais j'espère que ce sera rapidement.

M. le président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Vous avez commandé du matériel, vous avez acheté du matériel pour réaménager une rue, donc vous avez quand même plus ou moins une idée du timing ? Avez-vous déjà introduit une demande de permis ?

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Nous ne commençons par les travaux, c'est la Région qui fera les travaux puisque c'est elle qui sera maître de chantier, nous n'allons pas placer de mobilier urbain avant qu'elle ne l'ait fait et nous espérons qu'elle le fera rapidement. Un permis a été demandé et j'espère que la Région le délivrera rapidement. Je ne peux pas vous en dire plus parce que ça ne dépend pas de la Commune, mais de la Région et nous ne placerons pas de mobilier urbain sur une rue avant qu'elle ne soit refaite.

M. le président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je voudrais juste préciser à Monsieur Van Damme que le permis a été délivré par la Région il y a deux ou trois semaines. Monsieur Majoros ne peut pas être au courant de tous les permis délivrés, c'est bien normal.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

12. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Échevins. Gemeentelijke Eigendommen - Artikel 236 alinea 2 Nieuwe Gemeentewet - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Par rapport aux illuminations pour les fêtes de fin d'année, on remplace les motifs avenue Brigade Piron. J'ai remarqué en fin d'année dernière, je sais que nous venons de vivre une année difficile et morose, mais dans le centre historique de la commune, qu'est-ce

que c'était triste et pauvre en illuminations, il n'y avait quasiment rien. On est allé avec mes enfants à plaisir d'Hiver et en revenant, en revenant par la rue de l'avenir, quand vous arrivez sur la Place communale, franchement, il faudra faire un effort pour l'année prochaine. Quant à ceux du Karreveld et à l'avenue Brigade Piron, c'est très bien, mais dans le centre historique, c'était un peu pauvre. Il faudrait en placer à tous les endroits stratégiques. Au parvis, il y a toujours eu un sapin et cette année, il n'y avait rien. Franchement, c'était triste et en plus avec ce que nous avons connu... Je voulais vous faire la remarque que les habitants y sont sensibles.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le président, je vais dire ce qui a déjà été dit hors micro pour que ce soit enregistré, on a dit que le haut était triste aussi, Osseghem, pas une illumination du tout alors que c'est une rue commerçante.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban et Madame Evraud.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

13. Propriétés communales - Rue Heyvaert, 107 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier durable « Petite Senne » - Occupation précaire du bâtiment par ASBL Energies et Ressources Sensiform.

Gemeentelijke Eigendommen - Heyvaertstraat 107 - Vastgoed aangekocht in het kader van het duurzaam wijkcontract "Zinneke" - Tijdelijk gebruik van het gebouw door de vzw Energies et Ressources Sensiform.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

14. Propriétés communales - Vente d'une maison d'habitation sise rue du Maroquin, 26 et vente d'une maison d'habitation sise chaussée de Ninove, 100.

Gemeentelijke Eigendommen - Verkoop van een woning gelegen Marokijnstraat 26 en verkoop van een woning gelegen Ninoofsesteenweg 100.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le président, c'est encore un bien qui est proposé à la vente, et pour un prix qui est encore une fois intéressant, mais je voudrais savoir, parce qu'on reçoit des informations pic ploc, je souhaiterais qu'on ait une vision un peu plus claire pour qu'on sache

que vous avez l'intention de vendre et les raisons pour lesquelles vous les vendez. La fois passée, on est tombé par hasard sur la vente des parkings, sur les autobus etc., et on avait constaté qu'il y avait une gestion un peu calamiteuse de ce dossier-là. Ici, on découvre que vous vendez une maison, mais on veut savoir finalement s'il y a une pertinence par rapport à ça et il faut donc nous donner un dossier un peu plus complet pour voir ce qu'il en est par rapport à ces éléments-là, alors qu'on sait aussi qu'on souffre d'un manque de logements sociaux et donc vendre ici un bien communal, alors qu'on pourrait peut-être faire quelque chose avec et en tout cas certainement donner une solution à une famille, c'est quand même malheureux d'en arriver à une vente, je ne sais pour quelle raison. Je suppose que c'est simplement pour renflouer vos caisses, pour peut-être prendre une décision concernant des documents administratifs ou je ne sais quoi, enfin je veux dire que vous faites peut-être un cadeau d'un côté et que vous le reprenez de l'autre.

M. le président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Donc sur la question de savoir pourquoi on se débarrasse de propriétés communales alors qu'à Molenbeek les listes d'attente sont énormes au niveau de logements sociaux, je ne vois pas d'argumentaire, sauf de suivre la logique et l'argumentation étoffée de cette décision. Le collège a arrêté une liste des biens immobiliers susceptibles d'être vendus et ensuite on indique qu'il y a lieu de vendre. Ça, c'est la seule argumentation qu'on nous soumet. Pour le reste, on ne dit rien et j'aimerais bien savoir s'il y a des raisons particulières pour vendre ce bâtiment, je suis curieux.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, ik sluit me aan met de opmerking van Mijnheer De Block, ik denk dat het ook belangrijk is dat de motivaties wat duidelijker is, want zo'n punt goedkeuren, dat is wel een raar manier van werken.

Dhr. de voorzitter :

Dan k u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci pour votre intérêt, il s'agit d'une maison qui est en très mauvais état et qui ne nous paraît pas pouvoir être restaurée, sauf investissements importants que l'on préfère réserver pour d'autres chantiers. On a une vingtaine de logements pour lesquels des fonds importants vont être pris sur part communale les années prochaines. Par ailleurs, c'est une maison qui était en fait l'ancienne cellule garage chaussée de Ninove, la liste des biens ne

comprend absolument aucun autre logement, aucune autre maison unifamiliale et cette liste a été communiquée lors de la présentation du budget à la fin de l'année passée.

De nombreux autres investissements sont réalisés en matière de logement, que ce soit par la Commune ou par des opérateurs régionaux avec lesquels nous travaillons, y compris sur des propriétés communales et l'important pour les personnes, c'est d'avoir de plus en plus de logements qui soient diversifiés, sociaux, moyens, modérés et nous réaliserons ce droit au logement de plus en plus dans les prochaines années. Je vous remercie pour votre attention.

M. le président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

15. Département infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux - Construction d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CSC 17.002 - Approbation du nouveau mode de passation du marché.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor werken - Opdracht van werken betreffende de bouw van een nieuwe Franstalige bibliotheek in de Begijnenstraat 103 - CSC 17.002 - Goedkeuring van de nieuwe gunningswijze van de opdracht.

Dhr. de voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, Mijnheer de voorzitter, ik ben toch een beetje verbaasd met het dossier. Ik ben natuurlijk heel blij dat we een nieuwe Franstalige bibliotheek gaan bouwen, maar ik heb wel een heel sterk déjà vu gevoel omdat dit dossier, ik denk al 4 o 5 keer op de gemeenteraad is geweest de laatste 10 jaar. Het is een dossier dat telkens opnieuw om een of andere reden fout loopt. Da's wel een beetje bizar. Het is alsof een soort vloek boven de Franstalige bibliotheek in de Begijnenstraat hangt want wij hebben de punt minstens al 2 of 3 keer goedgekeurd in de vorige schepencollege en gemeenteraad, en ook nu is het de tweede of de derde keer al dat het punt op deze gemeenteraad wordt voorgelegd. Dus ik vind een beetje bizar en ik begrijp ook niet goed wat er al mis gegaan is, waarom blijktbaar er maar een enkel kandidaat heeft zich ingeschreven op deze aanbesteding? Dus kunnen we wat meer uitleggen hebben over het waarom dit is fout gelopen?

Dhr. de voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Monsieur Van Damme a vu juste, un marché a été lancé le 16 septembre 2016 et une seule firme a répondu à cette offre, Balcaen. Après analyse, il s'est avéré que l'offre ne répondait pas au cahier des charges, notamment au niveau du prix et donc il a été décidé de relancer le marché en procédure négociée sans publicité. La Commune a consulté quatre sociétés, le montant du marché se monte 3.260.000 € sur le budget 2017 et nous espérons, si la procédure tient la route, nous espérons que le début des travaux sera en juin 2017. Hors intempéries et imprévus, la fin des travaux est prévue pour juin 2018.

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je voulais juste dire que ce serait un miracle, mais espérons que les miracles arrivent!

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

16. Département infrastructure et développement urbain - Contrat de Quartier durable Petite Senne - Convention avec Remua et Brusselleer.

Departement infrastructuur en stedelijke ontwikkeling - Duurzaam wijkcontract Zinneke - Overeenkomst met lesgevers Remua en Brusselleer.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

17. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQD Petite Senne - Convention tripartite pour l'opération 6.C Restaurant et Potager.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke - Tripartite-overeenkomst ingreep 6.C Restaurant en Moestuin.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

*De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

18. Département Infrastructures et Développement urbain - CSC17.003 - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.C1, 1.C2 (partie A), 1.C3 : reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean, Quai de l'Industrie 75, 77 et 79 en opérations comprenant (a) un ou des espaces polyvalents pouvant accueillir des espaces productifs ou des équipements d'intérêt collectif, (b) des logements assimilés au logement social de type habitat intergénérationnel ou solidaire ainsi qu'un logement de fonction ou de concierge et (c) l'aménagement d'un espace extérieur - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis rectificatif.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - CSC17.003 - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingrep 1.C1, 1.C2 (deel A), 1.C3: reconversiewerken van een site gelegen te Sint-Jans-Molenbeek, Nijverheidskaai 75, 77 en 79 in ingrepen die (a) (een) polyvalente ruimte(n) die productieruimten of uitrustingen van collectief belang kan (kunnen) huisvesten, (b) met sociale woningen gelijkgestelde woningen van het intergenerationele of solidaire type alsook een conciërgewoning of dienstwoning en (c) de inrichting van een buitenruimte - Dienstenopdracht voor een projectontwerper - Rechtzettingsbericht.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

19. Urbanisme - Abrogation partielle du Plan Particulier d'Affectation du Sol Léopold II C* pour la partie d'ilot délimitée par la rue Bouvier, la rue Picard, l'avenue du Port et la rue Van Meyel - Conclusion de l'absence d'incidences notables sur l'environnement et soumission du projet de plan à enquête publique.

Stedenbouw - Gedeeltelijke opheffing van het BPA Leopold II C* voor het huizenblok, begrensd door de Picardstraat, de Havenlaan, de Van Meyelstraat en de Bouvierstraat - Besluit voor het ontbreken van een milieueffectenrapport en het onderwerpen van het ontwerp-plan aan openbaar onderzoek.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je lis qu'il y a apparemment un avis, mais ils ne sont pas annexés dans le dossier. Donc nous devons valider qu'il n'y a pas lieu d'y avoir un rapport d'incidences, mais les données qui nous permettent de juger ça qui sont les lettres et les e-mails de Bruxelles-Environnement, nous ne les avons pas.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je vous assure qu'on dit la vérité, Bruxelles-Environnement a bien dit ça et si vous souhaitez obtenir cette pièce, on peut vous la communiquer sans problème. Cette pièce établit qu'il n'y a pas d'incidences sur l'environnement par rapport à cette abrogation. Mais donc je répète, on peut communiquer cette pièce.

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

On passe au vote électronique. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 21 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 21 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

**20. Développement Durable - Convention avec "Kiosque à Graines asbl - Zadenkiosk vzw" dans le cadre du soutien par Bruxelles Environnement aux Communes et CPAS pour des projets environnementaux et durables (Agenda 21 local - 2016).
Duurzame Ontwikkeling - Overeenkomst met de " Kiosque à Graines asbl - vzw Zadenkiosk" in het kader van de steun door Leefmilieu Brussel aan de Gemeentes en OCMW's voor milieugebonden en duurzame projecten (Lokale Agenda 21 - 2016).**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**21. Communication - Gala d'ouverture du Brussels Tango Festival au Château du Karreveld - jeudi 27 avril 2017 - Soutien financier à l'ASBL Alma del Sur.
Communicatie - Openingsgala van Brussels Tango Festival in het Karreveldkasteel - Donderdag 27 april 2017 - Financiële ondersteuning aan de VZW Alma del Sur.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

L'initiative est bonne et je ne critique pas, mais je voudrais savoir pourquoi au château du Karreveld, alors que précédemment une telle activité avait eu lieu à la Maison des Cultures et la Cohésion Sociale ? Ça donne l'impression de parler plus de certains quartiers plutôt que d'autres, mais j'ai l'impression qu'on oublie certains quartiers. À la Maison des Cultures, des gens étaient venus organiser une activité tango, notamment parce que l'ancienne salle de gymnastique a un parquer qui permet le tango. Moi j'y étais, c'était magnifique à voir. Donc je voudrais savoir pourquoi au Karreveld et pas à la Maison des Cultures ?

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Non ma question a déjà été posée merci.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En fait le festival de tango a été déplacé au château du Karreveld parce que c'est vrai que la salle à la Maison des Cultures était splendide, mais demander le démontage de toute la salle de spectacle ce qui impliquait des frais très importants et qui immobilisait cette salle de spectacle pendant un temps important. À la demande de la Maison des Cultures, de son équipe, et avec l'accord du Festival tango, il a été décidé de le déplacer au château du Karreveld à la satisfaction de tous les participants.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie pour votre réponse, j'ai le plus grand respect pour le travail de la Maison des Cultures et de son équipe, permettez-moi simplement de regretter qu'une activité de ce type-là n'ait pas lieu dans le centre historique de Molenbeek. Si on veut mixer les populations, vous venez d'inaugurer un superbe endroit à la Place communale. Maintenant ça a lieu à Molenbeek et tant mieux, ce n'est pas une critique sur l'activité, je dis simplement que c'est un peu dommage parce que j'ai connu la même activité à la Maison des Cultures.

M. le président :

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je ne peux pas m'empêcher de vous répondre, Monsieur Ikazban, quand vous voyez la richesse des activités à la Maison des Cultures, des activités multiculturelles qui s'adressent à tous les publics et à tous les âges, à tous les quartiers et à toutes les générations, je pense que ce n'est pas parce qu'il y a eu le déplacement d'une soirée au Karreveld qu'on en oublie les missions essentielles de cet instrument culturel et de cohésion sociale tout à fait essentielles pour la vie communale.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**22. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Académie Karaté Bruxelles ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Académie Karaté Bruxelles".**

Dhr. de voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de voorzitter, als u toelaat, zou ik een algemene vraag willen stellen over dit punt en de volgende punten die dus subsidies betreffen...

M. le président :

Monsieur Berckmans fait une bonne proposition, s'il y a des interpellations sur les autres subsides qui concernent les activités sportives, regroupons tous les points qui les concernent.

Dhr. Berckmans :

Mijn vraag is de volgende : in de loop van elk jaren stemmen wij verschillende subsidies voor sport en andere verenigingen, het gaat niet alleen over sport, het gaat ook over verenigingen in de culturele en sociale sectors, dus dat gaat dikwijls over kleine bedragen 300 €, 400 €, ik stel me de vraag, de toekenning van een subsidie van 300 €, dat kost aan de Gemeente meer dan 300 €. Alleen de administratieve kost overslag dat 300 €. Anderzijds, zijn die 300 € maar kruimels voor de verenigingen in kwestie. Dus ik ben zeker niet tegen de subsidies, maar ik stel mij de vraag over een efficiënter systeem, bijvoorbeeld een systeem met een enveloppe voor een jaar voor sport, voor zoveel subsidies, verenigingen X, Y, Z krijgen dit jaar zoveel, volgend jaar is het de beurt voor andere verenigingen. En dan had ik graag geweten, bij sommige verenigingen zie ik dus kleine bedragen, bij andere verenigingen gaat het om grotere bedragen, bestaan er criteria 's hierover om die bedragen toe te kennen? Ik stel de vraag, moeten we daar niet ne keer samen over nadenken?

Donc en résumé en français, pour les subsides pour les différentes associations, au niveau sportif culturel social etc., on vote ici chaque année des subsides avec des petits montants de 300 €, 400 €, 500 €. Je répète ce que je viens de dire en français pour le public qui ne reçoit pas une traduction simultanée, si vous permettez. Donc je me demande si on ne doit pas réfléchir à un autre système parce que quand on voit les 300 € qui vont à un club en plus ça coûtent plus que ces 300 € à la Commune en frais administratifs. Je ne suis pas contre ses subsides à tous ces clubs, mais je me demande si ce n'est pas l'occasion de revoir le système et je pose la question y a-t-il des critères, un règlement qui permet de donner plus à l'un qu'à l'autre ?

Dhr. de voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Il ne vous aura pas échappé qu'à plusieurs reprises au sein de ce conseil communal j'ai interpellé non pas sur le bien-fondé de l'octroi de subsides puisqu'à chaque fois nous avons voté favorablement pour soutenir toutes ces ASBL qui font un travail remarquable, je voudrais juste très brièvement intervenir sur quelques points. Je voudrais d'abord saluer vraiment les subsides dans le domaine sportif, que toutes les associations qui ont demandé un subside, ont rentré le formulaire, ça paraît peut-être un détail mais pour moi, c'est important, ont rentré le formulaire officiel de la Commune et donc je voudrais quand même féliciter Monsieur l'échevin parce que je l'ai beaucoup embêté sur ces questions de procédure et je trouve que cette fois-ci, non seulement tout le monde l'a fait correctement avec un budget détaillé et donc je pense si vous permettez que je puisse poursuivre, il faut aussi reconnaître les bonnes actions quand elles sont positives. Maintenant ça n'empêche néanmoins, parce que pour les autres demandes de subsides, pour la jeunesse, pour le tango, la soirée de gala au Karreveld, la demande a été faite par e-mail, il n'y a pas malheureusement de formulaire qui était rentré, il n'y a pas forcément toujours de détail au niveau des subsides, moi j'aimerais bien s'il vous plaît qu'on puisse uniformiser les demandes, en tout cas les procédures de demande, qu'on puisse comme vient de le dire Monsieur Berckmans aussi définir les conditions d'octroi parce que parfois ça paraît aussi un peu flou et puis je voudrais terminer par dire que nous approchons des élections et il me semble de mémoire qu'il y a une période durant laquelle les subsides ne peuvent pas être octroyés et je voudrais bien qu'on me précise cette volonté d'arrêter un moment donné l'octroi des subsides durant les mois qui précèdent les élections.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

Je rejoins un peu les remarques qui ont été faites et c'est vrai qu'à chaque fois qu'il y a des subsides, on pose les mêmes questions et je trouve qu'il faudrait qu'on clarifie les choses. Je suis content de ce que Madame Tahar vient de dire à propos des documents. Par contre, parfois certaines remarques sur des petits montants, il faut savoir quand même que si on organise un grand événement, parfois on est content de recevoir un petit montant parce qu'on reçoit déjà des subsides par ailleurs. Donc je ne crois pas qu'il faille dire pourquoi celui-là n'a reçu que 200 € et celui-là reçoit 500 € etc. Ça dépend aussi parfois des demandes qui sont faites.

Mais donc ici je vois une fois de plus qu'il y a beaucoup de subsides pour les sports et j'aimerais bien qu'on ait une proportion des subsides par rapport aux différents types de sports et de fréquentation, autant pour les sports de combat, autant pour le football etc., j'aimerais aussi savoir si on donne à des enfants, à des femmes etc., parce que je trouve que c'est aussi important que l'on n'octroie des subsides à des milieux divers et défavorisés.

M. le président :

Merci Monsieur Van Leeckwyck.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je suis très content qu'un membre de la majorité ait anticipé les propos j'allais tenir. À la lecture des montants, Monsieur l'échevin l'a déjà dit, il ne dispose pas d'une enveloppe au-delà des moyens accordés, donc il ne peut pas produire plus qu'il ne peut avoir, mais néanmoins Molenbeek est quand même cité pour toutes les raisons que j'ai déjà évoquées et le vecteur sport est un élément essentiel à Molenbeek. Je pense qu'on a toujours dit, cet élément se doit d'être considéré différemment et on doit lui accorder la priorité qui s'impose, la priorité, c'est-à-dire les moyens financiers. Quand je lis 200 €, 300 €, je rejoins mon collègue qui dit qu'on n'a pas toujours les moyens. Mais sincèrement, pour un tournoi de football, si c'est pour permettre aux jeunes de ne pas se retrouver dans les rues, d'avoir plus de cohésion etc., en leur accordant 200 €, ce sont des cacahuètes. A un certain moment, il faut se positionner clairement par rapport à cette dimension sport au sein de la commune. Je n'en veux pas à l'échevin, ce n'est pas lui qui produit les billets, mais à un certain moment, il faut faire des choix et ce n'est pas en mettant 200 €, 300 € qu'on va réactiver la volonté de la jeunesse par le biais du sport.

Je sais que l'échevin est un adepte du sport de combat, il y a passé toute sa jeunesse, on est parfois animé par des sensibilités personnelles subjectives et alors par rapport à la question qui est posée par mon collègue d'en face, elle est légitime, il y a peut-être une suspicion de vouloir favoriser les sports de combat au profit d'autres, c'est une question qui me semble légitime, qui est posée et à laquelle nous devons avoir une réponse claire, sans jeter la suspicion, mais à travers toute les subsidiations qui se font chaque année, c'est toujours les mêmes clubs de combat qui reviennent et lorsque ce sont d'autres sports, le montant est moindre. Par exemple Academy Tiger Club, c'est 1.300 €, un club de football pour tous, c'est 200 €. Donc il y a quand même une différence importante. Merci Monsieur l'échevin pour les réponses que vous allez nous apporter.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vais vous faire trois remarques, la première c'est sur le formulaire, je me rappelle avoir mis en place un formulaire à la demande d'une conseillère de l'opposition qui est maintenant de la majorité, Madame Turine, donc je la remercie, car c'est Madame Turine qui nous avait fait la remarque et nous avons mis en place un formulaire qui existe toujours.

Deuxième remarque que je fais toujours évidemment, c'est que je trouve qu'il y a vraiment une distorsion et un déséquilibre entre ce que nous donnons à la jeunesse et ce que nous donnons aux sports. Je sais que je l'ai déjà dit plusieurs fois, mais je n'arrêterai pas de le répéter tant que nous n'aurons pas eu cette fameuse réunion promise depuis un certain temps. Ce qui m'étonne, mais ça, Madame Tahar l'a déjà dit, on a toujours voté favorablement et on continuera à voter favorablement, on ne rentre pas dans les détails des projets, c'est qu'il y a les subsides ordinaires qui sont donnés à des clubs et ça, ça ne passe pas au conseil communal, ça passe au collège, il y a des règles, il y a des critères, il n'y a

pas de problème. Mais à côté, il y a des subsides extraordinaires qui doivent passer ici. Il me semble qu'un subside extraordinaire, c'est pour donner une impulsion par rapport à quelque chose de nouveau et c'est d'ailleurs une particularité que nous retrouvons très souvent dans ce qui est proposé par la jeunesse, des choses nouvelles, qui ne sont pas forcément d'ici, qu'on n'a jamais vu, des choses originales qu'on n'a pas l'habitude de voir etc., mais moi ce qui me dérange petit peu, c'est que je vois très souvent les mêmes projets qui reviennent en subside extraordinaire. Si on a une activité qui au départ était extraordinaire, qu'on a impulsé, quel que soit le montant qu'on a donné, si cette activité perdure et se poursuit, qu'on lui permette de devenir plus durable et de rentrer dans les critères des subsides ordinaires. Au plus vous donnez en extraordinaire, au plus le budget ordinaire pour les autres clubs diminue, puisque c'est le même article budgétaire. C'est aussi un conseil que je vous donne.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Je propose qu'on laisse d'abord Monsieur El Khannouss exprimer.

M. le président :

Je voulais être poli.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Ah la galanterie, Michel et la galanterie, c'est magnifique... Mes chers collègues, je pense que vous êtes tous d'accord, les subsides qui concernent notre jeunesse, que ce soit au niveau de la jeunesse, mais aussi au niveau des sports, sont insuffisamment financés. Là-dessus, on est tous d'accord. Monsieur Achaoui l'a rappelé, nous avons des enveloppes qui sont fermées et malheureusement ne sont pas élastiques. C'est donc très difficile de donner plus que ce que nous avons.

Les subsides que nous octroyons et mon collègue Ikazban l'a rappelé, sont de deux types, ils ont ordinaires et effectivement, ça ne passent pas ici au conseil communal. Nous avons un règlement qui est relativement bien élaboré, d'ailleurs ma collègue me l'a rappelé à l'instant à l'oreille, qu'il y a un groupe de travail qui est en train de travailler sur une réécriture des différents règlements qui existent et principalement entre celui du service jeunesse et celui des sports, pour encore plus le rapprocher et surtout le rendre plus transparent pour qu'il y ait de moins en moins de questions ici au conseil communal.

Pour respecter l'ordre des différentes interventions, Monsieur Berckmans vous avez parlé des subsides qui sont relativement faibles, d'abord ceux-ci se font dans le cadre de règlements qui existent déjà et ce depuis de très longues années. Les subsides qui sont octroyés se font sur base des demandes qui sont introduites par les différents clubs et qui souvent concernent des participations à des rencontres, l'organisation d'événements comme des tournois de mini foot par exemple, et les montants qui peuvent paraître disproportionnés en fonction des clubs ne correspondent qu'à des demandes qui sont faites par les clubs. Sachez que les 300 € que vous avez évoqués, parce que je pense que vous n'avez pas lu les points 22 et 23. Effectivement les montants peuvent paraître faibles, mais ils

correspondent à des demandes de soutien pour la participation à un championnat d'Europe qui s'est déroulée à Sofia. Vous savez tous que nous avons eu deux Molenbeekoises qui ont été médaillées de bronze et la Commune a décidé de répondre à leur demande étant donné que la Fédération belge de karaté ne prenait pas en charge le coût du transport et avec ce montant-là, même s'il paraît faible, néanmoins il couvre le transport en avion et une partie de la prise en charge de la résidence sur place. Les montants correspondent à des demandes qui sont introduites par les clubs concernés.

Les autres organisations d'événements sportifs qui sont financés correspondent en fait et plus particulièrement par rapport aux organisations de tournoi, comme vous le savez, il était jadis de tradition de pouvoir octroyer la gratuité de certaines infrastructures sportives qui dépendaient de Molenbeek sport. La décision a été prise de ne plus octroyer la gratuité parce que ça causait des problèmes en termes de gestion à Molenbeek Sport. Par contre, ce coût d'occupation des infrastructures sportives est compensé par un subside, c'est pour ça que le montant, quand on parle de 250 €, ça correspond à une demande du club de pouvoir payer la location des salles de mini foot mais aussi l'acquisition éventuellement de coupes et de médailles.

Donc c'est vrai que les dotations sont insuffisantes, mais ça, je pense que ce n'est pas l'apanage seulement de Molenbeek. Deuxièmement, il existe un règlement qui encadre l'attribution des subsides, qu'ils soient ordinaires ou facultatifs. Les octrois de subsides se font en fonction des demandes des clubs qui introduisent des demandes. Madame Tahar a rappelé qu'un formulaire existe, mais pas seulement cela, ils introduisent aussi un dossier qui explique dans quel cadre ils organisent leurs événements. Merci pour votre écoute.

M. le président :

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Pour être clair, premièrement les questions ne concernaient pas une critique, c'était simplement une demande d'information. Les clubs demandent 200 €, on donne 200 €, c'est OK. En général, je ne suis pas du tout contre des subsides à des clubs, peu importe les subsides sportifs, culturels, sociaux... Mais il y a quand même un souci qui reste, je sais que pour certains clubs et ASBL, les 200 € ou 300 € peuvent représenter une aide relativement importante pour eux, mais mon souci est que pour ces petits montants, les charges administratives, ce que ça coûte à la Commune dépasse parfois le montant du subside. Je sais qu'on ne peut pas résoudre ça, c'est juste une invitation pour voir si on ne peut rien faire à ce niveau.

M. le président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Par rapport aux prochains nouveaux règlements et par rapport à la visualisation de tous ces subsides, aura-t-on une section réunie avant la fin de l'année ? Parce qu'on a évoqué cette réunion à plusieurs reprises !

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**23. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Académie Karaté Bruxelles ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Académie Karaté Bruxelles".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**24. Sports - Octroi d'un subside à l'Academy Tiger Club.
Sport - Toekenning van een subsidie aan Academy Tiger Club.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**25. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Projet Foot ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Projet Foot".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**26. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Brussels Top Team.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Brussels Top Team.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**27. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl N.S. Jiu-Jitsu « Youz ».
Sport - Toekenning van een subsidie N.S. Jiu-jitsu "Youz".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**28. Sports - Octroi d'un subside à l'ASBL « Belgium Plays 4 Peace ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Belgium Plays 4 Peace".**

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**29. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl S.B.A.B.A.
Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw S.B.A.B.A.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**30. Jeunesse - Subside exceptionnel - Urban Compagny (Street Talent 2017).
Jeugd - Uitzonderlijke subsidie - Urban Compagny (Street Talent 2017).**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**31. Jeunesse - Subside exceptionnel - ASBL Lutte Contre l'Exclusion Sociale (Molenbloco).
Jeugddienst - Bijzondere subsidie - VZW Bestrijding van de Sociale Uitsluiting (Molenbloco).**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**32. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à la vzw d'Broej VMJ-AJM pour son projet "L'impro, c'est pas que pour les pros".
Jeugddienst - Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de vzw d'Broej VMJ-AJM voor haar project "L'impro, c'est pas que pour les pros".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**33. Jeunesse et Relations internationales - Subside exceptionnel au Pôle Jeunesse de l'ASBL LES - Séjour à Rio, Brésil.
Jeugd en Internationale betrekkingen - Buitengewone subsidie in de paal jeugd van de VZW LES - Verblijf in Rio, Brazilië.**

M. le président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le président, j'aurais bien voulu demander à Madame l'échevine si elle pouvait m'expliquer quel était le choix de Rio ? Pourquoi devoir aller à un endroit aussi éloigné alors que si c'est une relation avec le Sud, je pense que nous avons largement l'occasion d'aller dans des pays qui ne sont pas aussi éloignés. En plus de ça, si c'est pour mettre en place des activités qui sont constructives pour les jeunes un peu désœuvrés, je pense que nous avons suffisamment de projets possibles, rien qu'en Afrique. Il y a des puits à créer, il y a des écoles à rénover, il y a vraiment énormément de choses à faire et je ne vois pas du tout quel est l'objectif d'aller jusqu'au Brésil. Il y a pas mal de jeunes, notamment du CPAS, il y a des jeunes qui font des études, qui travaillent énormément, qui travaillent le week-end, qui travaillent le soir pour essayer de payer leurs études, et qui n'auront jamais la chance de pouvoir partir au Brésil. Je trouve ça à titre personnel fort injuste.

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

On va soutenir le projet, comme je l'ai dit tout à l'heure, on n'a jamais voté contre une subvention, néanmoins, effectivement, si on peut se réjouir que certains joueurs puissent partir à Rio ou ailleurs, on a aussi quelques questionnements quant au choix du lieu et également au nombre de jeunes qui vont y participer et surtout les accompagnateurs, les adultes qui vont accompagner. Qu'est-ce que finalement cette subvention va couvrir, on ne donne pas vraiment la nature de la subvention. Autant j'ai lu le dossier, il est très intéressant, il y a beaucoup d'éléments positifs, mais effectivement on reste avec plusieurs questionnements et surtout par rapport à des adultes qui accompagnent et dont on aimerait bien avoir plus d'informations.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie Monsieur le président, moi j'émet quand même quelques doutes et je rejoins l'intervention de Madame Bastin parce que s'il est vrai que nous rencontrons des difficultés avec certains jeunes parce qu'ils sont sous-occupés, trop peu soutenus, je ne crois pas que c'est en les envoyant à 20 heures de vol ici, qu'on va trouver une solution à leurs problèmes. J'aurais aussi voulu savoir en quoi consistait le projet ?

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

On salue ici l'initiative et nous encourageons la Commune à davantage aller vers le soutien aux initiatives pareilles, bravo !

M. le président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je soutiens ce projet, je trouve que c'est un beau projet pour les jeunes, les jeunes ont besoin de se projeter dans des nouveaux projets. J'ai vu que ces jeunes participaient à des événements et qu'ils vendaient des objets pour pouvoir payer ce voyage. J'ai donc constaté une dynamique positive pour obtenir le financement, pour se projeter et d'aller voir ce qui se passe ailleurs. Je pense élargir l'horizon des jeunes et que c'est ambitieux. C'est un beau projet dans lequel les jeunes peuvent se construire, se projeter, aller voir ce qui se passe ailleurs et je pense que les jeunes Molenbeekoïses ont droit aussi d'aller visiter le monde et vivre d'autres expériences. Je m'en réjouis.

M. le président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai vraiment une question qui a été posée deux fois, je souhaite vraiment obtenir la réponse parce que je pense qu'il y a beaucoup de prudence dans le groupe, c'est qu'il y a un malaise par rapport à un élément et j'espère que vous allez y répondre.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Ce projet date d'un certain temps, il y a 18 jeunes qui partent. C'est la fusion de deux groupes de jeunes. Le groupe qui projetait au départ d'aller au Brésil, ce sont certains jeunes du groupe MolenBloco, donc un groupe qui a été créé à partir du travail de rue par un de nos éducateurs de rue qui est lui-même d'origine brésilienne et qui a travaillé dans les favelas. Il n'est pas encore rentré au Brésil et dans l'approche de son travail de rue, dans le quartier maritime, il a utilisé la capoeira et les percussions brésiliennes. Avec ces outils-là, il a réussi à accrocher les jeunes, notamment certains jeunes qui étaient en décrochage et au travers de la capoeira et des percussions brésiliennes, il les a structurés au tour d'un groupe qu'il a appelé MolenBloco où ils ont fait pas mal de prestations. Avec cette prestation, ils ont récolté de l'argent depuis plusieurs années et comme la capoeira et les percussions qu'ils étudiaient venaient du Brésil, ils se sont dit qu'ils pourraient un jour aller au Brésil. Le temps a passé, le groupe a continué de jouer, mais ce projet de partir au Brésil s'est un peu essoufflé à cause du prix, des difficultés etc., et donc un moment donné, il y a eu une fusion notamment via le Pôle jeunesse et certains de ces jeunes ont participé à un projet de théâtre avec d'autres jeunes et de là ils se sont dit qu'ensemble, ils pourraient peut-être partir au Brésil. Le service Jeunesse normalement ne donne pas de subsides parce qu'il y a déjà une grosse dotation communale à la LES, normalement les subsides jeunesse ne vont pas pour la LES, ils vont pour les autres associations, sauf quand il s'agit de groupes de jeunes qui à un moment donné montent leurs projets. Donc ici, l'argent du voyage est de l'argent que les jeunes ont récolté eux-mêmes et avec l'aide de Braz, ils ont trouvé les contacts au Brésil et ils ont des contacts avec une association qui travaille dans les favelas. Ils vont avoir l'occasion de visiter une favela, ils ont organisé d'ailleurs une soirée débat avec un film qui présente un peu la réalité des favelas etc., donc je pense que ce sera très intéressant sur place.

Pour financer le voyage, c'est ce groupe de jeunes qui a fait toutes les démarches, il y a eu l'argent que MolenBloco a récolté et puis effectivement, ils ont travaillé, ils ont organisé différentes activités pour récolter l'argent. Comme c'est un groupe qui est autonome, dans ce cas-là, ils peuvent faire une demande de subsides et donc là, au niveau du service Jeunesse, il y a une règle précise par rapport au financement des voyages, il faut les utiliser soit à un but humanitaire, soit à un but hautement pédagogique qui est étudié par le service, et au niveau du financement, il y a un forfait de 500 € plus de 200 € ou 250 € par jeunes qui part avec un montant maximum de 1.500 €. Ici, ils ont atteint le maximum qu'ils peuvent obtenir par le service jeunesse. Ce sont 18 jeunes qui ont entre 17 et 20 ans, il y a des garçons, il y a des filles, c'est un groupe mixte. Ils ont un parcours assez différent

puisque c'est la fusion de deux groupes de jeunes qui avaient des projets au départ différents.

Au niveau des accompagnateurs, ce n'est évidemment pas payé par le service Jeunesse, ni par la caisse des jeunes, il y a effectivement des accompagnateurs de la LES et je pense que ça rentre dans un autre subside. Comme c'est effectivement un pays assez éloigné et que ce n'est pas sans risque et que c'est un groupe de 18 jeunes, il a été décidé qu'il y aurait quatre personnes qui accompagneraient. Il y a un animateur, deux professionnels de la LES, et alors il y a aussi un artiste et un photographe qui accompagnent. Le service Jeunesse finance sur le nombre de jeunes qui partent, on ne prend pas en compte les accompagnateurs.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

À titre de comparaison, et d'information, l'année dernière, 75 jeunes Molenbeekois ont été reçus aux Nations unies et pour les 75, nous avons cinq accompagnateurs. Nous sommes allés aux Nations unies à New York, mais je vous rappelle que les jeunes étaient en immersion dans des quartiers tels que le Bronx, Brooklyn et Harlem.

En ce qui concerne les normes, à titre informatif aussi, dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on prévoit deux accompagnateurs pour les 15 premiers jeunes et ensuite à chaque plafond de 15, on ajoute un accompagnateur.

Toute personne bien entendu a le droit d'accompagner, qu'elle soit directrice de la LES ou autre, mais si vous faites le calcul et que finalement vous vous rendez compte que les 2.000 € de soutien reviennent à payer des frais de billets d'avion et de résidence qui avoisinent les 700 € par personne, vous comprendrez nos questions. On soutient l'initiative, mais avoir un des jeunes en plus au lieu d'un accompagnateur, ce serait vraiment plus louable.

M. le président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais pas cacher qu'il y a un malaise par rapport aux explications qui ont été données. Pour être très clair, nous considérons que les voyages forment la jeunesse et quel que soit l'endroit dans le monde, je pense que nos jeunes de Molenbeek méritent tout autant des voyages et si ce sont de beaux voyages, pourquoi pas. Le problème, c'est qu'ici ce n'est pas simplement un voyage, j'ai vu des jeunes vendre des objets, faire des opérations etc. pour financer ce voyage. Donc il y a tout un processus qui dure déjà depuis un certain temps. Ce qui est problématique, ce n'est pas le nombre d'accompagnateurs, mais surtout le fait qu'il y a un travailleur de terrain. Il y a un seul gars qui a travaillé sur le terrain avec eux, c'est Braz, mais pas les autres. Pour moi, peu importe ceux qui accompagnent, qui n'accompagnent pas, mais j'ai entendu dire qu'il y avait des gens de la coordination, donc leur ou les directeurs qui partent et j'ai simplement envie de vous dire que je soutiens ce

genre d'initiatives, même quand ce sont des projets très affinés, très affûtés. Par contre, dans un moment que nous vivons actuellement, avec la LES qui est en crise, je me demande quel est le message que vous passez vis-à-vis du personnel et ça, ça me dérange énormément, ça me dérange fortement. Je vais avoir difficile, mais je dois, je ne peux pas ne pas voter un projet pareil, mais j'exprime ici un profond malaise par rapport au nombre d'accompagnateurs. Il n'y a qu'un travailleur de terrain et quand j'entends que des coordinateurs qui y vont, franchement, c'est Monsieur Lakhloufi, tu le disais encore dans la presse, la LES est en crise, nous demandons depuis assez longtemps, je le rappelle, je trouve que vous donnez de très mauvais messages auprès du personnel, tous ces éducateurs qui triment tous les jours, qui triment les soirées, qui en ramassent plein la gueule, excusez-moi l'expression, et qui parfois ont aussi envie de monter un projet pareil avec des jeunes, mais qui sont parfois confrontés à des murs.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Il y a quelques erreurs dans ce que vous dites, il y a des travailleurs de terrain, parce qu'il y a effectivement Braz qui a suivi le groupe MolenBloco au départ et il y a également l'animateur du pôle jeunesse, donc deux travailleurs de terrain et il y a effectivement le coordinateur, enfin le directeur des maisons de quartier qui a décidé d'accompagner, comme il est arrivé que sur d'autres projets, je pense notamment au Sénégal, où des directeurs vont à un certain moment voir sur le terrain. À un moment donné, sur des projets spécifiques, il peut être décidé que quelqu'un de la direction accompagne. Mais les deux autres ne sont pas des accompagnateurs, ils accompagnent le projet, mais ils n'accompagnent pas le groupe de jeunes, donc il y a un artiste et un photographe qui accompagnent. Donc par rapport à ce qui a été dit au niveau des normes d'accompagnement, ce n'est pas tout à fait ça.

Par rapport au financement, je l'ai dit, il va de soi que le subsidie du service Jeunesse prend en compte uniquement les jeunes et donc finance le voyage des jeunes et que tous les subsides que les jeunes sont eux-mêmes allés chercher, c'est pour financer évidemment leur voyage.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On n'a pas vraiment de réponse satisfaisante par rapport aux questions, alors moi je vous le dis clairement, avec énormément de regret par rapport à ces réponses, mon groupe votera favorablement ce projet pour les jeunes, avec une abstention de principe, parce que nous considérons que vous lancez un très mauvais signal au personnel. Il y a des gens qu'on vient de licencier, c'est le foutoir, on ne sait pas si on a encore un pilote dans l'avion, on a demandé des réunions, des membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale demande des réunions et on ne les a pas, je trouve ça vraiment scandaleux.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Est-ce qu'il n'y a pas moyen de revoir la situation au niveau des candidats qui vont être présentés pour le voyage et de réduire éventuellement les frais ?

Mme l'Echevine Turine :

Ils partent dans cinq jours.

M. le président :

Oui, donc c'est trop tard.

On passe au vote électronique. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 33 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 33 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

34. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la transparence des mandats des mandataires molenbeekoïses - Report du 22/02/2017.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de transparantie van de mandaten van de Molenbeekse mandatarissen - Uitstel van 22/02/2017.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour son interpellation relative à la transparence des mandats des mandataires Molenbeekoïses.

M. De Block :

Un des problèmes qu'on a découvert le mois passé, c'est un conflit d'intérêts possible et donc je trouve qu'un des éléments de transparence est absent dans l'ordonnance, c'est qu'il y a des conflits d'intérêts possibles et réel, on l'a vécu, entre les mandats privés et publics. Je trouve que le conseil communal a très mal traité ce conflit d'intérêts et a eu du mal à le gérer. Chaque fois, on devait demander de respecter la nouvelle loi communale, de respecter le règlement d'ordre intérieur, au niveau des conflits d'intérêts qui étaient pertinents et réels entre les mandats privés du président du conseil communal et sa fonction publique de président du conseil. Ma motion demande effectivement que ce ne soit pas uniquement les mandats publics qui soient publiés, rendus accessibles aux citoyens, mais aussi les mandats privés. Je trouve que le conseil renvoie la balle à la Région alors que je trouve que le conseil communal pourrait être courageux et dire que nous, le conseil communal, nous nous engageons à garantir la transparence envers le citoyen et d'accepter qu'on rende publique les mandats privés pour que le citoyen puisse constater qu'il y a des conflits d'intérêts ou non. Ce n'est pas un hasard si ce petit paragraphe qui est dans ma motion a disparu dans la motion alternative, je trouve que ce n'est pas du tout innocent. Il y a

un article dans la motion alternative et l'article deux n'a pas lieu d'être, je vous le lis : « de demander au CPAS et aux zones de police de publier un rapport annuel comprenant le relevé des rémunérations et avantages, ainsi qu'un inventaire de tous les marchés publics. » Je ne sais pas qui a écrit cet article deux, mais cet article deux n'est qu'une répétition de ce qui est dans l'ordonnance de 2006 et dans la circulaire de 2006. Cet article vous pouvez l'enlever.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, ik ga me heel kort houden. Ik vind het goed dat er zo'n mooie motie komt en ik denk eerlijk gezegd dat de motie die straks zal voorgesteld worden iets meer correcter dan degene die juist is voorgesteld maar de opmerking die ik wou maken is dat die transparantie van de mandaten dat die eigenlijk, dat ik die gevraagd heb, een schriftelijke vraag van 2 februari, dat we die hier eigenlijk vandaag allemaal zouden kunnen hebben, maar dat we jammer genoeg eind maart zijn en dat ik nog altijd niet gekregen heb en dat is eigenlijk een constante, schriftelijke vragen moeten binnen de maand beantwoord worden, de facto doet het dikwijls twee, drie maanden vooraleer een antwoord is. En dus, het had hier vandaag perfect geweest om al direct het antwoord op deze motie uit te delen en niet gewoon een principe vast te leggen, maar we gaan weer een aantal maanden moeten wachten, het had gewoon fijn geweest als we hier de lijst waar we allemaal om vragen hadden kunnen uitdelen. Dus ik vind het een heel jammere zaak en ik denk dat het eigenlijk een gemiste opportuniteit is voor het gemeentebestuur, voor het schepencollege.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

En tant que chef de groupe temporaire puisque Monsieur Papadiz est malade pour le moment, je me suis permis d'envoyer la motion qui remplace celle de Monsieur De Block à tous les chefs de groupe. Je n'ai pas reçu de réaction des chefs de groupe de l'opposition, par contre j'ai reçu un accord de tous les chefs de groupe de la majorité. Il n'y a pas besoin du PTB pour avoir de la transparence, c'est vraiment une demande de toute la population. On voit que tous les partis se posent des questions et donc je pense qu'il ne faut pas non plus aller jouer celui qui veut être plus catholique que le pape, je pense qu'il y a des choses qui se mettent en place progressivement.

M. le président :

Merci Monsieur Van Leeckwyck.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, j'ai écouté mes deux collègues et j'ai vu ce qui a été proposé et je trouve que la proposition de Monsieur Van Leeckwyck est intéressante, parce qu'elle est plus courte et qu'elle va permettre d'évacuer rapidement ce débat parce qu'il y a d'autres interpellations après et que la soirée commence à être longue.

Nous sommes favorables au maximum de transparence, mais je voudrais quand même ajouter un élément à ce qui était proposé par la majorité : il me semble que dans la transparence il faut non seulement les mandats, les rémunérations, mais je trouve aussi important de parler des présences. Je trouve qu'il faut montrer à la population qu'il y a des gens qui ont un mandat, qu'ils viennent ou qu'ils ne viennent pas, qu'ils contribuent ou qu'ils ne contribuent pas à l'organisation des réunions, je trouve que c'est aussi un élément qui est important, pourquoi on devrait refuser cette demande. Ici, le conseil communal est public et tout le monde voit qui n'est pas là, mais dans mon groupe, j'ai des conseillers communaux qui assistent à des réunions en soirée ou en journée, dans des instances communales, gratuitement, et je trouve qu'il faut rendre hommage à ce travail discret et donc je pense que nous n'avons pas des leçons à recevoir sur la transparence à Molenbeek-Saint-Jean. La plupart des mandats ont, à ma connaissance, toujours été non rémunérés. Le temps qu'on passe à ces réunions, c'est du temps qu'on perd pas avec nos familles et ça a beaucoup de valeur et je trouve que c'est important qu'on rajoute ces éléments de présence effective à toutes les réunions, du conseil communal, du CPAS, de l'administration, la police, des ASBL etc.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je crois qu'on a besoin de transparence et le parti ISLAM prône la transparence. Avec tout ce qui se passe dans nos intercommunales, on en a vu des vertes et des pas mûres, et il y a un manque absolu de transparence et je trouve que les rémunérations sont trop élevées, beaucoup trop élevé, parce que ce sont des deniers publics, c'est de l'argent public, ne l'oublions pas et pour des présences somme toute limitées. Pour certains de ces rémunérations, les mandataires n'ont même pas assisté aux réunions prévues. Franchement, il y a un manque de transparence absolue, les mandataires politiques ne sont pas là pour s'enrichir. Ils sont là pour servir une population qui les a mis à cette place. Ça, c'est un message fort, je trouve que le politique devait transmettre au citoyen. On n'est pas là pour s'enrichir, on est là pour servir les citoyens. Je trouve qu'on parle de salaires indécentes. Je trouve que la motion qui nous a été transmise par e-mail est intéressante, je n'ai pas répondu, mais j'attendais aussi de voir ce que Monsieur De Block allait répondre puisque c'est quand même lui qui avait introduit la motion initiale. Nous sommes tous demandeurs de transparence, c'est une nécessité pour retrouver de la dignité parmi les mandataires politiques. Je suis donc favorable à ce que l'on ajoute les mandats privés, parce qu'il y a aussi des intercommunales dans lesquelles les mandataires sont actifs et j'aimerais bien connaître leurs rémunérations, pas pour savoir ce qu'ils gagnent, ça ne m'intéresse pas du tout, c'est parce qu'il faut que le citoyen sache que le politique n'est pas là pour s'enrichir, mais qu'il est là pour le servir.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

Je ne sais pas ce que les chefs de groupe de la majorité pensent de la proposition de Monsieur Ikazban, mais moi j'ajouterais, même si je trouve cela très intéressant, j'indiquerais aussi quel travail on effectue, la charge de travail et la responsabilité. Parce qu'actuellement, on tire sur les politiciens, mais il y a certaines fonctions qui demandent quand même des prises de décision qui nous engage. Pour le moment, on ne regarde que ceux qui gagnent beaucoup d'argent, moi j'ai un mandat à la Maison de la Francité, ça demande pas mal de travail, mais là, on ne gagne rien du tout, alors que ça engage quand même une certaine responsabilité. On a parlé aussi des mandats chez Vivaqua, mais tout ça est en cours de discussion à la Région et donc je ne pense pas qu'on doive en parler ici. Je ne sais pas si vous connaissez Cumuleo et Transparencia, mais ils sont vraiment en train d'interroger tout le monde depuis quelques semaines, pas mal de choses vont être publiées.

M. le président :

Merci Monsieur Van Leeckwyck.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Ma motion est plus courte que celle proposée par Monsieur Van Leeckwyck. À l'article un de votre motion, vous parlez de compléter le rapport annuel que la Commune produit. La Commune fait un rapport annuel dans lequel est indiqué les rémunérations des conseillers communaux, des échevins et de la bourgmestre, mais uniquement pour les fonctions de conseillers communaux, de bourgmestre et d'échevins. J'ai demandé qu'il y ait un rapport avec tous les mandats et je veux dire tous les mandats publics, parce que l'ordonnance de 2006 publie déjà des mandats des organismes publics et donc je vous demande de compléter ce rapport annuel en y ajoutant tous les mandats publics et donc Vivaqua fait partie de cela. C'est important de centraliser tous les mandats publics de tous les conseillers qui sont dans tous les différents organes, je trouve que c'est essentiel, parce que sinon, le citoyen doit aller consulter 20 rapports annuels qui sont faits dans le cadre de cette ordonnance. Si vous dites qu'il y a Cumuleo, Transparencia etc., normalement les mandats privés sont inclus. Moi j'ai vérifié pour les mandats de certaines personnes ici et j'ai vu qu'il y avait aussi des mandats privés qui y figuraient. Je trouve que c'est important, je veux savoir ce genre d'information. L'Echevine du personnel, elle a une fonction dans une certaine banque. Et le président du conseil a un mandat privé. Je trouve que c'est très transparent, parce qu'on peut être militant, échevin, et travailler dans une grande banque. Je ne vous cache rien, je peux vous dire qu'il y a certains échevins qui ont un job plein-temps en tant qu'échevin et ont encore des jobs plein temps sur le côté. Alors ce ne sont pas des mandats, ce sont des boulots. Mais on joue avec les mots, c'est juste pour essayer de ne pas arriver au plafond des 150 %, pour moi c'est la même chose, il y a des conflits d'intérêts possibles et donc engageons-nous à rendre publiques les mandats privés également.

Alors en ce qui concerne l'article trois, je trouve que c'est gentil de demander au gouvernement bruxellois de faire le nécessaire, je suis d'accord avec ça. Mais donnons l'exemple et engageons-nous en tant que conseillers communaux de jouer la carte de la transparence.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le président, pour le Groupe d'Intérêt Communal, si nous pouvions décider seul, c'est très clair, au niveau communal, quand vous êtes membres du collège, vous devez démissionner de tous vos mandats et vous mettre 100 % dans la compétence que vous avez, parce que Molenbeek mérite des personnes à plein temps.

On a essayé de faire une réunion concernant toute les motions. On a envoyé une demande de rendez-vous à tous les chefs de groupe, certains ont répondu et d'autres n'ont jamais répondu. La réunion s'est quand même tenue, elle a été très constructive et elle aurait pu encore l'être davantage s'il y avait eu des membres de l'opposition pour pouvoir discuter et évacuer toute une série de questions. Il ne faut pas nécessairement tomber d'accord dans ce genre de réunion, mais le but, c'est d'éviter d'avoir des débats trop longs ici quand l'émotion arrive à l'ordre du jour. Donc nous faisons la proposition et je crois que les chefs de groupe de la majorité qui étaient présents à cette réunion ont trouvé ça très bien, on lance la proposition que s'il y a des motions à discuter, on pourrait, si vous le souhaitez, organiser une réunion en dehors du conseil communal pour pouvoir en discuter et en débattre sans nécessairement essayer de tomber d'accord, mais au moins on évacue toute une série de discussions.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Comme Monsieur Lakhloufi, je voudrais déplorer le fait qu'on n'ait pas pu déblayer le terrain entre chefs de groupe. De manière générale, pour nous, c'est une préoccupation importante, la transparence. Le cumul des mandats a toujours fait partie des préoccupations des écologistes. À cet égard d'ailleurs, s'il y a des choses qui ne peuvent pas nécessairement être contraintes par l'un ou l'autre pouvoir, les partis politiques et ECOLO pour ne pas le citer, est attentif au fait que les mandataires politiques exercent ou n'exercent pas des fonctions qui ne soient pas en adéquation avec la fonction pour laquelle ils s'engagent. Clairement, il faut des garde-fous, mais nous soutenons la motion alternative, dans le sens où nous sommes absolument d'accord pour la déclaration des mandats publics. Pour ce qui est des mandats privés, nous pensons qu'au niveau communal, nous n'avons pas l'arsenal, nous n'avons pas les outils pour contraindre les personnes à déclarer ce qu'elles font dans la vie. Il faut se mettre d'accord sur ce qu'est un mandat, est-ce qu'un mandat est quelque chose d'électif, est-ce qu'une profession peut être entendue comme étant un mandat et encore plus, si on parle de rémunération, il y a des questions qui relèvent de la vie privée. On n'a pas nécessairement envie qu'on sache qu'en tant que directeur d'une banque ou d'une association etc., que l'on gagne autant d'argent. Je pense qu'il faut donc un juste équilibre entre la transparence et le respect de la vie privée. Je pense que c'est important qu'effectivement on soit transparent, mais qu'on ne tombe pas non plus dans l'excès inverse et que les politiciens ne se sentent pas quelque part obligés d'exhiber tout ce qui relève de leur vie privée. Je pense qu'il y a ce souhait de la population, mais nous, on doit effectivement trouver le juste milieu qui donne aussi aux politiciens l'envie de s'investir,

parce que si vous savez que vous vous investissez, ça veut dire tout devoir dévoiler de votre existence et je pense que ce n'est pas nécessairement quelque chose d'évident pour tout le monde. Il y en a qui n'ont pas de soucis avec ça, mais il n'y a pas d'autres pour qui ça pourrait poser problème. Donc oui à la totale transparence, pour nous il n'y a vraiment aucun souci, pour ce qui est des mandats publics comme je disais, il n'y a pas de problème. Pour ce qui est de ce qu'on déclare au niveau régional et c'est pour cela qu'il y a cet article dans la motion alternative, les personnes qui ont un mandat au niveau des intercommunales ou d'un organe exécutif, doivent déclarer leur mandat à la Cour des Comptes. Nous pensons que cela pourrait tout à fait sans problème être rendu public, parce que ça relève de la Région. Pour ce qui est des conseillers communaux qui n'ont que ce mandat-là, et qui font autre chose dans la vie, nous pensons que nous n'avons pas, nous, la possibilité de les y contraindre.

M. le président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je vais être courte, je pense qu'au vu de tout ce qui se passe actuellement, au niveau de la Wallonie et même parfois au niveau de Bruxelles, mais aussi de la Ville d'Anvers, tout le monde est en attente et personne ne va discuter de cette question de clarté, de visibilité et de transparence. Je sais que chaque année on rentre des déclarations et il y a déjà un processus qui est installé. Chaque mandataire est obligé de tout déclarer, non seulement les mandats, mais aussi les biens immobiliers et donc il y a déjà quelque chose qui est mis en place et je suis d'accord avec ma collègue écologiste qui dit qu'il ne faut pas tomber dans l'excès. On sait bien que ce n'est pas au niveau communal qu'on a des grands moyens financiers et donc que nous n'avons pas de grands mandats. Mais bon, il faut arrêter les abus et si on peut arriver à travailler autrement au niveau politique en ayant plus de transparence, alors je pense qu'il faut sérieusement travailler.

Je suis par ailleurs aussi en accord avec la proposition du Groupe d'Intérêt Communal d'organiser des motions collectives en faisant des réunions structurelles pour pouvoir mieux organiser et pour gagner du temps lors des réunions du conseil communal.

M. le président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je rejoins tout à fait les paroles très sages de Madame Tamditi. Je pense qu'elle a été très claire, limpide, elle a bien résumé les choses. Donc soit nous ajournons, on retravaille la motion qui on revient avec un nouveau texte, soit nous soutenons la proposition alternative parce que je pense que pour un sujet comme celui-ci, on ne va pas jouer à avoir une décision majorité-opposition. Je pense que pour l'image, il faut aussi avoir un texte soutenu par l'ensemble des groupes. Nous ne connaissons pas ce qui se passe ailleurs, on nous accable déjà assez de choses et ne rajoutons pas cela. Je proposerais simplement de soutenir la proposition alternative qui est déjà soutenue, d'après ce que j'ai entendu, par tous les chefs de groupe de la majorité et de rajouter un article quatre qui fait référence à ce que

nous proposons par rapport aux présences effectives dans les réunions. Ça peut être intégré dans des rapports, normalement dans un rapport annuel, ça devrait d'ailleurs être intégré.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vais aussi effectivement dans le sens de cette proposition alternative, car il ne s'agit pas de confondre. Quand on parle de mandats privés, on confond les mandats, par exemple des charges et de cadres dans une banque. Donc il ne faut peut-être pas aller trop loin, mais quand je vois qu'à Bruxelles, le bourgmestre est aussi président de Vivaqua, on arrive à des excès, surtout quand on voit le montant des rémunérations. Soit il exerce totalement sa fonction de bourgmestre et il cède la place de président de Vivaqua à une autre personne. Il y a peut-être une confusion qui est entretenue parce qu'on a connu le cas de Publifin où on avait un bourgmestre qui était en même temps CEO de Nethys, où il percevait quasiment 900.000 € pour cette fonction de CEO. Ces rémunérations trop élevées, ça pose question et ça entretient la confusion et ça sème le doute parmi les citoyens. Il ne faut pas entretenir de confusion entre un emploi privé parce qu'un conseiller communal a bien entendu un autre emploi, il ne vit pas de ces jetons de présence au conseil communal. Je soutiens donc cette motion alternative.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voudrais simplement demander ce qu'on allait faire de cette motion ?

M. le président :

Je donne une dernière fois la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

Je suis étonné de l'unité entre les différents partis. On veut la transparence, mais pas trop. Dans d'autres pays, la transparence est totale, même sur le patrimoine. Au Danemark, on ne discute pas. Moi, je ne suis même pas allé aussi loin, j'ai simplement demandé de publier les mandats privés, les montants, vous pouvez encore les garder pour vous. Mais vous vous contredisez parce que vous dites à la fois que vous n'avez pas les leviers légaux. Mais moi, je dis prenons l'engagement de le faire. Si vous n'avez pas les leviers légaux, votre article, comment allez-vous l'imposer ? L'ordonnance de 2006 oblige à chaque organisme public un rapport, mais elle ne doit pas le rendre public. C'est quelque chose de juridique et j'aimerais bien avoir l'avis du secrétaire communal. La seule obligation, c'est de le faire et de l'envoyer. Mais vous ne pouvez pas le rendre public, vous ne pouvez pas obliger un autre organisme public de le rendre publique, alors comment allez-vous avoir les leviers pour obliger les autres à rendre publiques les informations qu'ils ont indiquées dans le rapport ? Donc l'argument que vous utilisez contre mon article, vous n'avez même pas les garanties que vous pouvez le faire vous-même pour votre mandat public.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Nous sommes des mandataires publics et nous faisons tous des déclarations de mandats. À partir du moment où vous faites une déclaration de mandat, vous êtes en train de nous dire qu'on ne peut pas nous forcer à publier les mandats, mais quand vous faites ces déclarations, elle se retrouve sur Cumuleo. Et donc, pour tous les mandataires, on retrouve automatiquement tous les mandats politiques. Pour ceux qui veulent faire des déclarations d'emploi privé, ils peuvent le faire aussi. Ne venez pas dire qu'il n'y a pas moyen de les publier puisqu'ils sont automatiquement publiés. Sinon expliquez-moi comment Cumuleo, qui est une association privée, parvient à publier cela ? C'est qu'ils ont accès à une base de données qui est publiée par un organisme public qui est la Cour des Comptes.

Je vais maintenant vous lire l'article proposé par Monsieur Ikazban : « d'indiquer dans ces rapports la présence effective des mandataires dans l'exercice de leurs mandats ». Ça équivaut à publier des listes de présence.

Pouvez-vous voter la motion dans son entièreté en incluant l'amendement déposé par Monsieur Ikazban que je viens de vous lire ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 35 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 35 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais juste rejoindre vraiment les paroles très sages de Madame Tamditi. On ne peut pas jouer ici à faire de la démagogie inutile. Je vous avoue franchement que je n'aurais pas eu de problème à voter le texte initial proposé, mais je savais qu'il n'avait aucune chance de passer. Alors entre ne rien avoir et avoir la proposition que nous avons aujourd'hui, je préférerais rejoindre le plus grand nombre avec mon groupe pour avoir un texte qui au moins parle de transparence.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban, l'incident est clos.

35. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Lakhroufi (GIC), Mijnheer Berckmans (GIC), Monsieur El Abboudi (MR), Monsieur Van Leeckwyck (MR), Madame El Belghiti (CDH) et Madame Tamditi (ECOLO), relative au retour des séances du Conseil communal à la Maison communale.

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Lakhroufi (GGB), Mijnheer Berckmans (GGB), Mijnheer El Abboudi (MR), Mijnheer Van Leeckwyck (MR), Mevrouw El Belghiti (CDH) en Mevrouw Tamditi (ECOLO), betreffende de terugkeer van de zittingen van de Gemeenteraad in het Gemeentehuis.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, pour aller plus vite et faire gagner du temps, je propose de ne pas lire le texte. C'est un joli texte, mais je tenais quand même à dire une seule chose par rapport à ce texte. Il n'est pas de moi, il est d'une personne qui est un peu historien, qui est un peu écrivain aussi et je voulais simplement lui rendre hommage en lui donnant une part dans cette motion.

Par rapport aux considérants, je ne vais non plus pas les énumérer. Je crois que le fond de la motion se résume en quelques mots. D'abord, il y a une volonté d'améliorer le fonctionnement de notre démocratie locale. Je pense que sur le plan pratique, les services seront ravis de cette motion et cette motion, je pense, résout ce qu'a été Molenbeek pendant des nombreuses années, où il y avait un clivage fort qui est moins le cas aujourd'hui, mais qui a été pendant quelques décennies sur cette commune où on avait l'impression que le centre de Molenbeek était plutôt dédié au suivi administratif et que le Château du Karreveld était le centre politique, parce qu'un quartier qui est plus récent, une population un peu plus éduquée peut-être, un peu plus intéressée à la politique et donc l'idée ici, c'est de revenir à une situation normale où l'hôtel de ville regroupe à la fois le centre administratif et le centre politique d'une commune. Nous pensons que cela résout aussi quelques problèmes d'ordre juridique qui ont été posés à l'époque où cette décision a été prise c'est-à-dire il y a presque 60 ans de cela.

Après cette brève introduction, je me propose de lire simplement le décide :

A l'article 1 : de rétablir, après accomplissement des travaux de rafraîchissement et aménagement fonctionnels nécessaires, la tenue des conseils communaux et des sections réunies à la Maison communale.

Article 2 : de mettre à l'étude un projet de rénovation complète visant à redonner lustre et cachet à la salle dite du conseil et des mariages et de prévoir cette dépense au budget 2018.

Article 3 : de mettre tout en œuvre pour faire coïncider la fin des travaux de rénovation avec les 130 ans de la maison communale de sorte qu'une réception inaugurale puisse s'y organiser le 28 septembre 2019.

Voilà, c'est la motion que nous vous soumettons puisqu'elle a été cosignée, portée et introduite par l'ensemble des chefs de groupe de la majorité.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vais faire de l'impro. Nous entendons la proposition, oui pourquoi pas ? J'ai juste quelques questions. Si on réaménage ou on aménage une salle pour le conseil communal veillez à ce qu'il y ait assez d'espace et de place pour le public. C'est quand même important parce que si c'est pour avoir dix chaises, ce n'est pas très intéressant. D'autant plus que si le conseil communal est plus centré, on peut penser qu'il y aura beaucoup plus de personnes qui souhaiteront y assister. Ça c'est un élément.

Le deuxième élément, parce que c'est quelque chose qui a souvent été évoqué, je m'en souviens, précédemment sous la législature précédente, mais même au-delà et au départ il y avait un problème de place pour les services communaux, donc veillez à ce qu'on ne chasse pas des services, mais j'aurais aimé savoir, évidemment qu'on ne pourra pas le savoir aujourd'hui, mais je trouve que pour se prononcer ça n'aurait été pas mal d'avoir un coût. Qu'est-ce que cela peut coûter d'installer ou réinstaller une salle du conseil communal en tant que tel que ce soit ici ou au Château. Je trouve que ce sont des éléments quand on prend une décision, c'est important de les avoir à l'esprit. Je ne sais pas si vous avez déjà la réponse à ce genre de questions. Ça ne nous empêchera pas de voter avec vous, mais je veux dire que ça aurait été mieux d'avoir les chiffres en tête. Je vous remercie.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le président, moi j'ai une question technico-pratique. Je ne saurai plus aller au conseil communal avec ma voiture. Vous allez me dire que je peux m'y rendre en métro ou en tram, mais le souci, c'est qu'après minuit, il y en a plus. Alors, je ne sais pas comment je rentrerai à pied de la Maison communale ? Le co-voiturage, je vous remercie mais faut-il qu'il y ait encore assez de voitures et que les mêmes personnes puissent les parquer leur voiture.

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Merci Monsieur le Président, j'aimerais ajouter un petit mot à la motion qui a été faite à l'initiative de mon collègue Youssef Lakhroufi. Pour la bonne mémoire de l'histoire, à l'époque, donc quand il y avait le conseil communal à la Maison communale, ce qui est d'ailleurs une obligation légale, il y a beaucoup de choses du passé que je n'ai pas connu mais je m'intéresse à l'histoire, donc et si vous m'interrompez tout le temps, ça durera plus longtemps. Donc, à cette époque-là, quand le transfert a été fait vers le Karreveld, que s'est-il passé ? Donc, les Bourgmestre, échevins de l'époque ne se sentaient plus à l'aise, ça les dépassaient un peu d'encre faire leur réunion à la Maison communale et qu'est-ce qui s'est passé ? J'ai eu cela de plusieurs sources, le bourgmestre de l'époque a ordonné à plusieurs ouvriers, dans la salle il y avait un fond plafond, il a ordonné de faire descendre ce faux plafond de façon que la salle n'était plus fonctionnelle et dans la loi, il est prévu que temporairement la réunion du conseil communal peut avoir lieu hors de la Maison communale, mais donc une fois que la situation est rétablie le conseil, les séances doivent retourner à la Maison Communale. Donc, si je peux m'exprimer ainsi, les aristocrates de l'époque ont préféré tenir des séances de façon illégale au Karreveld.

Ensuite, pour répondre à la question de Monsieur Ikazban, effectivement il y aura un coût, mais de l'autre côté, nous sommes persuadé qu'à terme, ça va être bénéfique pour la commune et aussi pour les alentours de la maison communale.

M. le président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Pour répondre à Madame Paulette Piquard par rapport aux véhicules, si vous aviez lu attentivement les considérants, il était indiqué qu'il y avait une possibilité d'utiliser les parkings souterrains qui sont aujourd'hui sous la nouvelle antenne de Population, pas pour le public, mais pour les conseillers communaux.

Je voulais vous remercier pour votre vote.

M. le président :

Non, nous n'avons pas encore voté.

M. Lakhloufi :

Ah, alors, s'il n'y a pas encore eu de vote, je me tais, je voulais vous remercier, mais c'est prématuré.

M. le président :

Monsieur Ikazban, vous vouliez la parole ?

M. Ikazban :

Nous n'allons pas nous priver du plaisir d'entendre Youssef Lakhloufi nous remercier.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 33 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 33 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

M. le président :

Monsieur Ikazban, vous pouvez remercier Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Evraud pour la justification de son abstention.

Mme Evraud :

Je suis ennuyée de me dire que le public ne pourra pas avoir la possibilité de se parquer.

Mme la bourgmestre :

Il y a trente places dans le parking rue Vandermaelen.

M. le président :

Monsieur Ait Jeddig, vous voulez justifier votre abstention ?

Je vous donne la parole.

M. Ait Jeddig :

Ça engage encore une dépense parce qu'il faut refaire la salle. On est sous tutelle pour l'instant et puis pour moi, le Karreveld, il me plaît. C'est très bien, il y a de l'espace pour stationner contrairement à la commune et c'est plus prestigieux.

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rekik, Conseiller communal PS, relative à la jeunesse et à l'enseignement - Report du 21/12/2016 - Report du 25/01/2017.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik, Gemeenteraadslid PS, betreffende de jeugd en het onderwijs - Uitstel van 21/12/2016 - Uitstel van 25/01/2017.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Monsieur le président, Madame la bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du collège, Mesdames et Messieurs les conseillers, Paris, 130 morts, 414 blessés. Bruxelles 32 morts, 340 blessés. Nice 84 morts, 331 blessés. Leur décompte a sonné particulièrement pour les responsables de la politique jeunesse. Un an après les cauchemars qui nous ont frappés, qu'avez-vous entrepris et mis en place pour les jeunes au niveau éducatif, psycho-éducatif et socio-culturel pour désamorcer les nombreuses bombes à retardement, fruit de la désespérance sociale et de la haine.

Un an après, ou en êtes-vous au niveau des initiatives et des nouveaux outils efficaces développés pour éviter la propagation de la haine chez de nombreux jeunes désœuvrés. Le cancer qui s'attaque à toute une génération de jeunes est loin d'être soigné. Il s'est développé sur le terreau de la précarité sur un fond de mal identitaire profond. La pauvreté, l'inégalité des chances, la spirale de l'échec, la stigmatisation et les discriminations engendrent le défaitisme, la résignation et le repli sur soi.

Madame Turine, au nom de tous les enseignants, éducateurs, animateurs, directeurs d'écoles et surtout des parents indignés, je porte un ultime cri d'alarme. Le même cri d'alarme avant les attentats de Paris. Que ce soit Charly, ou au Bataclan. Le même cri d'alarme avant le 22 mars 2016. Relisez les comptes rendus des précédents conseils communaux avant ces dramatiques événements. Nous vous avons averti sur l'urgence d'investir le terrain avec d'avantage de moyens pour les milliers de jeunes désœuvrés et abandonnés. Malheureusement, votre surdité et myopie ainsi que votre méconnaissance et déconnexion du terrain nous contraignent encore et encore à vous secouer pour que vous puissiez enfin réaliser l'ampleur et la gravité de la situation dans les quartiers. Déployez sans délais tous les moyens, toutes les ressources humaines et expertises nécessaires pour tous les dispositifs en charge des jeunes sur le territoire de Molenbeek. Je dis bien sans délai, car il s'agit d'une course contre la montre pour éviter que d'autres ne sombrent dans de dramatiques destins. Au lendemain du cauchemar de Paris, tous les experts et toutes les voies se sont accordés sur l'urgence de déployer tous les moyens nécessaires à investir pour la jeunesse. Le nombre de jeunes affectés par la désespérance sociale explose jour

après jour. Les acteurs éducatifs et sociaux peuvent vous le confirmer et vous confirmer que le pire reste devant nous. L'expert engagé au sein de la Commune vous a alerté il y a déjà quelques semaines que le problème n'était en aucun cas réglé. Un travail de fond s'impose. Je parle bien d'un travail de fond de toute urgence pour désamorcer les projets criminels qui hantent l'esprit et le cœur de trop nombreux jeunes en ruptures avec notre société.

Un an après, un état des lieux des moyens et des dispositifs consacrés à la jeunesse et à la prévention s'impose. Nous souhaitons, ce soir, savoir exactement ce qu'il en est des nouveaux dispositifs opérationnels mis en place au niveau de l'éducation et de la politique jeunesse de Molenbeek. Cinq questions précises pour lesquelles nous souhaitons des réponses concrètes et chiffrées. Nous souhaitons savoir exactement combien de personnes furent engagées au cours de l'année 2016 pour renforcer les ressources humaines en charge de la politique jeunesse, que ce soit au niveau du pool jeunesse ou de la LES.

Nous apprenons il y a quelques jours, que le responsable du Conseil de la jeunesse a été écarté, viré, lui il parle de démission. On souhaiterait en savoir d'avantage.

En marge du plan Jan Jambon et de toutes les mesures exceptionnelles pour Molenbeek, nous souhaitons connaître le montant supplémentaire que vous avez pu obtenir pour renforcer les ressources budgétaires de la politique jeunesse de la commune.

Nous souhaitons savoir quels sont les nouvelles structures socio-éducatives mises en place pour gérer les jeunes vulnérabilisés par la haine ou la violence. Combien de jeunes bénéficient de ces structures et quels sont les résultats obtenus ?

Aussi et surtout, quels sont les structures mises en place sur le territoire pour accueillir et accompagner les jeunes qualifiés de fragile psychologiquement. Comment avez-vous renforcé ces structures depuis un an ?

En marge de cette question, nous souhaiterions aussi savoir combien exactement de psychologues, de pédopsychiatres, de sociologues, d'accompagnateurs psycho-éducatifs spécialisés sont mobilisés et démontrent à quel point, à tout moment, nous pouvons sombrer dans un macabre cauchemar opéré par ceux qu'on qualifie de loups solitaires, déséquilibrés ou non.

Les évènements de Londres d'hier, nous le rappellent. La désespérance sociale, le mal de soi, la soif de violence génère chez une génération d'indignés, sensibles au discours haineux, de sombres voix mortifères.

Les instances communales de Molenbeek doivent être à la pointe de l'innovation et de l'action, qu'elle soit sociale, préventive ou curative.

Nous espérons avoir en lumière des éléments factuels chiffrés et surtout pas de réponses politico-politiciennes, stériles ou brumeuses. Nous vous remercions.

M. le président :

Monsieur Ait Jeddig, est-ce que vous voulez vous joindre à l'interpellation de Monsieur Rekik ?

M. Ait Jeddig :

Oui sur certains points. Je veux juste faire une remarque. Pour moi, il est complètement, je dirai irresponsable en quelque sorte de relier les évènements qu'on vit et les actes terroristes à notre jeunesse et les problèmes du manque d'éducation, on l'a bien

souligné. Mais surtout, plutôt ce que je voulais dire, ce sont ces priorités communales qui devraient être axées sur l'éducation, sur la sécurité de nos jeunes ... en fait, nos jeunes, il faut les protéger. Comment on les protège ? On les protège évidemment de l'extérieur par une police présente, mais aussi par eux-mêmes en les éduquant, en leur donnant des grilles de lecture de ce qui les entoure pour qu'ils comprennent mieux la société dans laquelle ils vivent et qu'ils cèdent moins à des discours venus de recruteurs, des recruteurs évidemment qui sont dans une nébuleuse, mais pour moi, on sait très bien d'où ils viennent, on sait très bien qui ils sont, ce sont des ennemis de notre jeunesse, les ennemis des musulmans.

J'ai du mal à lier ces actes qui ont lieu un peu partout et finalement cette problématique du manque d'enseignement, cette problématique socio-économique, parce que ce qui leur manque, c'est une éducation. Quel que soit leur situation, même s'ils sont au chômage, ils sont en manque d'emploi, ils sont victimes parfois de discrimination et s'ils ont une bonne éducation, ils ne succomberont pas à ces sirènes de recruteurs.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je prendrai le temps aussi d'aller dans le même sens lors de l'interpellation sur la nouvelle drogue que je ferai tantôt. J'ai bien apprécié quand Madame la bourgmestre s'est fâchée un tout petit peu sur les besoins de sa commune. Je vous invite de le faire dans la sphère publique, dans les journaux et plus fort encore. Vraiment, je vous soutiens ! Revendiquer les moyens sociaux d'investissements associatifs, culturels, sportifs pour votre commune, comme certains l'ont fait pour la police, d'autres l'ont fait pour autre chose, revendiquons les moyens pour nos écoles, oui haut et fort et n'hésitons pas à rebondir sur des problèmes d'infrastructure au niveau de nos écoles, pour dire oui, on a besoin de plus d'argent. Qui va lâcher ces millions d'euros pour nos jeunes ? N'hésitons pas ! Je soutiens cela. Je dis faisons-le, crions le haut et fort, moi je veux bien à la limite des trucs au-dessus de tous les partis, j'aime bien. Ecrivons une carte blanche de tout le conseil communal qui revendique cela et s'il vous plait, ne jouons pas le petit jeu où certains échevins sortent dans un journal pour que la bourgmestre et un autre échevin sorte dans un autre journal avec un message tout à fait contraire au niveau sécuritaire. Je veux qu'il y ait de la prévention. La bourgmestre dit : « il faut de la prévention », le chef de corps de la police dit : « il faut de la prévention, il faut des moyens ». Monsieur Lakhroufi dit : « on n'a pas les moyens pour des solutions structurelles ». Et bien alors les gars, qu'est-ce qu'on attend pour réellement dire on fait une résolution, on écrit quelque chose et on le chiffre.

Moi, j'aimerais bien avoir les administrations qui disent : l'enseignement, l'instruction publique, combien il nous faut pour faire un boulot réellement correct. La LES, combien il nous faut réellement ? Si on ne peut couvrir que quatre quartiers les plus minables de Molenbeek, il y a tout un quartier qui est complètement déserté. Le haut de Molenbeek, il n'y a rien, c'est le désert. Il n'y a rien pour les jeunes.

Donc, mettons sur papier l'argent qu'on a besoin pour pouvoir investir réellement dans la prévention, mais alors je veux le débat aussi sur les politiques. Les politiques de proximité, ce n'est pas la même chose que les politiques d'interventions. Et ce genre de débat, il faut l'avoir ici.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Ici, c'est une interpellation et je ne vais pas répondre pendant des heures, les sujets sont vastes et je vais principalement m'en tenir aux questions qui ont été posées. Le débat, par ailleurs, les positionnements politiques des uns et des autres, je pense qu'on a l'occasion de les entendre soit ici, soit ailleurs.

Je voudrais juste rappeler qu'on n'a pas attendu les attentats pour travailler sur toutes les difficultés, notamment certains dispositifs qui ont été mis en place dès le changement de législature en termes de politique de jeunesse, de concertation, de collaboration avec le secteur jeunesse de manière générale, la création du conseil des jeunes et d'autres nouveaux dispositifs qui permettent notamment de travailler plus avec les jeunes de 16 à 25 ans pour lesquels il y avait un manque.

Vous demandez par rapport à 2016, en 2016 nous avons pu engager sept équivalents temps plein supplémentaires pour la jeunesse au niveau de la LES, deux animateurs via Atout projets, deux qui ont été financés via un subside Feder qui sont deux médiatrices culturelles qui travaillent et trois autres qui ont été financés soit via une réorganisation stratégique au sein des postes et donc pour justement renforcer la proximité et le travail jeunesse, soit par une augmentation des frais de personnel au détriment des frais de fonctionnement et d'investissement. C'est notamment le poste de la coordination Pierron, le chargé de projet Pôle jeunesse et une psychologue.

Vous vous posez la question par rapport au Conseil des jeunes, effectivement le poste n'est pas supprimé, il est en remplacement et je ne rentre pas ici dans les détails, c'est un dossier personnel et on n'en parle pas en séance public.

Sur votre deuxième question en marge du plan Jambon et de toutes les mesures exceptionnelles pour Molenbeek, quels sont les montants supplémentaires que nous avons pu obtenir pour renforcer les ressources budgétaires de la politique jeunesse de la Commune ? Et bien aucune. Beaucoup de communications politiques ont été faites donc dans le cadre du plan Jambon, du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais à ce jour, aucune enveloppe structurelle n'a été accordée à Molenbeek au niveau jeunesse, si ce n'est effectivement qu'il y a eu par rapport à la Maison des Cultures, un renforcement de l'axe Jeunesse, mais je ne pense pas que ce soit lié nécessairement aux attentats mais ceci est intéressant et il faut pouvoir le souligner. Par contre, du côté d'Actiris, ils n'ont pas répondu à nos demandes par rapport à ça. On avait demandé dix équivalents temps plein ACS niveau B pour pouvoir renforcer le secteur jeunesse et ça, nous n'avons rien obtenu.

Alors, par rapport à la troisième question de savoir quels sont les nouvelles structures socio-éducatives mises en place pour gérer les questions de la haine ou de la violence, combien de jeunes bénéficient de ces structures ? On en a déjà parlé. Il y a la cellule de prévention de la radicalisation qui a également vu le nombre de personnel augmenter grâce aux subsides de l'Intérieur. On avait au départ un chargé de projet de prévention à la radicalisation. L'équipe est maintenant composée de trois personnes. Au départ on avait un sociologue et maintenant, on a un sociologue, une personne spécialisée dans l'insertion professionnelle et une psychologue. Ces trois personnes travaillent conjointement pour l'accompagnement de toute une série de familles, de jeunes.

Le nombre de jeunes qui sont suivis, les chiffres, il faut toujours les prendre avec des pincettes parce que, est-ce que quand une famille vient une fois, est-ce qu'il faut la compter ? Est-ce que ce sont les jeunes seulement qui sont suivis d'une manière longue ? Alors, cette équipe fait aussi de la supervision d'animateurs ou d'éducateurs par rapport à des jeunes qui sont suivis par ces animateurs ou ces éducateurs. Donc, je trouve compliqué, ce n'est pas pour moi, des chiffres qui veulent dire grand-chose. Le nombre de dossiers qui sont suivi de façon régulière par l'équipe, c'est une soixantaine de dossiers mais il faut en plus de la supervision de différents autres travailleurs.

Votre quatrième question quels sont les structures mises en place sur le territoire pour accueillir et accompagner les jeunes qualifiés de fragiles psychologiquement, comment avez-vous renforcé ces structures depuis un an, en marge de cette question, nous souhaiterions aussi savoir combien exactement de psychologues, de pédopsychiatres, de sociologues, d'accompagnateurs psycho-éducatifs spécialisés sont mobilisés sur l'ensemble du territoire, comme je l'ai dit, nous n'avons pas attendu les attentats pour travailler là-dessus. J'ai dit en 2016, donc depuis un an, le nombre de personnes en plus et donc je vais vous dire tous les services qui travaillent avec la jeunesse au sein de la LES. Il y a la maison communautaire Pierron-Rive Gauche, il y a la maison communautaire Maritime, la maison de quartier Quatre-Vents, la maison de quartier Libérateurs, la maison de quartier Heyvaert, le pôle Jeunesse, l'équipe TSR Beekkant, l'équipe TSR du Centre, l'équipe de TSR Dubrucq, la cellule de veille, la cellule de lutte contre la violence, le SCAPI, le Pont, tous ceux qui travaillent d'une façon ou d'une autre avec des jeunes qui sont fragilisés ou sur des enjeux liés à ces questions-là. Donc, en termes de fonction, cela donne 2 chargés de missions, 1 au pôle jeunesse et 1 au projet Casti, deux coordinateurs de maisons communautaires, 5 responsables de services, les maisons de quartiers et Cornimont, 3 responsables de secteurs pour les travailleurs de rues, 2 psychologues au Pont, un sociologue à la cellule violence, une animatrice médiatrice de niveau B pour le projet Casti, une assistante sociale, trois éducateurs, un éducateur de rue gradué et il y a un deuxième qui vient d'obtenir donc il y en a deux maintenant, deux formateurs informatique qui travaillent notamment sur toute la question du harcèlement et des théories du complot sur internet, 5 travailleurs sociaux gradués, 25 animateurs et 16 travailleurs sociaux de rues ce qui fait 69 travailleurs en contact avec la jeunesse.

Sur 2017 vous pouvez compter 2 personnes en plus qui ont déjà pu être engagés en début d'année et on a d'autres pistes pour pouvoir encore augmenter les dispositifs et le nombre de personnel malgré que nous n'ayons pas de moyens supplémentaires important de la part des pouvoirs subsidiants.

Je dirais que ce qui nous manque principalement aujourd'hui, c'est plus de travailleurs de rue pour pouvoir aller en contact avec les plus en marge de la société, ceux qui ne viennent pas naturellement vers les différentes structures. Nous n'en avons pas assez aujourd'hui pour pouvoir couvrir l'ensemble du territoire. Je pense que c'est un constat qui est unanimement partagé par l'ensemble du conseil communal et du collège et on demande ces renforts au niveau des pouvoirs subsidiants, mais la Région a plutôt en dehors du contrat de sécurité prévention où les moyens ont à peine été indexés, donc il n'y a pas vraiment de gros moyens supplémentaires. En dehors de ça, la façon de travailler de la Région sur ces enjeux-là, c'est plutôt sur des projets. Ils mettent à disposition des Asbl, des pièces de théâtre. Tout ça c'est très intéressant et c'est très utile, mais ça ne remplace pas l'absence de, le manque de travailleurs de toute première ligne qui crée la confiance qui peuvent créer la confiance avec les jeunes et finalement amener ces jeunes à profiter de tous ces dispositifs qui sont par ailleurs financés. Donc, c'est très bien d'avoir ces dispositifs, mais si ce n'est pas pour toucher le public le plus fragilisé, on est un petit peu... c'est un peu dommage.

Après, là où on doit aussi pouvoir renforcer, ce sont les équipes polyvalentes, je vous dis, on a quelques assistants sociaux, quelques psychologues, mais ce n'est pas suffisant puisque l'idée c'est que les travailleurs de rue sont des généralistes, les animateurs et éducateurs sont des généralistes et doivent évidemment pouvoir amener, travailler en collaboration avec tous les services de seconde ligne. Ils le font, mais les services de seconde ligne ne sont pas suffisants. Il y a évidemment le secteur indépendant à côté, mais si on prend le centre de santé mentale, nous en avons qu'un seul sur la commune et qui est débordé. Pour un rendez-vous, il faut presque entre trois et cinq mois d'attente.

En plus de ces chiffres, les 69, plus les deux déjà engagés en début 2017, il y a évidemment la Cellule de lutte contre la radicalisation, il y a l'équipe au niveau du service jeunesse, moi j'ai parlé que ce sont les chiffres de la LES.

Ce que j'ai envie de dire, c'est que tout ceci est un travail de longue haleine, que bien entendu, on le sait, ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de départs vers la Syrie que tout est résolu et donc là, moi, je me joins tout à fait aux propos de notre fonctionnaire de prévention quand il dit que le malaise, il est évidemment toujours là et comme depuis un an la société dans son entièreté a une tendance à se radicaliser, à se fermer sur ses positions, bien entendu que la colère des jeunes est toujours là et que ce n'est pas parce qu'ils ne partent plus que tout est réglé, mais c'est un symptôme d'une société qui se délite dans son ensemble et donc croire que c'est uniquement la petite politique jeunesse au niveau local qui va résoudre ces difficultés, c'est évidemment se mettre le doigt dans l'œil. Il faut évidemment pouvoir renforcer, que ce soit les politiques de cultures, les politiques d'éducation, de formation professionnelle, c'est aussi toute la question de la démocratie et de la place de chacun dans cette société. Le malaise de jeunes qui ont le sentiment de ne pas être entendus, de ne pas être reconnus, de ne pas être considérés comme des citoyens à part entière et ça, c'est un vrai examen de conscience de l'ensemble de la société et ça ne se fera pas du jour au lendemain.

Dire aussi qu'à côté de tout ça, il y a évidemment d'autres politiques comme la politique de dialogue interculturel. Tout ce qui est accompagnement des familles, des papas et des mamans qui se fait également, mais je n'ai pas tout précisé parce que sinon, on pourra encore en parler des heures. On réfléchit aussi avec le service Jeunesse à tout ce qui concerne le renforcement des alliances éducatives entre les différents types de profils de professionnel autour du jeune parce qu'actuellement, c'est assez cloisonné et je pense pour terminer que nous devons être très humbles par rapport à notre capacité. Je pense que ce n'est pas sur du court terme que l'on peut résoudre des enjeux aussi importants et qu'on a évidemment tous notre part à prendre par rapport à ces difficultés, le collège, les acteurs associatifs, les familles et l'ensemble des pouvoirs subsidiaires.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre qui doit répondre à la dernière question.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

En complément de la réponse de l'échevine de la Jeunesse, je vais répondre à la cinquième question où vous vous demandez combien d'écoles, combien de professeurs, combien d'élèves ont pu bénéficier de l'expertise de l'intervention du fonctionnaire de prévention et sous quelle forme.

Alors, un ensemble d'initiatives de prévention et d'écoutes de différents acteurs scolaires ont été mis en place, que ce soit des groupes de paroles pour les enseignants, les directions, les enfants, les parents sur base de constats ou de demandes.

La cellule pédagogique a quant à elle fait le tour de tous les établissements. Les trois cents trente enseignants rencontrés individuellement ont permis de vérifier l'état psychologique des enseignants, leurs capacités à gérer les groupes classes et l'état d'esprit dans lequel se trouvent les enfants. Ces constats ont été reliés auprès de notre service de prévention qui a répondu, soit de manière individuelle par un travail avec les enseignants ou des familles, soit de manière collective par des tables rondes. Indépendamment du rôle de prévention relatif au radicalisme, mais qui est mené en concertation avec différents services, il est essentiel pour les écoles de travailler à trois niveaux. Valoriser d'abord l'image et l'identité des molenbeekoïses dont les écoles sont nos piliers et évidemment nos enfants, l'avenir. S'interroger sur les questions identitaires et travailler sur les peurs. Diverses initiatives vont ou ont été mises en place et beaucoup d'actions ont déjà été entreprises. Nous allons également continuer à organiser des groupes de parole avec les responsables et les intervenants psychosociaux extérieurs, avec les enseignants, les enfants et les parents en fonction des besoins. Le fonctionnaire en prévention avec les services de l'Instruction publique, la Cellule pédagogique et le PMS a initié depuis novembre 2015 une démarche de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire. Ces actions sont menées de manière transversale avec l'appui de toutes les ressources et également de manière externe avec des équipes mobiles de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour terminer, je pense que l'on peut dire qu'ici nous savons que tant l'éducation que la formation sont les meilleurs facteurs d'émancipation pour nos jeunes et les meilleurs moyens d'empêcher une radicalisation qui peut se faire auprès de certains.

M. le président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Nous vous remercions pour vos réponses et nous en prenons acte. Nous ne doutons pas de votre bonne volonté et investissement pour votre municipalité et sa jeunesse. Mais de grâce, Madame Turine, imposez-vous au sein du collège pour booster et davantage vitaliser la politique jeunesse de la Commune. Sortez les crocs quand il le faut et bougez davantage.

En marge de cette interpellation, nous avons assisté à une scène effroyable ce soir. Nous avons observé Monsieur Khannouss, notre comique de service, rire et ricaner comme un gamin, à l'écoute de cette interpellation. J'invite Monsieur l'échevin à davantage de retenue et de respect à l'égard de toutes les victimes, merci.

M. le président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Monsieur le président, vous comprendrez que je ne peux pas laisser dire tout et n'importe quoi, déjà que j'ai dû faire un effort énorme en écoutant son interpellation qui

n'avait ni queue ni tête, je pense que Monsieur Rekik est en total déphasage avec la réalité. Monsieur Rekik, je sais que vous aimez bien exister à travers des prises de positions qui sont en total déphasage avec la réalité du terrain. Vous savez, le collègue n'a pas attendu vos interventions et vos interpellations pour vraiment s'intéresser aux problématiques auxquelles nous sommes confrontés. Je crois que vous l'avez dit d'une manière assez intelligente. C'est la seule chose intelligente que vous avez dite, que nous sommes tous concernés par ce travail, ma collègue Sarah Turine et l'ensemble du collège, rassurez-vous on n'a pas attendu que vous fassiez le clown, le pitre ici au sein de conseil communal pour pouvoir prendre ses responsabilités. Merci.

M. le président :

Monsieur Rekik l'incident est clos.

M. Rekik :

Désolé, face à ces insultes, je ne peux pas laisser Monsieur Khannouss me donner une leçon de réalité de terrain.

M. le Président :

Monsieur Rekik, l'incident est clos. Vous aviez été le premier à le mettre en cause.

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal Islam, relative à l'école des jeunes du RWSB - Report du 21/12/2016 - Report du 25/01/2017 - Report du 22/02/2017.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid Islam, betreffende de jeugdschool van RWSB - Uitstel van 21/12/2016 - Uitstel van 25/01/2017 - Uitstel van 22/02/2017.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Simplement, c'est une interpellation qui date du 21 décembre 2016 et je désirerais avoir une réponse écrite par rapport à ça.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Gjanaj, Conseiller communal PS, relative à l'utilisation des contrats d'insertion par la Commune - Report du 22/02/2017.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Gjanaj, Gemeenteraadslid PS, betreffende het gebruik van de immersiecontracten door de Gemeente - Uitstel van 22/02/2017.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

J'ai une annonce à faire, Monsieur le président, chers collègues, le contrat d'insertion s'adresse à tous jeunes de moins de 25 ans inscrits comme demandeurs d'emploi inoccupé auprès d'Actiris depuis au moins 18 mois et qui n'ont pas eu d'expérience de travail de plus de 90 jours durant cette période. Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la garantie jeune qui vise à combattre le chômage de longue durée chez les jeunes. Notre commune dispose d'un taux élevé de chômage, 25,7% particulièrement dans cette catégorie de la population, 37,7% contre respectivement 18,8% et 28,4% pour la région.

Un outil comme celui-ci est très important dans une commune comme la nôtre. Le cadre juridique et administratif utilisé pour le contrat d'insertion est celui de l'agent contractuel subventionné (ACS). La commune de Molenbeek a déclaré qu'elle comptait sur les contrats d'insertion pour déployer sur certaines politiques alors que ce n'est pas du tout cela. Le ministre régional de l'économie a même déclaré à cet égard qu'il estimait que la commune de Molenbeek n'avait rien compris du tout.

En effet, l'objectif n'est pas de renforcer les employeurs, de développer de nouvelles missions, mais il s'agit pour les employeurs de faire preuve d'une responsabilité sociétale en accueillant dans leurs équipes des jeunes fragilisés pour leur donner une première expérience professionnelle. Ce sont des jeunes qui sont restés sur le carreau pendant 18 mois et qui n'ont pas une grande employabilité. D'où mes questions.

La Commune a-t-elle répondu à l'appel à projet pour les contrats d'insertion ?

Combien de jeunes ont été engagés dans ce dispositif ?

Répondez-vous pleinement aux conditions et à la philosophie du projet ?

Qu'allez-vous mettre en place pour répondre au mieux à l'objectif ?

Comptez-vous accroître le nombre de jeunes engagés sur base de ce contrat ?

Le cas échéant, avez-vous une alternative à ces contrats pour offrir une solution à ce fléau frappant les jeunes de notre commune ?

Quel est votre politique en la matière, à l'exception des dispositifs prévus par la Région et ce qui est mis en place pour coordonner les différentes initiatives aux différents niveaux de compétences ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

J'apprends avec consternation que le ministre déclare que la Commune n'a rien compris. En tant que président du CPAS, je voudrais renvoyer la balle au ministre en disant qu'il n'a pas trop compris non plus le rôle que pouvait jouer un CPAS qui a plus de 2.000 jeunes qui sont potentiellement dans les conditions pour pouvoir rentrer dans le dispositif qui est proposé. Nous sommes promoteurs de dix projets. Nous n'avons même pas l'occasion

de sélectionner un seul des 2.000 jeunes inscrits au CPAS de Molenbeek parce que les jeunes doivent venir exclusivement d'Actiris. Je trouve qu'on est en train de passer à côté d'une possibilité et j'encouragerai le dialogue ou en tout cas une complémentarité possible entre les différents dispositifs. Nous avons au niveau du CPAS pas mal de jeunes candidats. Nous avons du personnel d'insertion et c'est un peu regrettable qu'il n'y ait pas de collaboration à ce niveau-là. Je tenais à le dire.

M. le président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'échevine Vande Maele :

Je vais dans le même sens en fait, parce que la particularité de ce projet est que la Commune n'a pas la possibilité de proposer des candidats en direct. Ils sont présentés exclusivement par Actiris et donc c'est une grande frustration pour nous parce que nous ne pouvons malheureusement pas privilégier de jeunes molenbeekois qui seraient dans une difficile recherche d'emploi et c'est évidemment d'autant regrettable qu'Actiris peine vraiment à nous envoyer des candidats. Notre demande initiale dans l'appel à projet était de 36 jeunes et nous avons reçu l'accord d'Actiris pour pouvoir en accueillir 26. Le projet devait débiter en juillet 2016 et à ce jour, on vient de pouvoir en engager quelques-uns. Nous arrivons péniblement à dix jeunes que nous avons eu d'Actiris, deux techniciens de surface, un balayeur, une animatrice pour la ludothèque, cinq gardiens de la paix et un secrétaire administratif. C'est pour notre commune une grande frustration alors que tant de jeunes de chez nous sont sans emploi de ne pouvoir offrir ces postes aux candidats qui postulent chez nous.

En ce qui concerne les projets, il est évident que vu le profil de ces jeunes, notre demande s'est axée sur des services opérationnels quasi exclusivement propreté, plantations, atelier, animateurs. Il n'est pas concevable de faire reposer un nouveau projet sur les épaules de ces candidats ou de développer des nouvelles missions, mais bien de renforcer des services opérationnels structurés existants déjà, qui peuvent accueillir des jeunes non qualifiés souvent et non formés.

Je vais passer la parole à mon collègue de l'emploi qui va compléter cette réponse.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le président, je vais juste ajouter un ou deux éléments. Je pense que ma collègue Madame Vande Maele, mais aussi monsieur Roland Vandenhove, président du CPAS ont mis en avant les difficultés que nous rencontrons dans le cadre de ce plan qui se développe dans le cadre garantie jeunes. Je pense que celui-ci et ça a été le fruit de plusieurs interpellations au parlement, Monsieur Gjanaj dont vous êtes membres et je tiens à le rappeler. C'est un plan qui a tout son intérêt par rapport aux jeunes qui rencontrent des difficultés pour s'insérer dans le marché de l'emploi, mais comme l'a rappelé ma collègue Vande Maele les difficultés que nous avons, c'est le manque de concertation avec les communes. Nous n'avons pas la possibilité d'intervenir dans le processus. D'ailleurs, j'en ai parlé de vive voix avec le ministre concerné et il aurait fallu prévoir dans le dispositif cette possibilité de concertation et de collaboration avec les communes concernées.

On a rappelé les chiffres. On a fait une demande pour un certain nombre de postes. On s'est vu attribuer vingt-six postes et au jour d'aujourd'hui, après je dirais pratiquement huit mois du lancement du projet, nous sommes à peine, avec beaucoup de difficultés, à l'obtention de dix postes, dix jeunes qui arrivent et sont intégrés dans différents services de la Commune et à cause de ce manque de préparation et de collaboration avec Actiris, il est extrêmement difficile de pouvoir les insérer dans des services. Ça se passe relativement bien avec la majorité des jeunes aujourd'hui, mais ce dispositif doit être évalué très rapidement pour qu'il puisse répondre à sa mission première, insérer les jeunes qui sont très loin du marché de l'emploi, mais aussi pouvoir ne pas mettre en difficulté les communes qui accueillent ces jeunes. Merci.

M. le président :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Dans vos deux réponses, je retrouve les critiques du ministre qui expliquait très bien que ce dispositif n'est pas du tout à considérer comme étant un dispositif pour renforcer les services. Il le disait bien clairement et c'est pour ça qu'il considérait que la Commune n'avait pas très bien compris parce que finalement, ce dispositif-là doit être utilisé pour rendre confiance aux jeunes parce que les jeunes qui sont sans emploi pendant tant de temps n'ont plus vraiment de confiance en soi et en fait ce dispositif-là, devrait être utilisé pour la Commune puisque la Commune est un service public qui normalement offrirait le meilleur cadre pour ces jeunes-là et finalement elle ne remplit pas cette mission parce qu'on considère que c'est pour venir renforcer les équipes.

Je pense qu'il y a un manque de dialogue entre la Région et vous, concernant la bonne compréhension du dispositif qui par ailleurs fonctionne dans d'autres communes. Je comprends très bien aussi la demande du CPAS d'élargir les choses, mais déjà dans l'état actuel, c'est quand même incompréhensible qu'on n'arrive pas dans l'état actuel, alors que c'est un dispositif qui est vraiment utilisé, même au niveau européen, il est pleinement promu par l'Union européenne, la Commission, etc. et je ne comprends pas qu'ici à Molenbeek, avec un taux aussi important de jeunes qui ne trouvent pas d'emploi, on n'arrive pas à en insérer un peu plus, même si dans certains cas, on pourrait peut-être avoir puisqu'il n'y a pas de sélection, on pourrait avoir, de toute façon, c'est tout bénéfique pour les jeunes et pour la Commune.

Je pense que vous qui êtes aussi un membre de ce parlement, vous devriez peut-être aller discuter. Il me semble qu'il y a un problème qui doit être réglé et qui n'est pas réglé.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Monsieur Gjanaj, j'ai l'impression, pourtant je me suis exprimé en français, c'est vrai que l'heure est assez avancée et donc juste vous dire peut être et rappeler d'abord que la plupart des jeunes qui ont été envoyés ne sont pas des Molenbeekois et aujourd'hui, si nous n'avons eu que dix jeunes qui ont été proposés à la Commune de Molenbeek, c'est parce que la Région et Actiris en l'occurrence ont accumulés un certain retard. Donc, la Commune

de Molenbeek n'y peut absolument rien. Si nous sommes à dix sur vingt-six, c'est parce qu'Actiris a du mal à identifier et à sélectionner des jeunes et à les envoyer à Molenbeek.

Nous ne sommes pas la seule Commune concernée. La plupart des Communes se plaignent de ce retard et donc ils n'arrivent pas et c'est ça qui est assez étonnant. Le Président du CPAS a rappelé qu'il avait un réservoir de deux mille jeunes qui étaient en attente de pouvoir être accompagnés et être amenés vers le marché de l'emploi et Actiris apparemment passe à côté de cette possibilité-là.

Donc, je dirais la responsabilité première par rapport à ce retard, ce n'est pas la Commune de Molenbeek. C'est avant tout Actiris qui peine à pouvoir identifier des jeunes qui rentrent dans les conditions du contrat garantie jeunes. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur El Khannouss, l'incident est clos.

**39. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SP.A, relative à l'avenir du bâtiment communal destiné à l'enseignement, à la culture et au bien-être, rue des Béguines. (Complémentaire)
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraad SPA, betreffende de toekomst van de gemeentelijke onderwijs-cultuur-welzijnssite in de Begijnenstraat. (Aanvullend)**

Dhr. de Voorzitter :

Mijnheer Van Damme U heeft het woord.

Dhr. Van Damme :

Dank U mijnheer de voorzitter.

Mevrouw de burgemeester, op het einde van de Begijnenstraat, vlakbij de Mettwielaan ligt er een grote gemeentelijke site. We hebben het er vandaag nog over gehad in het kader van de discussie over de Franstalige bibliotheek want op deze site bevinden zich twee belangrijke infrastructures enerzijds de gemeentelijke Franstalige bibliotheek en anderzijds de Nederlandstalige crèche harlekijntje. Ook werd de site de afgelopen jaren gebruikt als een soort tijdelijke huisvesting voor een deel van de Franstalige en Nederlandstalige basisschool uit de buurt. Een deel van de oudere paviljoenen aan de noord kant werd vorig jaar leeg gemaakt en afgebroken. Daarnaast werden er vijf jaar geleden nieuwe paviljoenen geplaatst langs de zuidkant van de site. Recent vond er op deze site een aantal grondige veranderingen plaats. Enerzijds worden dus zoals gezegd al jaren plannen gemaakt voor een veel grotere nieuwe Franstalige bibliotheek waarvoor wij opnieuw het lastenboek goedkeurden. Anderzijds werd de crèche harlekijntje vorig jaar in allerheilig ontruimd wegens schimmelvorming. De crèche werd verplaatst naar een van de paviljoenen die bestemd waren voor de kleuterschool van de school Paloke op dezelfde site.

De situatie op de site is daardoor vandaag heel onduidelijk. Het is niet duidelijk of er een masterplan bestaat voor de hele site en het is ook niet duidelijk of deze site in haar geheel zal worden heringericht of de gemeente wilde verder gaan met tijdelijke ingrepen op kleinere stukken van de site zoals nu het geval is.

Ook de toekomst van het crèche gebouw en de conciërge zijn dus onduidelijk.

Pour résumer en deux mots, c'est un problème qui concerne le site rue des Béguines où on trouve d'une part un projet de bibliothèque francophone, d'autre part une crèche, encore des sites provisoires pour des écoles néerlandophones et francophones et donc c'est un micmac de pleins de choses différentes sans vision claire et sans plan clair pour le développement de ce site et donc c'est dans ce contexte que vous devez voir mes questions.

Mijn vragen zijn de volgende:

Eerst en vooral de vraag of de gemeente een globale visie heeft met deze site en waar ze naartoe wil? Bestaat er een soort masterplan met een concrete timing voor de uitvoering van de projecten? Welke functies moeten hier blijven en welke niet? Binnen welk termijn wordt de Franstalige bibliotheek gebouwd? Welke schepen is hiervoor verantwoordelijk?

Mijn tweede vraag is ook het huidige beheer roept heel wat vragen op. De eerste vraag is waarom de crèche nog niet terug is verhuisd naar de gebouwen van Harlekijntje? Het schimmel probleem is dat eigenlijk echt onoplosbaar? Zit het in heel het gebouw of is het eerder beperkt van omvang en kan de crèche snel terug in gebruik genomen worden?

Ook is er de vraag naar de bouwvergunning voor de huidige paviljoenen die dienen voor de lagere scholen en de crèche. Wat is de opinie van de brandweer, de hupdiensten, de diensten stedenbouw over de verschillende gebouwen zowel de houten paviljoenen als de andere gebouwen zijn deze vergund?

Ten slotte toch een belangrijke vraag ook met betrekking tot de conciërge die blijkbaar toch de facto heel veel gaten dicht doet en heel veel problemen oplost en ook altijd tussenkomst wanneer er een probleem is in de crèche maar ook in de bibliotheek. Dan is natuurlijk de vraag wat gaat men doen met die conciërge die op dit moment een belangrijke rol speelt op de site? Gaat men een overplaatsing voorzien of blijft die daar ter plaatse?

Voilà, Madame la bourgmestre, plusieurs questions sur un site assez important de la Commune, mais dont le statut est assez diffus pour le moment.

Dhr. de voorzitter :

Dank U Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Moi, je vais répondre à votre première question.

De site in de Begijnenstraat biedt een groot potentieel. Momenteel bevinden zich op de site een Franstalige bibliotheek, een Nederlandstalige crèche en een Nederlandstalige kleuterschool. De drie functies worden behouden.

La question a été évoquée plus en avant de la séance, le délai prévu est le suivant, à savoir début des travaux en juin 2017 et fin de ceux-ci en juin 2018. C'est un planning qui est prévisionnel.

Durant cette période, les livres seront transférés à l'antenne Charles Malis. L'accueil du public s'y fera dans les meilleures conditions possibles. Au vu du calendrier, la mise en caisses des livres, le démontage des rayonnages et du mobilier ainsi que leur installation et

la remise en rayon de plus de 15.000 livres nécessitera une durée de près de trois semaines.

Le bâtiment Charles Malis qui accueillera temporairement la bibliothèque s'y prête parfaitement puisqu'il est proche de l'actuelle bibliothèque et nous pourrons donc garder les lecteurs actuels, mais il reste aussi proche d'un arrêt de tram et de bus et il est situé dans une rue où des possibilités de parking existent également. Le bâtiment est récent et transformable sans travaux en une bibliothèque temporaire.

De crèche wordt beheerd door de vzw de Molenketjes. Gelet op de grootte van de site en op de noden op vlak van kinderopvang wil de vzw huidige capaciteiten van de crèche drieëntwintig plaatsen uitbreiden. Er is geen bijkomende uitbreiding van de kleuterschool voorzien.

Voilà, ça, c'est pour la première question.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mevr. De schepen Gadaleta :

Wat betreft het schimmelprobleem, het schimmelprobleem in het gebouw van Harlekijntje waar we inderdaad zijn verhuisd kan wel opgelost worden mits interventie zoals het installeren van een mechanische ventilatie opdrogen

Je peux continuer en français si vous le voulez.

Donc le problème lié à l'humidité peut être résolu dans le bâtiment où il y avait la crèche avant et qu'on ait dû quitter, avec des interventions comme par exemple installer une ventilation mécanique et assécher les murs.

L'avis de notre architecte, c'est que ce type d'intervention qui est assez coûteux, on parle de cinq mille euros, n'est pas une durée dans le long terme parce qu'il s'agit en fait d'un problème d'humidité qui vient du bas. Donc même si on installe une ventilation mécanique et qu'on répare le mur, ce n'est pas dit que les problèmes d'humidité ne vont pas revenir dans un délai assez court.

C'est pour cette raison que l'asbl Molenketjes qui gère la crèche a décidé, en accord avec la VGC de mettre des containers sur le site, là où se trouvent maintenant les vieux containers de l'école néerlandophone Tijltjes, qui n'est plus là depuis un an et demi. Ces vieux containers seront enlevés et on mettra des nouveaux. Le permis d'urbanisme a été introduit.

Il s'agit d'une solution temporaire parce que l'objectif de l'asbl reste celui de construire à moyen terme une crèche plus grande, une nouvelle crèche sur le site et c'est pour ça que l'asbl fait le nécessaire avec la Commune. Pour que l'asbl puisse mener ce projet, il faut avoir un droit d'emphytéose sur le terrain. Evidemment, si on construit une nouvelle crèche, on va tenir compte de l'école néerlandophone qui est juste à côté et les projets futurs de l'école.

Tous les avis, pompiers, inspection, etc. sont des avis positifs. On n'a aucun problème, aucune remarque à ce niveau-là et en ce qui concerne la concierge étant donné que le bâtiment dans lequel la concierge habite c'est un bâtiment qui montre des problèmes d'humidité, et bien le collège a décidé de déplacer la concierge dans une autre crèche où il y a une place qui s'est libérée avec le logement qui va avec, ceci pour résoudre le problème.

Comme il y a le problème d'humidité, il est évident qu'on ne peut pas laisser un employé communal habiter là-bas.

Dhr. de voorzitter :

Dank U mevrouw Gadaleta.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

J'ai retenu plusieurs choses. Tout d'abord, j'ai retenu, mais ça, on avait compris plus tôt dans la séance que la bibliothèque francophone va s'installer comme prévu. Espérons que les travaux vont vraiment commencer cet été. Ça c'est une chose qui est clair.

Deuxième chose que vous avez évoquée, c'est que le but est d'y garder tant une crèche néerlandophone que les maternelles néerlandophones. Ça j'ai compris, mais ce que je n'ai pas compris, c'est comment vous allez faire ça concrètement étant donné que vous allez encore installer des containers qui, à mon avis, n'est pas la meilleure solution vu qu'on est dans des containers sur ce site depuis vingt ans et donc encore replacer des containers je ne sais pas si c'est une bonne idée. En même temps, le bâtiment est problématique, mais j'ai bien compris que vous n'allez pas le détruire. Vous n'avez pas dit ça clairement, mais je vous vois faire oui donc le but est la destruction de la crèche actuelle.

Dhr. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mevrouw Gadaleta.

Mevr. de schepen Gadaleta :

Ik zal het misschien beter in het Nederlands uitleggen. Dus er komen geen nieuwe containers. De oude containers waarover u het hebt, die van Tijtjes die daar al twintig jaar staan en die leeg zijn en die niet meer gebruikt worden die worden afgebroken en daar komen nieuwe containers in de plaats voor de crèches. Dus, de site wordt niet overgebouwd de oude worden weggenomen en nieuwe geïnstalleerd wetende dat voor een crèche in elk geval de oplossing van containers nooit aangeraden wordt voor een lang termijn. Dus we moeten op de site naar een nieuwe bouw gaan.

Het huidig gebouw biedt geen enkele garantie als het gaat over vocht problemen en wij onderzoeken, dat is onze wens in elk geval en dat is ook op aanraden van de architect dat wij het huidig gebouw zouden afbreken en een nieuw neerzetten omdat het op termijn kosten besparend is. As we nieuwe gebouwen herzetten is de bedoeling dat we ook extra plaatsen creëren op de site omdat er op de site de mogelijkheid bestaat.

De paviljoenen van de school zijn niet zo oud. Die staan daar sinds 2011 dus maar vijf jaar. Er zijn dus geen paviljoenen die daar al twintig jaar staan.

Wat we willen doen is samen met onze architecte en globale visie ontwikkelen met de site en er zijn twee partners bij betrokken één is de vzw die de crèche beheert en twee is de gemeente die de school beheert. Dus we zullen ervoor zorgen dat de twee samen werken aan het project maar de functies op de site worden beiden behouden.

Dhr de voorzitter :

Ik geef het woord aan de heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dus u wilt één nieuw gebouw zetten voor zowel de crèche als de kleuterschool?

Mevr. De schepen Gadaleta :

Dat is iets dat we met de gemeente moeten bekijken op langer termijn.

M. Van Damme :

C'est ça finalement, Madame la bourgmestre, ma remarque et ma question, c'est que la vision n'est pas claire. On veut y garder en même temps une crèche et une école, on veut construire un nouveau bâtiment pour la crèche, mais apparemment, ce n'est pas clair ce qu'on va faire avec l'école. Alors le fond de ma question, est qu'est-ce que vous voulez faire? Est-ce que vous voulez construire une école et une crèche? Est-ce que vous voulez construire un bâtiment? Ceci n'est pas du tout clair et j'ai l'impression qu'on fait un peu du bric-à-brac pour le moment et d'ailleurs, je ne comprends pas très bien dans ce contexte comment vous allez faire entre temps avec une crèche et une école qui sont sur place avec une concierge qui était là depuis très longtemps et donc les mêmes fonctions restent là et je suppose que la concierge devrait rester là aussi, mais vous allez la déplacer, je ne sais pas où. Ça, vous n'avez pas dit. Donc je me pose de vraies questions, de vrais soucis par rapport au futur de ce site.

Je vois, la bibliothèque francophone, ça c'est clair, mais le côté crèche et école, ce n'est pas du tout clair, ce que vous allez en faire et j'aimerais une vision plus claire pour un site aussi grand et aussi important et aussi stratégique de la commune.

M. le président :

Merci Monsieur Van Damme.

40. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Lakhroufi, Conseiller communal GIC, relative à la politique de prévention. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhroufi, Gemeenteraadslid GGB, betreffende de politiek van preventie. (Aanvullend)

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

41. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui, Conseiller communal PS, relative à la pétition de Monsieur Berckmans. (Complémentaire)
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Achaoui, Gemeenteraadslid PS, betreffende de petitie van Mijnheer Berckmans (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Madame la bourgmestre, Monsieur le secrétaire, Monsieur l'échevin des sports je fais suite au courrier de Monsieur Alami qui a envoyé un courrier à tous les membres du conseil communal au sujet d'une publication de la part de Monsieur Berckmans.

En effet, la sortie de Monsieur Berckmans dans les journaux et sur les réseaux sociaux évoquant une pétition signée par des parents et accusant l'ancien directeur des jeunes du White Star de certains faits, a suscité un grand étonnement et de l'inquiétude auprès de nombreux parents et enfants.

Personnellement, j'ai été très surpris par la détermination affichée et les accusations de Monsieur Berckmans. A la lecture de l'article et des faits reprochés, il ne s'agit pas de simples propos, mais bien d'accusations importantes pouvant avoir des conséquences non négligeables. D'autant plus que depuis un certain temps, depuis une année, je pense que dans le cadre du dossier football qui a suscité beaucoup de débats et de tensions, que les différents acteurs concernés, que ce soit du White Star en l'occurrence Monsieur Alami, le directeur du RWDM et là, je dirais la majorité, on travaille ensemble justement pour pas lier un certain nombre de manquements et que c'est à l'initiative du responsable du White Star et de la bonne collaboration ont pu dégager des pistes, des solutions pour que le fameux projet RWDM, la renaissance de son école des jeunes puisse se dérouler dans de bonnes conditions, au mois d'août en tout cas. Ce qui était loin d'être évident.

Certaines réunions ont eu lieu, auxquelles ont à la fois participé l'échevinat, Madame la bourgmestre, le directeur des jeunes du White Star et celui du RWDM, pour arriver à un consensus d'occupation malgré les difficultés.

Alors, venir publiquement afficher et proliférer des accusations sans connaissance de cause, parce que je rappelle que Monsieur Berckmans a été longtemps absent à un moment donné, devant de telles accusations qui ont encore une fois fait parler de notre école des jeunes, mais aussi des responsables de notre Commune, il est important de préciser un certain nombre d'éléments et c'est pourquoi j'aimerais que vous nous apportiez des éléments de réponses aux questions suivantes : l'action menée par Monsieur Berckmans est-elle justifiée et appropriée ? Quel est votre avis et la position des membres du collège impliqués et consultés dans le dossier ? Avez-vous pris connaissance de la pétition en question ? Si oui combien de signataires ? La pétition de Monsieur Berckmans semble jeter le trouble en citant certains responsables du RWDM, quel est votre sentiment à ce sujet ? D'ailleurs, à ce sujet, certains responsables ce sont désolidarisés par rapport à cette pétition. Selon certains parents, la pétition est une volonté personnelle de Monsieur Berckmans, pouvez-vous nous éclaircir à ce sujet ? Suite à la parution de l'article, les responsables du RWDM, comme je viens de le dire, se sont désolidarisés et réfutent la polémique, pouvez-vous nous préciser d'avantage ?

Dans le courrier envoyé par Monsieur Alami, il évoque de porter l'affaire devant la Justice, cela veut bien évidemment encore faire parler de notre commune et quel sera votre attitude par rapport à ce nouvel épisode ?

Merci pour vos réponses.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Simplement pour dire que Monsieur Berckmans m'a chargé de faire la communication suivante : Monsieur Berckmans a pris l'initiative de cette pétition en tant que parent d'enfant dans le club du White Star. C'est une initiative privée qui n'a absolument rien à faire avec la politique. Il a effectivement publié ça sur les réseaux sociaux et les journalistes ne se sont

pas privés pour récupérer. En tout cas, Monsieur Berckmans est confiant et tout à fait disposé de répondre devant les instances qui seront peut-être saisies par Monsieur Alami et tout à fait serein à ce niveau-là et répondra en tout cas à toutes les questions, il ramènera des éléments de preuves nécessaires. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, très rapidement effectivement, je pense que Monsieur Lakhloufi l'a rappelé. Nous sommes ici face à un conflit entre personnes qui pour moi relèvent du domaine du privé et donc, et donc qui n'ont pas de raison je pense d'être débattues ici, si ce n'est que je voudrais apporter deux, trois petites précisions mais qui sont je dirais d'ordre personnel. Bien évidemment, je déplore cette initiative d'avoir lancé une pétition, mais aussi faire en sorte que celle-ci soit médiatisée parce que là, je vous rejoins quand vous dites que ça ne rapporte pas plus, je dirais de possibilités de redorer le blason de la commune de Molenbeek, si ce n'est que rappeler aussi que Monsieur Alami fut durant les vacances d'été dernier, un de ceux et principalement celui qui s'est le plus activé pour faire en sorte que l'école des jeunes du White Star puisse être sauvée. Celui aussi qui a collaborer étroitement avec les responsables de l'école des jeunes du RWDM pour que la cohabitation puisse se faire de la meilleure des manières et donc je pense et je n'en dirai pas plus, parce que vous avez évoqué toute une série de points liés aux éventuelles poursuites judiciaires ou éventuelles plaintes qui sont déposées par l'un ou par l'autre, vous comprendrez que ça relève de l'ordre du privé et que nous n'avons pas à nous prononcer par rapport à ça.

Je voudrais enfin vous rassurez quant à la volonté du Collège de mettre tout en œuvre pour mettre et nous avons pris, vous avez évoqué plusieurs réunions qui ont eu lieu avec les responsables aussi bien du White Star que du RWDM pour s'assurer que quel que soit l'évolution de ces deux structures, quelle que soit l'évolution des écoles des jeunes, nous prenions toutes les dispositions pour qu'aucun de ces jeunes ne soit laissé sur le bord du chemin. Ça, c'est notre responsabilité. Ce n'est pas à nous de nous ingérer dans des conflits de personnes. Je pense que chacun est majeur et vacciné et je pense que chacun est capable d'assumer ses responsabilités. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci pour les réponses apportées, j'entends bien, ceci étant, si ça avait été un citoyen lambda, j'aurais bien évidemment dit, libre à tout un chacun de s'affirmer ou de se positionner, mais ici il s'agit d'un conseiller communal qui a assisté aux débats et donc je trouvais inopportun et maladroit de jeter sur la voie publique un certain nombre d'accusations qui sont erronées et infondées.

A juste titre vous l'avez précisé, le bon travail qu'il a décerné et donc, je trouve ça malheureux et je trouve encore beaucoup plus malheureux que ceux qui sont concernés sont partis. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui, l'incident est clos.

42. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GIC, relative au projet "We are Molenbeek" (WAM1080). (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GGB, betreffende het project "We are Molenbeek" (WAM1080). (Aanvullend)

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

43. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GIC, relative aux questions restées sans réponses concernant les compétences sport et coopération au développement. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GGB, betreffende de onbeantwoorde antwoorden met betrekking tot de bevoegdheden sport en ontwikkelingssamenwerking. (Aanvullend)

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

44. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur DE BLOCK, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à une nouvelle drogue (protoxyde d'azote). (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer DE BLOCK, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende een nieuwe drugs (stikstofprotoxide). (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais être court, vous avez vu ou pas vu ces dernières semaines qu'il y a des petites capsules brillantes dans les rues de Molenbeek, apparemment pas qu'à Molenbeek, Schaarbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, ces petites capsules surgissent. Ce n'est pas quelque chose de complètement nouveau. Il y a déjà eu ce genre de capsules, il y a quelques années, mais il faut dire que depuis un à deux mois à Molenbeek, on les voit partout et en grande quantité.

Ma question est, donc c'est le protoxyde d'azote, c'est le gaz hilarant, c'est ce qu'on donne chez le dentiste et le problème est que c'est utilisé comme une drogue souvent dans les bars chichas en combinaison avec la chicha. C'est quelque chose qui a comme effet, ça a un effet très rapide, ça part très vite et pousse à la consommation et suite à la petite vidéo

que nous avons publiée ce matin, pleins de jeunes ont réagi mais vraiment énormément, des parents aussi mais pleins de jeunes qui disent que ce n'est pas grave, qu'il faut juste calmer un petit peu la consommation, mais en message privé des gens nous ont dit : moi j'en consomme cinquante par jour », c'est énorme, des gens disent qu'ils investissent pour 100 € et c'est une drogue qui n'est pas du tout chère. Donc, on me parle de chiffres de dix capsules pour 30€ donc 3€ par capsule. Je pense que les chiffres peuvent encore varier.

Elle est en vente libre. Il y a des dangers. Ce n'est pas une drogue inoffensive. A consommation répétée, overdose parce que c'est quelque chose qui s'utilise rapidement, l'effet part vite, les gens ont tendance à en utiliser plusieurs et donc des effets de la peau qui pique, mais aussi des problèmes respiratoires, des nausées et bon en fait le surdosage peut mener à la mort. Je ne dis pas qu'il faut vraiment utiliser beaucoup, mais en tout cas, je pense qu'il y a une grosse sous-estimation des dangers, si je lis les remarques sur la vidéo qu'on a publiée.

Au moment où on a introduit l'interpellation, c'était il y a une semaine, j'ai demandé un peu à gauche et à droite si au niveau molenbeekois on avait informé les travailleurs sociaux, les travailleurs de rues, les maisons de jeunes, si les gens étaient au courant et en fait, on m'a dit que non. Il n'y avait pas un travail qui avait été fait pour mettre au courant les services et les parents. Je dois dire que beaucoup de parents, beaucoup de gens maintenant disent, ha moi j'en ai vu chez moi aussi et donc en fait les gens n'étaient même pas au courant de cette drogue.

Ma question était si premièrement la Commune avait pris des mesures pour informer, sensibiliser déjà les premiers travailleurs qui travaillent avec la jeunesse sur les dangers de cette drogue et évidemment par le biais de ces travailleurs, professeurs, les écoles, les maisons de jeunes, les jeunes directement des dangers de cette drogue ? Je répète, il y a une sous-estimation des dangers et des risques les gens ont parfois des jeunes enfants qui rigolent et donc je pense qu'on doit sensibiliser. Quelles mesures vous comptez prendre si ce n'est pas déjà le cas ?

Je vois que depuis une semaine, derrière les coulisses ça bouge, je vois que la Bourgmestre a déjà beaucoup réfléchi et je vois que deux heures après le communiqué de ce matin, il y a un communiqué de la Commune, plutôt de la bourgmestre, députée fédérale qui dit qu'il y a quelque chose qui a été fait. Donc je laisse répondre à Madame la Bourgmestre, je ne voulais pas lui voler cette occasion de répondre.

Deuxième chose que je voudrais faire, c'est donc premièrement il faut proposer d'organiser des discussions avec les jeunes dans les écoles, dans les maisons de quartiers. Je trouve qu'il ne faut pas attendre, il faut informer les jeunes, les travailleurs et je pense qu'il faut impliquer Inforjeunes, une organisation qui permet de faire la sensibilisation correctement et puis est-ce qu'il n'y a pas moyen de restreindre, de contrôler la vente libre de ces capsules ?

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Effectivement la Commune a été alertée fin février par notamment les gardiens de la paix qui ont trouvé à certains endroits des capsules de protoxyde d'azote. Alors, pour ceux, enfin vous l'avez bien expliqué, ce protoxyde d'azote qui est connu également sous le nom

de gaz hilarant, n'a évidemment absolument rien de drôle. Il est d'usage très courant puisqu'on s'en sert dans l'industrie, en médecine et dans les appareils à usage domestique. C'est vrai qu'en vente libre ces capsules coutent à peine quelques euros, en moyenne 2,50€ à 3€. C'est un phénomène que connaissent déjà la Grande-Bretagne et la France et qui touche aujourd'hui la Belgique et on remarque que malheureusement, il y a de plus en plus de jeunes à Bruxelles qui inhalent le gaz contenu dans ces cartouches en les transférant d'abord dans un ballon avant de les respirer.

Il y a deux aspects. Il y a l'aspect répressif et puis il y a l'aspect préventif, Madame Turine vous répondra sur l'aspect préventif et évidemment que nous allons multiplier les contacts et qu'une collaboration avec Infodrogue est tout à fait intéressante.

En ce qui concerne l'aspect répressif, dès que moi j'ai été informée dans le courant du mois de février de ce phénomène, j'ai entrepris la rédaction d'une proposition de résolution relative à l'interdiction de vente du protoxyde d'azote pour les mineurs. Cette proposition a été déposée au parlement fédéral et donc j'ai en quelques sortes profité de votre question pour justement montrer que nous n'avons pas perdu de temps et que nous pouvons agir au niveau fédéral, au niveau également des communautés, puisqu'il s'agit de prévention et au niveau local.

Alors, je ne vais pas vous lire in extenso les considérants et le décide de cette proposition de résolution. Je vous la transmettrai ainsi qu'aux autres membres du Conseil, mais voilà comme vous pouvez le constater, c'est un problème qui est pris au sérieux.

Je voudrais quand même attirer votre attention, Monsieur De Block, que dans votre communication, vous versez dans le sens du sensationnalisme, comme souvent puisque vous faites savoir dans votre communiqué de presse qu'il y a aujourd'hui une drogue vendue légalement et de plus en plus utilisée à Molenbeek et je pense que dans le climat qu'a connu la commune, associer drogue vendue légalement et Molenbeek, je trouve que c'est un raccourci qui moi, m'interpelle, me heurte un peu, car vous donnez le sentiment que Molenbeek est une commune où la drogue pourrait se vendre légalement, alors que c'est un phénomène évidemment tout à fait général et je sais bien, vous connaissant, que ce n'est pas le but que vous avez recherché, mais voilà, je pense qu'il faut être très attentif à la manière dont on communique des informations, parce que je pense que Molenbeek n'a pas besoin de cette publicité erronée et comme vous êtes conseiller communal, je suis certaine que vous êtes d'autant plus attentif à faire en sorte qu'on ait une image réelle, réaliste mais quand même positive de la commune.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Suite à une discussion que j'avais eue avec vous, effectivement il y a quelques semaines, où vous aviez parlé du produit, on a interrogé notamment le service du Pont pour savoir si eux étaient au courant de la présence de ce produit et ils l'étaient. Ils ont notamment un groupe de parents avec lequel ils travaillent et où ils ont justement décidé cette année de travailler sur les différents produits, dont celui-là.

Après, par la sensibilisation dans les écoles, il faut savoir que l'équipe du Pont est toute petite, ce sont deux personnes et vu que c'est une petite équipe, ils privilégient surtout l'accompagnement des usagers et de leur famille, mais ce qui va être proposé, c'est qu'il y

ait une sensibilisation, que le Pont puisse faire une sensibilisation aux acteurs de première ligne pour qu'eux même puissent alors du coup propager la sensibilisation.

Là où on doit être attentif, c'est qu'effectivement des nouveaux produits, il en arrive régulièrement et que je pense que là où on est faible pour l'instant, où on doit vraiment pouvoir travailler, c'est sur la question des consommations de drogues dures et même aussi douces, de manière générale. C'est un enjeu dont on avait parlé lors d'une des tables rondes qui avait été organisée dans le cadre des états généraux, mais je reconnais que pour le reste, beaucoup de nos acteurs manquent encore d'outils pour pouvoir aborder ces questions-là parmi les différents enjeux dont ils doivent parler par rapport à la jeunesse.

On en avait parlé aussi avec vous de tout un projet qui avait eu lieu en Islande et donc, on va sans doute rentrer un projet dans le cadre d'un appel à projet européen pour voir un petit peu, enfin s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays et sensibiliser nos travailleurs à pouvoir à côté d'autres enjeux, aussi ne pas perdre de vue cette dimension-là tout ce qui est consommation de drogues dures, douces, parce qu'il y a ce produit-là, mais on sait qu'il y a d'autres choses. Que ce soit même la question du mélange entre alcool et hachich qui provoque quand même pas mal de dégâts auprès de nos jeunes aussi. Mais je reconnais qu'il y a encore beaucoup de boulot devant nous

M le président :

Merci Madame Turine

Je donne la parole à Monsieur De Block

M. De Block :

Je suis content qu'on prenne le problème au sérieux. Suite aux réactions, j'ai vu que c'est massif parmi la jeunesse et que les parents n'étaient pas au courant. C'est déjà une situation relativement dangereuse et au moment où les parents ne sont pas du tout au courant et que c'est quelque chose qui se passe, il n'y a pas de contrôle, il n'y a pas de débat c'est juste... Je suis content au niveau de l'interpellation, la motion de Madame la bourgmestre, je suis curieux d'avoir une suite de ça.

Est-ce que vous avez aussi pris contact vous-même en tant que bourgmestre et pas en tant que parlementaire fédérale avec le service du ministère de l'intérieur ou avec le service du ministère de l'économie sur les possibilités légales de restreindre la vente à un moment donné sur un territoire ? Est-ce qu'un bourgmestre a cette police générale vu qu'il s'agit de la santé publique et la sécurité publique ? Là vous avez fait une interpellation fédérale et je vous demande d'agir en tant que bourgmestre et donc là, je n'ai pas eu de réponse.

Finalement, évidemment ce n'est pas notre but de noircir Molenbeek, loin de là, mais il y a deux choses qui sont quand même factuelles, c'est que un c'est en vente libre. Je dois vous dire que des gens qui travaillent au Delhaize me signalent que des jeunes viennent demander cela, c'est la réalité. Ce sont les capsules qui sont utilisés pour la chantilly donc c'est en vente libre réellement. Et deux, même si cette drogue est connue depuis quelques années, je dois dire que les petites bonbonnes de gaz, il faut dire que c'est depuis quelques mois que... Donc oui, c'est relativement nouveau et agissons maintenant.

Je voudrais ouvrir une bonne discussion sur la prévention au niveau de la dépendance, parce que je trouve qu'à Molenbeek, l'ambition que nous avons pour informer et faire la prévention large au niveau de nos écoles, et je trouve que l'Islande a une approche très intéressante parce qu'elle dit ok, elle a investi dans l'associatif, elle a investi dans le sportif, elle a investi dans le culturel, ils ont fait des chèques cultures, sports de 300

€ à 400 € à toutes les familles. Ils ont réellement investi les moyens pour mettre les jeunes au travail. Et donc faire baisser un taux de dépendance de quelques dizaines de pourcent à quasi rien, moi je vais m'en inspirer et je pense que c'est possible.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je clos la séance publique.